

# Bulletin officiel de France Travail

N° 21 du 4 avril 2025

## Sommaire chronologique

### Délibération n° 2025-13 du 27 mars 2025

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 27 février 2025

### Délibération n° 2025-14 du 27 mars 2025

Approbation des comptes 2024 de France Travail..... 4

### Délibération n° 2025-15 du 27 mars 2025

Affectation du résultat de l'exercice comptable 2024..... 5

### Délibération n° 2025-16 du 27 mars 2025

Convention financière entre France Travail et l'Agence nationale du sport pour le financement d'actions dans le cadre de l'appel à projets Impact 2024 - Edition 2025 ..... 6

### Délibération n° 2025-17 du 27 mars 2025

Convention de subvention entre France Travail et l'association BGE relative à « l'accélérateur émergence »..... 7

### Décision NAq n° 2025-12 DS Agences du 28 mars 2025

Délégation de signature du directeur régional de France Travail Nouvelle Aquitaine au sein des agences ..... 8

### Décision NAq n° 2024-13 DS DT du 28 mars 2025

Délégation de signature du directeur régional de France Travail Nouvelle Aquitaine au sein des directions territoriales..... 32

### Décision Paca n° 2025-11 DS Agences du 31 mars 2025

Délégation de signature du directeur régional de France Travail Provence-Alpes-Côte d'Azur au sein des agences ..... 41

### Décision Paca n° 2025-12 DS DR du 31 mars 2025

Délégation de signature du directeur régional de France Travail Provence-Alpes-Côte d'Azur au sein de la direction régionale ..... 59

### **Décision Paca n° 2025-14 DS Dépense du 31 mars 2025**

Délégation de signature du directeur régional de France Travail Provence-Alpes-Côte d'Azur au sein de la direction régionale en matière d'opérations de dépense et de recette ..... 69

### **Décision Paca n° 2025-13 DS DAC du 31 mars 2025**

Délégation de signature du directeur régional de France Travail Provence-Alpes-Côte d'Azur au sein de la direction appui centralisé ..... 72

### **Décision GdE n° 2025-17 DS Agences du 1er avril 2025**

Délégation de signature de la directrice régionale de France Travail Grand Est au sein des agences 79

### **Décision GdE n° 2025-18 DS PTF du 1er avril 2025**

Délégation de signature de la directrice régionale de France Travail Grand Est au sein des plateformes de services..... 95

### **Décision GdE n° 2025-19 DS DR du 1er avril 2025**

Délégation de signature de la directrice régionale de France Travail Grand Est au sein de la direction régionale ..... 101

### **Décision Oc n° 2025-17 DS Agences du 1er avril 2025**

Délégation de signature de la directrice régionale de France Travail Occitanie au sein des agences 111

### **Décision DG n° 2025-42 du 2 avril 2025**

Liste des candidats pré admissibles à l'épreuve écrite d'admissibilité de la sélection interne pour l'accès à la catégorie d'emplois 3 ..... 134

### **Décision ARA n° 2025-15 DS DRTC du 3 avril 2025**

Délégation de signature du directeur régional ad intérim de France Travail Auvergne-Rhône-Alpes au sein de la direction régionale des traitements centralisés ..... 145

### **Décision ARA n° 2025-16 DS Agences du 3 avril 2025**

Délégation de signature du directeur régional ad intérim de France Travail Auvergne-Rhône-Alpes au sein des agences..... 152

---

Délibération n° 2025-13 du 27 mars 2025

## Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 27 février 2025

Le conseil d'administration de France Travail,

Vu le code du travail, notamment les articles L.5312-1-I, L.5312-2, L.5312-5, L.5312-6, R.5312-6  
et R.5312-19,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de France Travail, notamment son  
article 13.2,

Après en avoir délibéré le 27 mars 2025,

Décide :

### Article 1

Le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 27 février 2025 est approuvé.

### Article 2

La délibération est publiée au Bulletin officiel de France Travail.

Fait à Paris, le 27 mars 2025.

Le Président du conseil d'administration,  
Alexandre Saubot

---

## Délibération n° 2025-14 du 27 mars 2025

# Approbation des comptes 2024 de France Travail

Le conseil d'administration de France Travail,

Vu le code du travail, notamment les articles L.5312-1, L.5312-2, L.5312-5, L.5312-6, L.5312-8, R.5312-6 12°, R.5312-19 et R.5312-20,

Vu le code de commerce, notamment les articles L.820-1 et suivants,

Vu la délibération du conseil d'administration n° 2010-21 du 16 avril 2010 relative à l'arrêté et à l'approbation des comptes,

Vu le règlement intérieur du comité d'audit et des comptes, approuvé par délibération du conseil d'administration n° 2018-12 du 14 mars 2018,

Vu l'avis du comité d'audit et des comptes du 21 mars 2025,

Après en avoir délibéré le 27 mars 2025,

Décide :

### Article 1

Le conseil d'administration, après que les comptes lui ont été présentés et après avoir pris connaissance du rapport de gestion du directeur général et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 qui font apparaître un résultat positif de cent huit millions trois cent vingt et un mille sept cent soixante-six euros et trente-cinq centimes (soit 108 321 766,35€).

### Article 2

La délibération est publiée au Bulletin officiel de France Travail.

Fait à Paris, le 27 mars 2025.

Le Président du conseil d'administration,  
Alexandre Saubot

---

**Délibération n° 2025-15 du 27 mars 2025**

**Affectation du résultat de l'exercice comptable 2024**

Le conseil d'administration de France Travail,

Vu le code du travail, notamment les articles L.5312-1, L.5312-2, L.5312-5, L.5312-6, L.5312-8, R.5312-6 12°, R.5312-19 et R.5312-20,

Après en avoir délibéré le 27 mars 2025,

Décide :

**Article 1**

Le résultat de l'exercice comptable clos le 31 décembre 2024 est affecté en report à nouveau positif pour un montant de cent huit millions trois cent vingt et un mille sept cent soixante-six euros et trente-cinq centimes (soit 108 321 766,35€).

**Article 2**

La délibération est publiée au Bulletin officiel de France Travail.

Fait à Paris, le 27 mars 2025.

Le Président du conseil d'administration,  
Alexandre Saubot

---

Délibération n° 2025-16 du 27 mars 2025

## Convention financière entre France Travail et l'Agence nationale du sport pour le financement d'actions dans le cadre de l'appel à projets Impact 2024 - Edition 2025

Le conseil d'administration de France Travail,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1-I, L.5312-2, L.5312-5, L.5312-6, R.5312-6 2° et 4° et R.5312-19,

Vu la délibération n° 2014-31 du 16 juillet 2014 du conseil d'administration de Pôle emploi relative aux conventions devant être soumises à délibération préalable et spéciale du conseil d'administration,

Vu le projet de convention,

Après en avoir délibéré le 27 mars 2025,

Décide :

### Article 1

Le projet de convention financière entre France Travail et l'Agence nationale du sport pour le financement d'actions dans le cadre de l'appel à projets Impact 2024 - Edition 2025 est approuvé.

### Article 2

La délibération est publiée au Bulletin officiel de France Travail.

Fait à Paris, le 27 mars 2025.

Le Président du conseil d'administration,  
Alexandre Saubot

---

Délibération n° 2025-17 du 27 mars 2025

## Convention de subvention entre France Travail et l'association BGE relative à « l'accélérateur émergence »

Le conseil d'administration de France Travail,

Vu le code du travail, notamment les articles L.5312-1, L.5312-2, L.5312-5, L.5312-6, R.5312-6 2° et 4° et R.5312-19,

Vu la délibération n° 2014-31 du 16 juillet 2014 du conseil d'administration de Pôle emploi relative aux conventions devant être soumises à délibération préalable et spéciale du conseil d'administration,

Vu le projet de convention,

Après en avoir délibéré le 27 mars 2025,

Décide :

### Article 1

Le projet de convention de subvention entre France Travail et l'association BGE (représentant un consortium) relative à « l'accélérateur émergence » (accélérateur pour les informels) est approuvé.

### Article 2

La délibération est publiée au Bulletin officiel de France Travail.

Fait à Paris, le 27 mars 2025.

Le Président du conseil d'administration,  
Alexandre Saubot

---

## Décision NAq n° 2025-12 DS Agences du 28 mars 2025

# Délégation de signature du directeur régional de France Travail Nouvelle Aquitaine au sein des agences

Le directeur régional de France Travail Nouvelle Aquitaine,

Vu le code du travail, notamment les articles L.1233-66, L.5131-6, L.5132-3, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5411-1, L.5411-2, L.5411-4, L.5411-5-1, L.5411-5-2, L.5411-6 et L.5411-6-1, L.5412-1, L.5422-4, L.5422-20, L.5423-7, L.5424-26, L.5426-1-1, L.5426-1-2 et L.5426-2, L.5426-5 à L.526-8, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5131-15 à R.5131-26, R.5312-4, R.5312-19, R.5312-25 et R.5312-26, R.5411-1, R.5411-17 et R.5411-18, R.5412-1, R.5412-4, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8, R.5426-10, R.5426-15, R.5426-17, R.5426-18 et à R.5426-20,

Vu le code de justice administrative, notamment les articles L.213-11 et suivants et R.223-10 et suivants,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'opérateur France Travail,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de l'annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2024-73 du 19 décembre 2024 du conseil d'administration de France Travail portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2024-35 du 24 avril 2024 du conseil d'administration de France Travail portant sur l'aide à la garde d'enfants,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2024-82 du 15 novembre 2024 du directeur général de France Travail relative aux missions pour lesquelles France Travail services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

### **Article 1-Inscription, orientation, accompagnement et gestion des droits**

**§ 1-**Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et §4 de l'article 5 à l'effet de signer les décisions d'inscription, d'orientation vers l'organisme référent, ainsi que l'ensemble des décisions et actes relatifs à l'accompagnement des demandeurs d'emploi et à la gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris, les décisions statuant sur les contestations formées contre les décisions de cessation d'inscription et de changement de catégorie et les décisions de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.

**§ 2 -** Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les décisions (à l'exception de celles relevant de la compétence de France Travail services) relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat d'engagement jeune (CEJ), le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions,
- 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
- 4) les bons SNCF,
- 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

**§ 3 -** Délégation est également donnée à l'ensemble des conseillers au sein des agences à l'effet de, au nom du directeur régional de France Travail Nouvelle-Aquitaine, aux fins d'exécution du service public de l'emploi, signer les bons SNCF non dérogatoires au bénéfice des demandeurs d'emploi.

---

## Article 2 - Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords-cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour France Travail,
- 2) les autres conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour France Travail,
- 3) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 40 000 euros HT.

## Article 3 - Prestations en trop versées

**§ 1** - Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées :

- dans la limite de 24 mois à l'ensemble des agents
- dans la limite de 36 mois aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5.

**§ 2** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 pour accorder une remise de prestations en trop versées dans la limite de 650 euros.

**§ 3** - Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

## Article 4 - Fonctionnement général

**§ 1** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, et les approbations hiérarchiques de déplacement, sauf en ce qui concerne les déplacements hors du territoire national (à l'exception de l'équipe de mobilité internationale)

**§ 2** - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de porter plainte sans constitution de partie civile au nom de France Travail, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

**§ 3** - En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées par le § 2 de ce présent article, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2 de l'article 5.

**§ 4** - En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées par le § 2 et le § 3 de ce présent article, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 3 de l'article 5.

---

## Article 5 - Délégués

### § 1 - directeurs d'agence

Au sein de la direction territoriale de la Charente :

- monsieur Bruno Prieur : directeur de l'agence France Travail d'Angoulême La Couronne
  - o et, pour la Charente : pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle
  - o et directeur ad intérim de l'agence France Travail d'Angoulême Saint Martial
- madame Agnès Sivadier, directrice de l'agence France Travail de Cognac (et du point relais de Barbezieux)
- monsieur Guillaume Nogaro, directeur de l'agence France Travail de Confolens (et du point relais de Ruffec)

Au sein de la direction territoriale de la Charente Maritime :

- monsieur Frédéric Dajean, directeur de l'agence France Travail de Jonzac
- monsieur Smaïl Boufroukh, directeur de l'agence France Travail de La Rochelle Bel Air
- monsieur Xavier Dublineau, directeur de l'agence France Travail de La Rochelle Lagord et pour les délégations mentionnées :
  - o à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente Maritime
- madame Annie Gourraud, directrice de l'agence France Travail de La Rochelle Villeneuve
- monsieur Franck Kalfon, directeur de l'agence France Travail de Rochefort
- monsieur El-Hadi Hariche, directeur de l'agence France Travail de Royan
- madame Vanessa Menier, directrice de l'agence France Travail de Saintes
- madame Sabrina Boeykens, directrice de l'agence France Travail de Saint Jean d'Angély
- monsieur Stéphane Morissonneau, directeur de l'agence France Travail de Saint Pierre d'Oléron

Au sein de la direction territoriale de la Creuse :

- madame Anne Marie Lalande, directrice de l'agence France Travail d'Aubusson
- monsieur Laurent Cottel, directeur de l'agence France Travail de Guéret

Au sein de la direction territoriale de la Corrèze :

- madame Christine Leguerrier, directrice de l'agence France Travail de Brive et pour les délégations mentionnées :
  - o à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Corrèze
- madame Anne Brun, directrice de l'agence France Travail de Tulle (et du point relais d'Ussel)

Au sein de la direction territoriale de la Dordogne :

- madame Marie-Jocelyne Senemaud, directrice de l'agence France Travail de Bergerac

- monsieur Arnaud Valprémy, directeur de l'agence France Travail de Nontron (et du point relais de Thiviers)
- madame Claudine Akogbegan, directrice de l'agence France Travail de Périgueux et pour les délégations mentionnées :
  - o à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Dordogne
- madame Josiane Rouix-Billet, directrice de l'agence France Travail de Saint Astier
- madame Céline Soulier, directrice de l'agence France Travail de Sarlat
- madame Fatima Saadi, directrice de l'agence France Travail de Terrasson

Au sein de la direction territoriale de la Gironde :

Au sein de la direction territoriale déléguée Bordeaux Terre de Gironde :

- monsieur Yohan David, directeur de l'agence France Travail de Blaye
- monsieur Jérôme Olivier, directeur de l'agence France Travail de Bordeaux Bastide
- madame Ariane Castaing, directrice de l'agence France Travail de Bordeaux Mériadeck
- madame Sandrine Leclercq-Richard, directrice de l'agence France Travail de Bordeaux Saint Jean
- madame Corinne Castaing, directrice de l'agence France Travail de Cenon
- monsieur Pierre Payzan, directeur de l'agence France Travail de Langon
- madame Claire Hulot, directrice de l'agence France Travail de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- madame Adeline Alvarez, directrice de l'agence France Travail de Lormont

Au sein de la direction territoriale déléguée Métropole Ouest Océan :

- madame Géraldine Dupin, directrice de l'agence France Travail d'Andernos
- madame Stéphanie Caillat, directrice de l'agence France Travail de Bègles
- monsieur René Carbonel, directeur de l'agence France Travail d'Eysines
- madame Nathalie Prades, directrice de l'agence France Travail de La Teste
- madame Valérie Arveuf, directrice de l'agence France Travail de Lesparre-Médoc
- madame Prudence Mbumu Wa Mbumu, directrice de l'agence France Travail de Mérignac
- monsieur Laurent Antonini, directeur de l'agence France Travail de Pessac
- madame Karine Guignon, directrice de l'agence France Travail de Saint Médard en Jalles
- madame Fabienne Maître, directrice de l'agence France Travail de Villenave d'Ornon

Au sein de la direction territoriale des Landes :

- madame Laurence Bachacou, directrice de l'agence France Travail du Grand Dax (agences de Dax et de Saint Paul lès Dax)
- monsieur José Manuel Basilio, directeur de l'agence France Travail de Mont de Marsan
- monsieur Hervé Pichon, directeur de l'agence France Travail de Parentis
- monsieur Arnaud Bouveret, directeur de l'agence France Travail de Saint Vincent de Tyrosse et pour les délégations mentionnées :
  - o à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Landes

---

Au sein de la direction territoriale du Lot et Garonne :

- monsieur Sébastien Félix, directeur de l'agence France Travail d'Agen
- madame Valérie Lagarde, directrice de l'agence France Travail d'Aiguillon
- madame Pamela Engel, directrice de l'agence France Travail de Marmande
- monsieur Benoît Sfiligoi, directeur de l'agence France Travail de Villeneuve sur Lot

Au sein de la direction territoriale des Pyrénées Atlantiques :

- madame Anita Goyeneche, directrice de l'agence France Travail de Bayonne
- monsieur Kader Adda, directeur de l'agence France Travail de Biarritz
- madame Martine Vedrenne, directrice de l'agence France Travail de Boucau
- madame Corinne Guijarro, directrice de l'agence France Travail de Lons
- monsieur Sébastien Clermont, directeur de l'agence France Travail de Mourenx
- madame Valérie Bonzom, directrice de l'agence France Travail d'Oloron Sainte Marie
- monsieur Jérôme Labat, directeur de l'agence France Travail de Pau Lyautey
- monsieur Jean-Michel Cachez, directeur de l'agence France Travail de Pau Jean Zay et pour les délégations mentionnées :
  - o à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Pyrénées Atlantiques
- madame Gwenola Trivière Olivier, directrice de l'agence France Travail de Saint Jean de Luz

Au sein de la direction territoriale des Deux Sèvres :

- madame Laurence Guillaume, directrice de l'agence France Travail de Bressuire
- madame Christelle Léonard, directrice de l'agence France Travail de Melle
- madame Inès Laurent, directrice de l'agence France Travail de Niort Garenne
- madame Nathalie Deswelle, directrice de l'agence France Travail de Niort Trévins
  - o à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Deux Sèvres
- monsieur Fabrice Dufresne, directeur de l'agence France Travail de Parthenay
- monsieur Matthieu Fichet, directeur de l'agence France Travail de Thouars

Au sein de la direction territoriale de la Vienne :

- madame Nathalie Vervy - Henault, directrice de l'agence France Travail de Loudun
- monsieur Yann Cossu, directeur de l'agence France Travail de Montmorillon (et du point relais de Civray)
- madame Sophie Marce, directrice de l'agence France Travail de Poitiers Futuroscope
- madame Frédérique Rouet, directrice de l'agence France Travail de Poitiers Gare et pour les délégations mentionnées :
  - o à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Vienne
- monsieur Frédéric Tourneur, directeur de l'agence France Travail de Poitiers Grand Large

Au sein de la direction territoriale de la Haute Vienne :

- monsieur Pierre Guillet, directeur de l'agence France Travail de Bellac

- madame Emmanuelle Baudot-Vachon, directrice de l'agence France Travail de Limoges Jourdan et pour les délégations mentionnées :
  - o à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences France Travail de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- madame Myriam Lefevre, directrice de l'agence France Travail de Limoges Leclerc et pour les délégations mentionnées :
  - o à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences France Travail de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
  - o à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Haute Vienne et la Creuse
- monsieur Sylvain Cluzeau, directeur de l'agence France Travail Limoges Ventadour et pour les délégations mentionnées :
  - o à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences France Travail de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- madame Christine Blondel, directrice de l'agence France Travail de Saint Junien
- madame Lydie Delaunay, directrice de l'agence France Travail de Saint Yrieix La Perche

## § 2 - directeurs adjoints

Au sein de la direction territoriale de la Charente :

- madame Sylvie Raybois, directrice adjointe de l'agence France Travail d'Angoulême La Couronne et pour les délégations mentionnées :
  - o à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente
- madame Marie-Line Moreau, directrice adjointe de l'agence France Travail d'Angoulême Saint Martial

Au sein de la direction territoriale de la Corrèze :

- madame Emilie Denis, directrice adjointe de l'agence France Travail de Brive (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Corrèze)

Au sein de la direction territoriale de la Dordogne :

- madame Valérie Royer, directrice adjointe de l'agence France Travail de Bergerac
- madame Bouchra Abdennouri, directrice adjointe de l'agence France Travail de Périgueux et pour les délégations mentionnées :
  - o à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Dordogne

Au sein de la direction territoriale de la Gironde :

Au sein de la direction territoriale Bordeaux Terre de Gironde :

- monsieur Brieg Denoual, directeur adjoint de l'agence France Travail de Bordeaux Mériadeck

- monsieur Nicolas Hervé, directeur adjoint de l'agence France Travail de Bordeaux Mériadeck
- madame Myriam Arslanian, directrice adjointe de l'agence France Travail de Bordeaux Nord
- madame Marie David, directrice adjointe de l'agence France Travail de Bordeaux Saint Jean
- madame Marie- Suzanne Marquet, directrice adjointe de l'agence France Travail de Cenon
- madame Soazig Queyrens, directrice adjointe de l'agence France Travail de Langon
- madame Caroline Rochaix, directrice adjointe de l'agence France Travail de Lormont
- monsieur Bruno Rodrigues, directeur adjoint de l'agence France Travail de Libourne

Au sein de la direction territoriale déléguée Métropole Ouest Océan :

- monsieur Christophe Ferreira, directeur adjoint de l'agence France Travail de La Teste

Au sein de la direction territoriale des Landes :

- madame Nathalie Hacquin, directrice adjointe de l'agence France Travail du Grand Dax (agences de Dax et de Saint Paul lès Dax)
- madame Mélanie Bonhomme, directrice adjointe de l'agence France Travail de Mont de Marsan

Au sein de la direction territoriale du Lot et Garonne :

- madame Ingrid Nizza, directrice adjointe de l'agence France Travail d'Agen et pour les délégations mentionnées :
  - o à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour le Lot et Garonne

Au sein de la direction territoriale des Pyrénées Atlantiques :

- madame Géraldine Barrague, directrice adjointe de l'agence France Travail de Bayonne

Au sein de la direction territoriale de la Vienne :

- madame Aurélie Hebras, directrice adjointe de l'agence France Travail de Poitiers Grand Large

Au sein de la direction territoriale de la Haute Vienne :

- madame Alexandra Julien, directrice adjointe de l'agence France Travail de Limoges Leclerc et pour les délégations mentionnées :
  - o à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de France Travail de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
  - o à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Haute Vienne et la Creuse

### § 3 - responsables d'équipe

Au sein de la direction territoriale de la Charente :

- monsieur Mohamed Bahlali, responsable d'équipe de l'agence France Travail d'Angoulême La Couronne (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2

- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente)
- madame Amélie Bureau, responsable d'équipe de l'agence France Travail d'Angoulême La Couronne (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente)
  - madame Sylvie Fraisse, responsable d'équipe de l'agence France Travail d'Angoulême La Couronne (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente)
  - monsieur Eric Rouzaut, responsable d'équipe de l'agence France Travail d'Angoulême La Couronne (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente)
  - madame Nadège Fuseau, responsable d'équipe de l'agence France Travail d'Angoulême Saint Martial
  - madame Marielle Gagey, responsable d'équipe de l'agence France Travail d'Angoulême Saint Martial
  - madame Séverine Rolland, responsable d'équipe de l'agence France Travail d'Angoulême Saint Martial
  - madame Mame Toure, responsable d'équipe de l'agence France Travail d'Angoulême Saint Martial
  - madame Linda Garcia, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Cognac (et du point relais de Barbezieux)
  - madame Aurélie Lallouff, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Cognac
  - monsieur Emmanuel Rochard, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Cognac (et du point relais de Barbezieux)
  - madame Caroline Dauzon, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Confolens (et du point relais de Ruffec)
  - madame Pauline Grelier, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Confolens (et du point relais de Ruffec)
  - monsieur Yves Raynaud, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Confolens (et du point relais de Ruffec)

Au sein de la direction territoriale de la Charente Maritime :

- madame Valérie Chaud, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Jonzac
- madame Lysiane Da Cruz, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Jonzac
- madame Anne-Sophie Debaue, responsable d'équipe de l'agence France Travail de La Rochelle Bel Air
- madame Aurélie Dumas, responsable d'équipe de l'agence France Travail de La Rochelle Bel Air
- madame Adeline Marchand, responsable d'équipe de l'agence France Travail de La Rochelle Bel Air
- madame Fanny Thomas, responsable d'équipe de l'agence France Travail de La Rochelle Bel Air
- madame Sophie Bertaud, responsable d'équipe de l'agence France Travail de La Rochelle Lagord (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente Maritime)

- madame Marie Bodeau, responsable d'équipe de l'agence France Travail de La Rochelle Lagord (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente Maritime)
- madame Isabelle Lisau, responsable d'équipe de l'agence France Travail de La Rochelle Lagord (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente Maritime)
- madame Lois Metin-Denis, responsable d'équipe de l'agence France Travail de La Rochelle Lagord (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente Maritime)
- monsieur Nicolas Bertrand, responsable d'équipe de l'agence France Travail de La Rochelle Villeneuve
- madame Jennyfer Caillas, responsable d'équipe de l'agence France Travail de La Rochelle Villeneuve
- madame Lydie Loucougaray, responsable d'équipe de l'agence France Travail de La Rochelle Villeneuve
- madame Farhida Bertrand, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Rochefort
- madame Alexandra Carlier, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Rochefort
- madame Pascale Sarrabayrouse, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Rochefort
- madame Christine Forest, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Royan
- monsieur Christophe Laplace, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Royan
- madame Dominique Lucas, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Royan
- madame Stéphanie Puythorac, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Royan
- madame Jennifer Marcouiller, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Saint Jean d'Angély
- madame Graziella Verger, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Saint Jean d'Angély
- madame Carole Bernard, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Saintes
- monsieur Ludovic Perrin, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Saintes
- madame Barbara Pigier, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Saintes
- madame Valérie Muess, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Saint Pierre d'Oléron
- monsieur Gérald Rénassia, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Saint Pierre d'Oléron

Au sein de la direction territoriale de la Corrèze :

- madame Nathaly Chauveau, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Brive (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Corrèze)
- madame Christine Coly-Labrousse, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Brive (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Corrèze)

- madame Catherine Gibouret-Marmeyse, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Brive (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Corrèze)
- madame Béatrice Richard, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Brive (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Corrèze)
- monsieur Marc-Antoine Bonacasa, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- madame Corinne Bucquet, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- madame Sandrine Martin, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- monsieur Philippe Parfut, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- madame Nathalie Van Rokeghem, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Tulle (et du point relais d'Ussel)

Au sein de la direction territoriale de la Creuse :

- madame Nathalie Fuhrmann, responsable d'équipe de l'agence France Travail d'Aubusson
- monsieur Samuel Hautier, responsable d'équipe de l'agence France Travail d'Aubusson
- madame Marie-Odile Nadaud, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Guéret (et du point relais de La Souterraine)
- madame Christine Paranton, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Guéret (et du point relais de La Souterraine)
- madame Céline Pénisson, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Guéret (et du point relais de La Souterraine)

Au sein de la direction territoriale de la Dordogne :

- monsieur Geoffrey Brunatto, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bergerac
- madame Danielle Cheviet, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bergerac
- monsieur Yamar Dieye, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bergerac
- madame Céline Guillon-Cottard, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bergerac
- madame Nadine Hamm, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Nontron
- madame Sabine Lesage, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Nontron
- madame Natacha Fietko, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Périgueux (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Dordogne)
- monsieur Olivier Jousain, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Périgueux (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Dordogne)
- madame Elisabeth Marino, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Périgueux (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Dordogne)

- madame Emilie Laporte, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Périgueux (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Dordogne)
- monsieur Grégory Marlière, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Sarlat
- madame Amelie Peres, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Sarlat
- monsieur Marc Beillot, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Terrasson
- madame Cécile Coulie, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Terrasson
- madame Maryse Besse, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Saint Astier (et du point relais de Montpon)
- madame Corinne Petrucel, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Saint Astier (et du point relais de Montpon)
- madame Corinne Thierry, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Saint Astier (et du point relais de Montpon)

Au sein de la direction territoriale de la Gironde :

Au sein de la direction territoriale déléguée Bordeaux Terre de Gironde :

- madame Olivia Lapelleterie, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Blaye
- madame Ingrid Touret, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Blaye
- madame Herminie Daspel-El Kaim, responsable d'équipe France Travail de l'agence de Bordeaux Bastide
- madame Virginie Delort, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bordeaux Bastide
- madame Béatrice Guine, responsable d'équipe France Travail de l'agence de Bordeaux Bastide
- madame Ingrid Gambier, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bordeaux Mériadeck
- madame Caroline Lajus de Chauton, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bordeaux Mériadeck
- monsieur Guillaume Mitachevitch, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bordeaux Mériadeck
- monsieur Pascal Rkalovic, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bordeaux Mériadeck
- madame Delphine Romac, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bordeaux Mériadeck
- madame Dorothée Sarasa, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bordeaux Mériadeck
- madame Sanha Azzoune, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bordeaux Nord
- madame Alexandra Coquet, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bordeaux Nord
- madame Laurence De Tchaguine, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bordeaux Nord
- monsieur Patrick Landreau, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bordeaux Nord
- madame Stella Berthier, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bordeaux Saint Jean (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Gironde)

- monsieur Jacques Béziat, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bordeaux Saint Jean (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Gironde)
- monsieur Bertrand Caubet, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bordeaux Saint Jean (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Gironde)
- madame Stéphanie Chabrier, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bordeaux Saint Jean (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Gironde)
- madame Nathalie Floriani, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bordeaux Saint Jean (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Gironde)
- madame Zohra Gillet, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Cenon
- madame Sophie Larquey, responsable d'équipe de l'agence France de Cenon
- madame Frédérique Mallorant, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Cenon
- madame Géraldine Pons, responsable d'équipe de l'agence France de Cenon
- madame Elodie Bobin-Junca, responsable d'équipe de l'agence France Travail de de Langon
- monsieur Christophe Boiron, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Langon
- madame Valérie Boisselier, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Langon
- monsieur Mickael Pena, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Langon
- madame Nathalie Rey, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Langon
- monsieur Bertrand Beaufiles, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- madame Karine Courtin, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Libourne (et du point relais Saint Magné Castillon)
- madame Vanessa De Souza, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Libourne (et du point relais Saint Magné Castillon)
- madame Fabienne Fruchard, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Libourne (et du point relais Saint Magné Castillon)
- monsieur Joris Le Tallec, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Libourne (et du point relais Saint Magné Castillon)
- madame Aude-Claire Baptistan, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Lormont
- madame Khoukha Bouzerita, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Lormont
- monsieur Alex Hilberger-Didier, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Lormont
- madame Maud Queruel, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Lormont

Au sein de la direction territoriale déléguée Métropole Ouest Océan :

- madame Emilie Alvarez, responsable d'équipe de l'agence France Travail d'Andernos
- madame Marie-Pierre Marchandon, responsable d'équipe de l'agence France Travail d'Andernos
- monsieur Erwan Champagne, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bègles

- monsieur Xavier Costemale, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bègles
- madame Marilyn Lord, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bègles
- madame Cendrine Martinez Carreras, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bègles
- madame Valérie Auréjac, responsable d'équipe de l'agence France Travail d'Eysines
- madame Ludivine Cousin, responsable d'équipe de l'agence France Travail d'Eysines
- madame Amandine El Garti, responsable d'équipe de l'agence France Travail d'Eysines
- madame Brigitte Pehaut, responsable d'équipe de l'agence France Travail d'Eysines
- monsieur Patrick Chapon, responsable d'équipe de l'agence France Travail de La Teste
- monsieur Mohamed Daoud, responsable d'équipe de l'agence France Travail de La Teste
- madame Ghyslaine Roumegous, responsable d'équipe de l'agence France Travail de La Teste
- madame Raphaëlle Ydier, responsable d'équipe de l'agence France Travail de La Teste
- madame Brigitte Dubourg, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Lesparre-Médoc
- monsieur Dominique Duconseil, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Lesparre-Médoc
- madame Audrey Puyjoursain, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Lesparre-Médoc
- madame Laurence Baudry, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Mérignac
- madame Angélique Bourget, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Mérignac
- madame Camille Camblong, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Mérignac
- madame Naïma Ezzedgui, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Mérignac
- madame Laurence Servary-Feugas, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Mérignac
- madame Elodie Hervé, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Pessac
- monsieur Stéphane Roussel, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Pessac
- madame Anne-Marie Sanchez, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Pessac
- monsieur Gaël Champ, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Saint Médard en Jalles
- madame Stéphanie Cuabos, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Saint Médard en Jalles
- monsieur Francisco Géraldes, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Saint Médard en Jalles
- madame Florence Bourgin, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Villenave d'Ornon
- madame Isabel Chaignaud, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Villenave d'Ornon
- monsieur Arnaud Nuter, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Villenave d'Ornon

- madame Lucie Vidal, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Villenave d'Ornon

Au sein de la direction territoriale des Landes :

- monsieur Jérôme Coly, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Dax
- madame Sandrine Mong- Boukebbous, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Dax
- madame Marie-Laure Farthouat, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Mont de Marsan
- madame Audrey Genève, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Mont de Marsan
- madame Christelle Gourdon, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Mont de Marsan
- monsieur Didier Winckel, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Mont de Marsan
- monsieur Etienne Echeveste, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Parentis
- madame Sandrine Frette, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Parentis
- madame Valérie Léveillé, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Saint Paul les Dax
- madame Rachel Zacharski, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Saint Paul les Dax
- madame Sandra Afonso, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Saint Vincent de Tyrosse (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Landes)
- madame Géraldine Gilles, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Saint Vincent de Tyrosse (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Landes)
- monsieur Damien Kolifrath, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Saint Vincent de Tyrosse (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Landes)
- monsieur Jacky Triquet, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Saint Vincent de Tyrosse (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Landes)

Au sein de la direction territoriale du Lot et Garonne :

- monsieur Christophe Cavagne, responsable d'équipe de l'agence France Travail d'Agen (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour le Lot et Garonne)
- madame Cécilia Céspedes, responsable d'équipe de l'agence France Travail d'Agen (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour le Lot et Garonne)
- monsieur Frédéric Coudert, responsable d'équipe de l'agence France Travail d'Agen (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour le Lot et Garonne)
- monsieur Vincent Larrouy, responsable d'équipe de l'agence France Travail d'Agen (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour le Lot et Garonne)

- madame Alexandrine Daloise, responsable d'équipe de l'agence France Travail de d'Aiguillon
- madame Valérie Guillaumot, responsable d'équipe de l'agence France Travail de d'Aiguillon
- monsieur Romain Cazade, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Marmande
- madame Isabel Da Silva, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Marmande
- madame Marie-Laetitia Rochefort, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Marmande
- madame Claire Caye, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Villeneuve sur Lot
- madame Delphine Conchou, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Villeneuve sur Lot
- monsieur Sébastien Derouet, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Villeneuve sur Lot
- madame Camille Gautier, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Villeneuve sur Lot

Au sein de la direction territoriale des Pyrénées Atlantiques :

- monsieur Luc Armagnac, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bayonne
- madame Estelle Courarie, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bayonne
- monsieur Nicolas Couteille, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bayonne
- madame Nadia Lartigue, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bayonne
- madame Naïara Baudin-Calvo, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Biarritz
- madame Myriam Milin-Audren, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Biarritz
- monsieur Christophe Poujade, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Biarritz
- madame Emilie Dufosset, responsable d'équipe de l'agence France Travail du Boucau
- madame Vanessa Guider, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Boucau
- madame Sylvie Monluçon, responsable d'équipe de l'agence France Travail du Boucau
- madame Julie Chamfeuil, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Lons
- madame Jinene Gardette, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Lons
- madame Stéphanie Petit, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Lons
- madame Carine Puyo, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Mourenx
- monsieur Bertrand Saldaqui, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Mourenx
- monsieur Laurent Feugas, responsable d'équipe de l'agence France Travail d'Oloron Sainte Marie
- madame Julie Lebraud, responsable d'équipe de l'agence France Travail d'Oloron Sainte Marie
- madame Cindye Buée, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Pau Lyautey

- madame Myriam Marchandon, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Pau Lyautey
- madame Nadège Chaillat, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Pau Jean Zay (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Pyrénées Atlantiques)
- monsieur Chakir El Amraouy, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Pau Jean Zay (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Pyrénées Atlantiques)
- madame Christelle Humblot, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Pau Jean Zay (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Pyrénées Atlantiques)
- madame Elodie Marx, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Pau Jean Zay (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Pyrénées Atlantiques)
- madame Karine Pierre, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Pau Jean Zay (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Pyrénées Atlantiques)
- madame Natacha Beccardi, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Saint Jean de Luz
- madame Hélène Eyragne, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Saint Jean de Luz
- monsieur Thomas Fernandez, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Saint Jean de Luz

Au sein de la direction territoriale des Deux Sèvres :

- madame Maud Morille, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bressuire
- madame Sarah Bertetti, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Melle
- madame Clémentine Mugisha, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Melle
- madame Cécile Chabosseau, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Niort Garenne
- madame Mélanie Goderiaux, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Niort Garenne
- madame Angélique Lefèvre-Manond, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Niort Garenne
- madame Christine Andrys, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Niort Trévins (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Deux Sèvres)
- madame Pascale Charbonnier, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Niort Trévins (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Deux Sèvres)
- madame Hélène Coutanceau, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Niort Trévins (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Deux Sèvres)
- madame Myrella Babet, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Parthenay
- monsieur Philippe Lasserre, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Parthenay
- madame Sandrine Lambert, responsable d'équipe France Travail de Thouars

- monsieur Joseph-Gildas Mouity-Nzoumba, responsable d'équipe France Travail de Thouars

Au sein de la direction territoriale de la Vienne :

- monsieur Fabien Ducreux, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Châtelleraut
- madame Krystel Meriau, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Châtelleraut
- madame Agnès Neveu, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Châtelleraut
- monsieur Emmanuel Clais, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Loudun
- madame Emilie François, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Montmorillon (et du point relais de Civray)
- madame Aurélie Lafond, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Montmorillon (et du point relais de Civray)
- madame Sandra Bacchiocchi, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Poitiers Futuroscope
- madame Emilie Rat, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Poitiers Futuroscope
- madame Sandrine Richeteau, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Poitiers Futuroscope
- madame Pascale Gourdon, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Poitiers Gare (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Vienne)
- madame Christelle Osmont, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Poitiers Gare (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Vienne)
- madame Yasmina Ouaz, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Poitiers Gare (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Vienne)
- madame Anne Bonnin, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Poitiers Grand Large
- madame Véronique Ferré, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Poitiers Grand Large
- monsieur Jérémy Motillon, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Poitiers Grand Large

Au sein de la direction territoriale de la Haute Vienne :

- monsieur Grégoire Carlier, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bellac
- madame Caroline Lecaplain, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bellac
- madame Dominique Courivault, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Limoges Jourdan et pour les délégations mentionnées :
  - o à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences France Travail de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- madame Emmanuelle Monteil, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Limoges Jourdan et pour les délégations mentionnées :

- à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences France Travail de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- monsieur Jean-Marie Brunaud, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Limoges Leclerc et pour les délégations mentionnées :
  - à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences France Travail de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
  - à l'article 1 § 2 alinéas 1,2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Haute Vienne et la Creuse
- madame Karine Chatard, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Limoges Leclerc et pour les délégations mentionnées :
  - à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences France Travail de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
  - pour les délégations mentionnées à l'article 2 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Haute Vienne et la Creuse
- madame Magali Deschamps, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Limoges Leclerc et pour les délégations mentionnées :
  - à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences France Travail de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
  - pour les délégations mentionnées à l'article 2 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Haute Vienne et la Creuse
- madame Angélique Francotte, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Limoges Leclerc et pour les délégations mentionnées :
  - à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences France Travail de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
  - pour les délégations mentionnées à l'article 2 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Haute Vienne et la Creuse
- monsieur Philippe Coeur, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Limoges Ventadour et pour les délégations mentionnées :
  - à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences France Travail de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- madame Catherine Flesch, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Limoges Ventadour et pour les délégations mentionnées :
  - à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5 pour les agences France Travail de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- madame Véronique Martin, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Limoges Ventadour et pour les délégations mentionnées :
  - à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences France Travail de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)

- madame Aurore Pradeau, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Limoges Ventadour et pour les délégations mentionnées :
  - o à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences France Travail de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- madame Céline Mazaud, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Saint Junien
- madame Valérie Villéger, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Saint Junien
- monsieur Marc Le Goc, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Saint Yrieix la Perche

#### § 4 - référents métier

Au sein de la direction territoriale de la Charente :

- madame Sereine Delage, référente métiers de l'agence France Travail d'Angoulême La Couronne (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente)
- madame Sarah Porcherie, référente métiers de l'agence France Travail d'Angoulême Saint Martial
- monsieur Robin Tardieu, référent métiers de l'agence France Travail de Cognac (et du point relais de Barbezieux)
- madame Aurore Foury, référente métiers de l'agence France Travail de Confolens (et du point relais de Ruffec)

Au sein de la direction territoriale de la Charente Maritime :

- madame Gersende Gravel, référente métiers de l'agence France Travail de Jonzac
- madame Estelle Sabatier, référente métiers de l'agence France Travail de La Rochelle Bel Air
- monsieur Alexandre Thomas, référent métiers de l'agence France Travail de La Rochelle Lagord (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente Maritime)
- monsieur Thomas Delvallée, référent métiers de l'agence France Travail de La Rochelle Villeneuve
- monsieur Eric Coulon, référent métiers de l'agence France Travail de Rochefort
- madame Cynthia Néret, référente métiers de l'agence France Travail de Royan
- madame Véronique Fourcade, référente métiers de l'agence France Travail de Saint Jean d'Angély
- madame Corinne Massiot, référente métiers de l'agence France Travail de Saintes
- madame Stéphanie Nedaud, référente métiers de l'agence France Travail de Saint Pierre d'Oléron

Au sein de la direction territoriale de la Corrèze :

- madame Marie-Christine Delcher, référente métiers de l'agence France Travail de Brive (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Corrèze)
- monsieur Frédéric Peythieu, référent métiers de l'agence France Travail de Brive (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Corrèze)

- madame Christel Gauthier, référente métiers de l'agence France Travail de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- madame Chrystele Saint-Martin, référente métiers de l'agence France Travail de Tulle (et du point relais d'Ussel)

Au sein de la direction territoriale de la Creuse :

- monsieur David Tschirhart, référent métiers de l'agence France Travail d'Aubusson
- madame Ophelie Giraud, référente métiers de l'agence France Travail de Guéret

Au sein de la direction territoriale de la Dordogne :

- monsieur Olivier Fontayne, référent métiers de l'agence France Travail de Bergerac
- madame Marina Traoré, référente métiers de l'agence France Travail de Nontron (et du point relais de Thiviers)
- madame Valérie Bannes, référente métiers de l'agence France Travail de Périgueux (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Dordogne)
- madame Séverine Cabrillat, référente métiers de l'agence France Travail de Périgueux (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Dordogne)
- madame Karine Van Huffel, référente métiers de l'agence France Travail de Sarlat
- monsieur Anthony Barreau, référent métiers de l'agence France Travail de Saint Astier
- madame Sandrine Lenne, référente métiers de l'agence France Travail de Terrasson

Au sein de la direction territoriale de la Gironde :

Au sein de la direction territoriale déléguée Bordeaux Terre de Gironde :

- madame Carla De Sa Rodrigues, référente métiers de l'agence France Travail de Blaye
- madame Karelle Guiraud, référente métiers de l'agence France Travail de Bordeaux Bastide
- madame Soraya Boughazi, référente métiers de l'agence France Travail de Bordeaux Nord
- madame Anne Julie Bietry, référente métiers de l'agence France Travail de Bordeaux Mériadeck
- madame Laure Le Rallec, référente métiers de l'agence France Travail de Bordeaux Mériadeck
- madame Karine Amasse, référente métiers de l'agence France Travail de Bordeaux Saint Jean (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Gironde)
- madame Catherine Fanelli, référente métiers de l'agence France Travail de Cenon
- madame Armelle Mangongo-Nzambi, référente métiers de l'agence France Travail de Cenon
- madame Laura Giraud, référente métiers de l'agence France Travail de Langon
- madame Chantal Soubie, référente métiers de l'agence France Travail de Langon
- monsieur Arnaud Kerdraon, référent métiers de l'agence France Travail de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- madame Céline Solanille, référente métiers de l'agence France Travail de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- monsieur Xavier Dessenne, référent métiers de l'agence France Travail de Lormont
- madame Véronique Liot, référente métiers de l'agence France Travail de Lormont

Au sein de la direction territoriale déléguée Métropole Ouest Océan :

- madame Sophie Perez-Llasera, référent métiers de l'agence France Travail d'Andernos
- madame Charlotte Fillaudeau, référente métiers de l'agence France Travail de Bègles
- madame Aurélie Cluset, référente métiers de l'agence France Travail d'Eysines
- madame Carole Barré, référente métiers de l'agence France Travail de La Teste
- monsieur Benoit Castera, référent métiers de l'agence France Travail de Lesparre-Médoc
- madame Sabine Jousse, référente métiers de l'agence France Travail de Mérignac
- madame Sandrine Verdier, référente métiers de l'agence France Travail de Pessac
- monsieur Sylvain Gabry, référent métiers de l'agence France Travail de Saint Médard en Jalles
- monsieur William Moureau, référent métiers de l'agence France Travail de Villenave d'Ornon

Au sein de la direction territoriale des Landes :

- madame Julia Maillot, référente métiers de l'agence France Travail de Mont de Marsan
- madame Elodie Mennecier, référente métiers de l'agence France Travail de Parentis
- madame Théodorine Merino, référente métiers de l'agence France Travail de Dax
- monsieur Stéphane Labat, référent métiers de l'agence France Travail de Saint Paul les Dax
- madame Séverine Ballion, référente métiers de l'agence France Travail de Saint Vincent de Tyrosse

Au sein de la direction territoriale du Lot et Garonne :

- monsieur Damien Lafont, référent métiers de l'agence France Travail d'Agen (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour le Lot et Garonne)
- monsieur Yvon Bondodet, référent métiers de l'agence France Travail d'Aiguillon
- monsieur José Leitao, référent métiers de l'agence France Travail de Marmande
- madame Audrey Trentin, référente métiers de l'agence France Travail de Villeneuve sur Lot

Au sein de la direction territoriale des Pyrénées Atlantiques :

- madame Amanda Lallemand, référente métiers de l'agence France Travail de Bayonne
- madame Ombeline Aranguren, référente métiers de l'agence France Travail de Biarritz
- madame Corinne Maccotta, référente métiers de l'agence France Travail de Boucau
- madame Nathalie Guilhembet, référente métiers de l'agence France Travail de Lons
- monsieur Ronan Lebrun, référent métiers de l'agence France Travail de Mourenx
- monsieur Jérémy Derouet, référent métiers de l'agence France Travail d'Oloron Sainte Marie
- monsieur Cédric Larcon, référent métiers de l'agence France Travail de Pau Lyautey
- monsieur Christian Page, référent métiers de l'agence France Travail de Pau Jean Zay (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Pyrénées Atlantiques)
- madame Virginie Dainciart, référente métiers de l'agence France Travail de Saint Jean de Luz

Au sein de la direction territoriale des Deux Sèvres :

- madame Laurence Beauchamp, référente métiers de l'agence France Travail de Bressuire
- madame Gwenaëlle Bougrand, référente métiers de l'agence France Travail de Niort Garenne
- madame Anne Manquin, référente métiers de l'agence France Travail de Niort Trévins (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Deux Sèvres)
- monsieur Dominique Rougier, référent métiers de l'agence France Travail de Melle
- madame Sophie Fauger, référente métiers de l'agence France Travail de Parthenay
- madame Beatrice Painaud, référente métiers de l'agence France Travail de Thouars

Au sein de la direction territoriale de la Vienne :

- monsieur Daniel Netier, référent métiers de l'agence France Travail de Châtellerault
- madame Isabelle Pele, référente métiers de l'agence France Travail de Loudun
- madame Rebecca Guérin, référente métiers de l'agence France Travail de Montmorillon (et du point relais de Civray)
- madame Anne Neveu, référente métiers de l'agence France Travail de Montmorillon (et du point relais de Civray)
- madame Fabienne Baron, référente métiers de l'agence France Travail de Poitiers Futuroscope
- madame Laetitia Sausseau, référente métiers de l'agence France Travail de Poitiers Gare et (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Vienne)
- madame Anna Gey, référente métiers de l'agence France Travail de Poitiers Grand Large

Au sein de la direction territoriale de la Haute Vienne :

- madame Mélanie Coue, référente métiers de l'agence France Travail de Bellac
- monsieur Pierre Lafaye, référent métiers de l'agence France Travail de Limoges Jourdan et pour les délégations mentionnées :
  - o à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences France Travail de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- monsieur Nicolas Coinaud, référent métiers de l'agence France Travail de Limoges Leclerc et pour les délégations mentionnées :
  - o à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences France Travail de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
  - o à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Haute Vienne et la Creuse
- monsieur Alexandre Rey, référent métiers de l'agence France Travail de Limoges Leclerc et pour les délégations mentionnées :
  - o à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences France Travail de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
  - o à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Haute Vienne et la Creuse

- madame Martine Vignol, référente métiers de l'agence France Travail de Limoges Ventadour et pour les délégations mentionnées :
  - o à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences France Travail de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- monsieur Bastien Vaillandet, référent métiers de l'agence France Travail de Limoges Ventadour et pour les délégations mentionnées :
  - o à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences France Travail de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- monsieur Jérémy Boireau, référent métiers de l'agence France Travail de Saint Junien
- madame Nadège Coucaud, référente métiers de l'agence France Travail de Saint Junien
- madame Sandrine Galinat, référente métiers de l'agence France Travail de Saint Yrieix La Perche

## Article 6 - Incompatibilités

Lorsque le bénéficiaire d'une délégation de signature constate qu'il est parent ou allié du demandeur d'emploi ou de l'employeur sur la situation duquel il est appelé à statuer, ou lié à celui-ci, sous quelque forme que ce soit, il ne peut ni prendre de décision, ni donner un avis sur la décision à prendre dans le dossier concerné.

## Article 7 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de France Travail Nouvelle Aquitaine.

Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

## Article 8 - Abrogation et publication

La décision NAq n° 2025-08 DS Agences du 27 février 2025 est abrogée

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de France Travail.

Fait à Bordeaux, le 28 mars 2025.

Alain Mauny,  
directeur régional  
de France Travail Nouvelle Aquitaine

---

Décision NAq n° 2024-13 DS DT du 28 mars 2025

## Délégation de signature du directeur régional de France Travail Nouvelle Aquitaine au sein des directions territoriales

Le directeur régional de France Travail Nouvelle Aquitaine,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5131-6, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5423-7, L.5424-26, L.5426-1-2, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5131-15 à R.5131-26, R.5312-4, R.5312-25 et R.5312-26, R.5412-8, R.5426-18 et R.5426-20,

Vu le code de justice administrative, notamment les articles L.213-11 et suivants et R.223-10 et suivants,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment ses articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'opérateur France Travail,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de son annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Décide :

### Article 1 - Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords-cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de

ressources humaines pour France Travail ou sur la base d'une convention type établie par la direction générale,

- 2) les autres conventions d'initiative territoriale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour France Travail,
- 3) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 143 000 euros HT.

## Article 2 - Prestations en trop versées

§ 1 - Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement des prestations en trop versées :

- dans la limite de 48 mois aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 5.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 4.2 de l'article 5 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées :

- d'un montant inférieur à 1000 euros lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers ;
- dans la limite de 650 euros lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

§ 3 - Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que, pour le § 1, celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

## Article 3 - Contestations et recours

1) Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 5 à l'effet de signer les décisions statuant sur les contestations et recours formés contre les décisions :

- de radiation ou de radiation et de suppression du revenu de remplacement ;
- de réduction, de suspension ou de suppression de l'allocation du contrat d'engagement jeune (ACEJ) et, le cas échéant, du revenu de remplacement, de résiliation du contrat d'engagement jeune (CEJ) ou de radiation et, le cas échéant, de suppression du revenu de remplacement.

2) En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 3.2 et § 4.1 de l'article 5 uniquement pour les décisions d'abandon d'une décision de sanction.

## Article 4 - Fonctionnement général

§ 1. Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de la direction territoriale ou l'animation du service public territorial de l'emploi,

- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les approbations hiérarchiques de déplacement, sauf en ce qui concerne les déplacements hors du territoire national
- 3) valider les notes de frais des membres des instances paritaires territoriales.
- 4) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de France Travail pour tout fait ou acte intéressant la direction territoriale.

§ 2. Délégation est donnée aux personnes désignées au § 3 de l'article 5 à l'effet :

- de signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les approbations hiérarchiques de déplacement, sauf en ce qui concerne les déplacements hors du territoire national.

§.3. Délégation est donnée à :

- madame Catherine Pillon, responsable de l'équipe de la Halle de l'emploi, à l'effet de signer :
  - o les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les approbations hiérarchiques de déplacement, sauf en ce qui concerne les déplacements hors du territoire national.

## Article 5 - Délégués

§ 1 - directeurs territoriaux :

- madame Marina Swiatkowski, directrice territoriale France Travail Charente
- monsieur Daniel Dartigolles, directeur territorial France Travail Charente Maritime
- madame Claire Noblecourt, directrice territoriale France Travail Corrèze
- monsieur Frédéric Sedan directeur territorial France Travail Creuse
- madame Geneviève Murat, directrice territoriale France Travail Dordogne
- madame Celia Rodrigues Minau, directrice territoriale France Travail Gironde
- madame Pascale Sequier, directrice territoriale France Travail Landes
- monsieur Didier Geneteaud, directeur territorial France Travail Lot et Garonne
- monsieur David Vialat, directeur territorial France Travail Pyrénées Atlantique
- madame Isabelle Barsacq, directrice territoriale France Travail Deux Sèvres
- monsieur Benoit Meyer, directeur territorial France Travail Vienne
- madame Nathalie Weber, directrice territoriale France Travail Haute Vienne

et bénéficient, dans les conditions suivantes, de la délégation visée à l'article 3 :

- madame Marina Swiatkowski, directrice territoriale France Travail Charente et pour la Charente-Maritime :
  - o en cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Daniel Dartigolles, directeur territorial France Travail Charente Maritime et,
  - o en cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Laurent Coppin, directeur territorial délégué France Travail Charente Maritime
- monsieur Daniel Dartigolles, directeur territorial France Travail Charente Maritime et pour la Charente :
  - o en cas d'absence ou d'empêchement de madame Marina Swiatkowski, directrice territoriale France Travail Charente

- madame Claire Noblecourt, directrice territoriale France Travail Corrèze et pour la Dordogne :
  - o en cas d'absence ou d'empêchement de madame Geneviève Murat, directrice territoriale France Travail Dordogne et,
  - o en cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Vincent Desmartin, directeur territorial délégué France Travail Dordogne
- madame Geneviève Murat, directrice territoriale France Travail Dordogne et pour la Corrèze :
  - o en cas d'absence ou d'empêchement de madame Claire Noblecourt, directrice territoriale France Travail Corrèze
- monsieur Frédéric Sedan directeur territorial France Travail Creuse et pour la Haute Vienne :
  - o en cas d'absence ou d'empêchement de madame Nathalie Weber, directrice territoriale France Travail Haute Vienne et,
  - o en cas d'absence ou d'empêchement de madame Francine Roux, directrice territoriale déléguée France Travail Haute Vienne
- madame Nathalie Weber, directrice territoriale France Travail Haute Vienne et pour la Creuse :
  - o en cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Frédéric Sedan directeur territorial France Travail Creuse
- madame Pascale Sequier, directrice territoriale France Travail Landes et pour le Lot et Garonne :
  - o en cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Didier Geneteaud, directeur territorial France Travail Lot et Garonne
- monsieur Didier Geneteaud, directeur territorial France Travail Lot et Garonne et pour les Landes :
  - o en cas d'absence ou d'empêchement de madame Pascale Sequier, directrice territoriale France Travail Landes
- madame Isabelle Barsacq, directrice territoriale France Travail Deux Sèvres et pour la Vienne :
  - o en cas d'absence ou d'empêchement de monsieur monsieur Benoit Meyer, directeur territorial France Travail Vienne et
  - o en cas d'absence ou d'empêchement de monsieur José Pires, directeur territorial délégué France Travail Vienne
- monsieur Benoit Meyer, directeur territorial France Travail Vienne et pour les Deux Sèvres :
  - o en cas d'absence ou d'empêchement de madame Isabelle Barsacq, directrice territoriale France Travail Deux Sèvres et,
  - o en cas d'absence ou d'empêchement de madame Sylvia Donval- Hérault, directrice territoriale déléguée France Travail Deux Sèvres

et bénéficient, dans les conditions suivantes, de la délégation visée à l'article 4 alinéa 3 :

- madame Marina Swiatkowski, directrice territoriale France Travail Charente pour les instances paritaires territoriales de la Charente, la Charente Maritime, des Deux Sèvres et de la Vienne
- monsieur Daniel Dartigolles, directeur territorial France Travail Charente Maritime pour les instances paritaires territoriales de la Charente, la Charente Maritime, des Deux Sèvres et de la Vienne
- madame Claire Noblecourt, directrice territoriale France Travail Corrèze pour les instances paritaires territoriales de la Dordogne, la Corrèze, du Lot et Garonne, de la Creuse et de la Haute Vienne
- monsieur Frédéric Sedan, directeur territorial France Travail Creuse pour les instances paritaires territoriales de la Creuse, la Haute Vienne et la Corrèze
- madame Genevieve Murat, directrice territoriale France Travail Dordogne pour les instances paritaires territoriales de la Dordogne, la Corrèze, du Lot et Garonne, de la Creuse et de la Haute Vienne
- madame Celia Rodrigues Minau, directrice territoriale France Travail Gironde pour les instances paritaires territoriales de la Gironde
- madame Pascale Sequier, directrice territoriale France Travail Landes pour les instances paritaires territoriales de la Dordogne, des Landes, Lot et Garonne et Pyrénées Atlantique
- monsieur Didier Geneteaud, directeur territorial France Travail Lot et Garonne pour les instances paritaires territoriales de la Dordogne, des Landes, Lot et Garonne et Pyrénées Atlantique
- monsieur David Vialat, directeur territorial France Travail Pyrénées Atlantique pour les instances paritaires territoriales des Landes et des Pyrénées Atlantiques
- madame Isabelle Barsacq, directrice territoriale France Travail Deux Sèvres pour les instances paritaires territoriales de la Charente, la Charente Maritime, des Deux Sèvres et de la Vienne
- monsieur Benoît Meyer, directeur territorial France Travail Poitou pour les instances paritaires territoriales de la Charente, la Charente Maritime, des Deux Sèvres et de la Vienne
- madame Nathalie Weber, directrice territoriale France Travail Haute Vienne pour les instances paritaires territoriales de la Creuse, la Haute Vienne et la Corrèze

**§ 2 - directeurs territoriaux délégués :**

- monsieur Laurent Coppin, directeur territorial délégué France Travail Charente Maritime
- monsieur Vincent Desmartin, directeur territorial délégué France Travail Dordogne
- madame Corinne Billau, directrice territoriale déléguée France Travail Bordeaux Terre de Gironde
- madame Claire Soulie, directrice territoriale déléguée France Travail Métropole Ouest Océan
- monsieur Cédric Gardette, directeur territorial délégué France Travail Pyrénées Atlantiques
- madame Sylvia Donval- Hérault, directrice territoriale déléguée France Travail Deux Sèvres
- monsieur José Pires, directeur territorial délégué France Travail Vienne
- madame Francine Roux, directrice territoriale déléguée France Travail Haute Vienne

et bénéficient dans les conditions suivantes de la délégation visée par l'article 3 :

- monsieur Laurent Coppin, directeur territorial délégué France Travail Charente Maritime pour la Charente Maritime et pour la Charente :
  - o en cas d'absence ou d'empêchement de madame Marina Swiatkowski, directrice territoriale France Travail Charente et,
  - o en cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Daniel Dartigolles, directeur territorial France Travail Charente Maritime,
- monsieur Vincent Desmartin, directeur territorial délégué France Travail Dordogne pour la Dordogne et pour la Corrèze :
  - o en cas d'absence ou d'empêchement de madame Claire Noblecourt, directrice territoriale France Travail Corrèze et,
  - o en cas d'absence ou d'empêchement de madame Genevieve Murat, directrice territoriale France Travail Dordogne,
- madame Corinne Billau, directrice territoriale déléguée France Travail Bordeaux Terre de Gironde pour la Gironde
- madame Claire Soulie, directrice territoriale déléguée France Travail Métropole Ouest Océan pour la Gironde
- madame Francine Roux, directrice territoriale déléguée France Travail Haute Vienne pour la Haute Vienne et pour la Creuse :
  - o en cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Frédéric Sedan, directeur territorial France Travail Creuse et,
  - o en cas d'absence ou d'empêchement de madame Nathalie Weber, directrice territoriale France Travail Haute Vienne
- madame Sylvia Donval-Hérault, directrice territoriale déléguée France Travail Deux Sèvres pour les Deux Sèvres et pour la Vienne :
  - o en cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Benoit Meyer, directeur territorial France Travail Vienne et,
  - o en cas d'absence ou d'empêchement de monsieur José Pires, directeur territorial délégué France Travail Vienne
- monsieur José Pires, directeur territorial délégué France Travail Vienne pour la Vienne et pour les Deux Sèvres :
  - o en cas d'absence ou d'empêchement madame Isabelle Barsacq, directrice territoriale France Travail Deux Sèvres et,
  - o en cas d'absence ou d'empêchement de madame Sylvia Donval-Hérault, directrice territoriale déléguée France Travail Deux Sèvres

et bénéficient, dans les conditions suivantes, de la délégation visée à l'article 4 alinéa 3 :

- monsieur Laurent Coppin, directeur territorial délégué France Travail Charente Maritime pour les instances paritaires territoriales de la Charente, la Charente Maritime, les Deux Sèvres et la Vienne
- monsieur Vincent Desmartin, directeur territorial délégué France Travail Dordogne pour les instances paritaires territoriales de la Corrèze, la Dordogne, le Lot et Garonne, la Creuse et la Haute Vienne

- madame Corinne Billau, directrice territoriale déléguée France Travail Bordeaux Terre de Gironde pour les instances paritaires territoriales de la Gironde
- madame Claire Soulie, directrice territoriale déléguée France Travail Métropole Ouest Océan pour les instances paritaires territoriales de la Gironde
- monsieur Cédric Gardette, directeur territorial délégué France Travail Pyrénées Atlantiques pour les instances paritaires territoriales des Landes et des Pyrénées Atlantiques
- madame Sylvia Donval-Hérault, directrice territoriale déléguée France Travail Deux Sèvres pour les instances paritaires territoriales de la Charente, la Charente Maritime, des Deux Sèvres et de la Vienne
- monsieur José Pires, directeur territorial délégué France Travail Vienne pour les instances paritaires territoriales de la Charente, la Charente Maritime, les Deux Sèvres et de la Vienne
- madame Francine Roux, directrice territoriale déléguée France Travail Haute Vienne pour les instances paritaires territoriales de la Creuse, la Haute Vienne et la Corrèze

### § 3. Responsables de services :

#### § 3.1

- monsieur Stéphane Nade, pour la Corrèze et la Dordogne
- monsieur Christophe Martin pour les Landes et les Pyrénées Atlantiques
- madame Christine Meraud pour la Creuse et la Haute Vienne,
- monsieur Romuald Berthelot pour les Deux Sèvres et la Vienne

#### § 3.2.

- madame Christine Baptista pour la Gironde et le Lot et Garonne,
- monsieur Benjamin Vincent pour la Charente et la Charente Maritime

### § 4 - chargés de mission ou de projets :

#### §.4.1

- madame Valérie Nawrocki, chargée de projet de la direction territoriale France Travail Dordogne pour la Dordogne et la Corrèze
- monsieur Jean-Marc Delarue, chargé de projet de la direction territoriale France Travail Gironde
- madame Marina Gérard, chargée de projet de la direction territoriale France Travail Gironde
- monsieur Jean Kruger, chargé de projet de la direction territoriale France Travail Gironde
- madame Soisik Le Lan, chargée de projet de la direction territoriale France Travail Gironde
- monsieur Michaël Blée, chargé de projet de la direction territoriale France Travail Landes
- monsieur Christophe Gauthier, chargé de projet de la direction territoriale France Travail Landes
- madame Hélène Lussagnet, chargée de projet de la direction territoriale France Travail Lot et Garonne
- madame Valérie Cafici, chargée de projets de la direction territoriale France Travail Pyrénées Atlantiques

- madame Anne Capitaine, chargée de projets de la direction territoriale France Travail Pyrénées Atlantiques
- monsieur Denis Chiquet, chargé de projet de la direction territoriale France Travail Vienne pour les Deux Sèvres et la Vienne
- madame Stella Barreau, chargée de projet de la direction territoriale France Travail Haute Vienne pour la Creuse et la Haute Vienne
- monsieur Frédéric Jeandeaud, chargé d'analyse des données de pilotage de la direction territoriale France Travail Haute Vienne pour la Creuse et la Haute Vienne

#### § 4.2

- monsieur Philippe Binaud, chargé de projets de la direction territoriale France Travail Charente Maritime pour la Charente et la Charente Maritime
- monsieur Bruno Casseron, chargé d'analyse au pilotage de la direction territoriale France Travail Charente Maritime pour la Charente et la Charente Maritime
- madame Sylvia Guérin, chargée de projet de la direction territoriale France Travail Charente Maritime pour la Charente et la Charente Maritime
- madame Valérie Nawrocki, chargée de projet de la direction territoriale France Travail Dordogne pour la Dordogne et la Corrèze
- monsieur Jean-marc Delarue, chargé de projet de la direction territoriale France Travail Gironde
- monsieur Jean Kruger, chargé de projet de la direction territoriale France Travail Gironde
- monsieur Michaël Blée, chargé de projet de la direction territoriale France Travail Landes
- monsieur Christophe Gauthier, chargé de projet de la direction territoriale France Travail Landes
- monsieur Arnel Gautron, chargé de relations partenariales de la direction territoriale France Travail Lot et Garonne
- madame Valérie Cafici, chargée de projets de la direction territoriale France Travail Pyrénées Atlantiques
- madame Anne Capitaine, chargée de projets de la direction territoriale France Travail Pyrénées Atlantiques
- monsieur Michaël Gourdon, chargé de mission de la direction territoriale France Travail Vienne pour les Deux Sèvres et la Vienne
- madame Stella Barreau, chargée de projet de la direction territoriale France Travail Haute Vienne pour la Creuse et la Haute Vienne
- monsieur Frédéric Jeandeaud, chargé d'analyse des données de pilotage de la direction territoriale France Travail Haute Vienne pour la Creuse et la Haute Vienne

### Article 6 - Incompatibilités

Lorsque le bénéficiaire d'une délégation de signature constate qu'il est parent ou allié du demandeur d'emploi ou de l'employeur sur la situation duquel il est appelé à statuer, ou lié à celui-ci, sous quelque forme que ce soit, il ne peut ni prendre de décision, ni donner un avis sur la décision à prendre dans le dossier concerné.

---

## Article 7 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de France Travail Nouvelle Aquitaine.

Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

## Article 8 - Abrogation et publication

La décision NAq n° 2024-05 DS DT du 29 janvier 2025 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de France Travail

Fait à Bordeaux, le 28 mars 2025

Alain Mauny,  
directeur régional  
de France Travail Nouvelle Aquitaine

---

**Décision Paca n° 2025-11 DS Agences du 31 mars 2025**

**Délégation de signature du directeur régional de France Travail  
Provence-Alpes-Côte d'Azur au sein des agences**

Le directeur régional de France Travail Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Vu le code du travail, notamment les articles L.1233-66, L.5131-6, L.5132-3, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5411-1, L.5411-2, L.5411-4, L.5411-5-1, L.5411-5-2, L.5411-6 et L.5411-6-1, L.5412-1, L.5422-4, L.5422-20, L. 5423-7, L.5424-26, L.5426-1-1, L.5426-1-2 et L.5426-2, L.5426-5 à L.5426-8, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5131-15 à R.5131-26, R.5312-4, R. 5312-19, R.5312-25 et R.5312-26, R.5411-1, R.5411-17 et R.5411-18, R.5412-1, R.5412-4, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8, R.5426-10, R.5426-15, R.5426-17, R.5426-18 et R.5426-20,

Vu le code de justice administrative, notamment les articles L.213-11 et suivants et R213-10 et suivants,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'opérateur France Travail,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le règlement d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2024-73 du 19 décembre 2024 du conseil d'administration de France Travail portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2024-35 du 24 avril 2024 du conseil d'administration de France Travail portant sur l'aide à la garde d'enfants,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2024-82 du 15 novembre 2024 du directeur général de France Travail relative aux missions pour lesquelles France Travail services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

## **Article 1 – Inscription, orientation, accompagnement et gestion des droits**

**§ 1** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 à l'effet de signer l'ensemble des décisions et actes relatifs à l'accompagnement et à la gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions, notamment les décisions de cessation d'inscription, de changement de catégorie et de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.

**§ 2** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les décisions ( à l'exception de celles relevant de la compétence de France Travail services) relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat d'engagement jeune (CEJ), le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions,
- 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
- 4) les bons SNCF,
- 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

**§ 3** - Délégation est donnée à l'ensemble des conseillers au sein des agences à l'effet de, au nom du directeur régional de France Travail Provence-Alpes-Côte d'Azur, aux fins d'exécution du service public de l'emploi, signer les bons SNCF non dérogoratoires au bénéfice des demandeurs d'emploi.

## **Article 2 - Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi**

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords-cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour France Travail,
- 2) les autres conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour France Travail,
- 3) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 40 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 5.

### Article 3 - Prestations en trop versées

**§ 1** - Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées :

- dans la limite de 24 mois à l'ensemble des agents,
- dans la limite de 36 mois aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5.

**§ 2** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 pour accorder une remise de prestations en trop versées lorsque leur montant (ou le solde restant dû) est inférieur ou égal à 650 euros.

**§ 3** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 pour admettre en non valeur des prestations en trop versées, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque leur montant est inférieur ou égal à 650 euros.

**§ 4** - Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que, pour les § 1 et § 2, celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

### Article 4 - Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,
- 2) signer les congés, les autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, et les approbations hiérarchiques de déplacement,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de France Travail, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au § 3 de l'article 5.

### Article 5 - Délégués

**§ 1** - directeurs d'agence

- madame Nathalie Rallet, directrice de France Travail Briançon,
- madame Béatrice Vigani, directrice de France Travail Digne,
- madame Marie-Christine Brun, directrice de France Travail Gap,

- monsieur Claude Dimitropoulos, directeur de France Travail Manosque,
- monsieur Olivier Destenay, directeur de France Travail Antibes-Sophia,
- madame Frédérique Hérail, directrice de France Travail Cagnes sur Mer,
- monsieur Jean-Claude Morisseau, directeur de France Travail Cannes,
- madame Pascale Puig, directrice de France Travail Grasse,
- monsieur Jean-Marc Mario, directeur de France Travail Le Cannet,
- madame Amélie Roméo Lhermine, directrice de France Travail Menton,
- madame Nathalie Veyrunes, directrice de France Travail Nice Centre,
- madame Béatrice Proal, directrice de France Travail Nice La Trinité,
- monsieur Jean Marie Poutz, directeur de France Travail Nice Ouest,
- monsieur Fabien Paravisini, directeur de France Travail Nice Est,
- madame Sandrine GORE, directrice de France Travail Nice Nord,
- monsieur Eric Amato, directeur de France Travail Aix Galice,
- madame Sylvie Lorenzi, directrice France Travail Aix Vallée de l'Arc,
- madame Claire Allamand, directrice de France Travail Arles,
- madame Elisabeth Muller, directrice de France Travail Aubagne,
- monsieur Laurent Mercier, directeur de France Travail Châteaurenard,
- madame Myriam Colombari, directrice de France Travail Gardanne,
- monsieur Ambroise Gagneuil, directeur de France Travail Istres,
- madame Anne Chantron, directrice de France Travail La Ciotat,
- madame Sophie Nguyen Thanh Dao, directrice de France Travail Marignane,
- madame Emmanuelle Nahmias, directrice de France Travail Marseille Belle de Mai,
- madame Pascale Tronel, directrice de France Travail Marseille Blancarde,
- madame Stéphanie Djemai, directrice de France Travail Marseille Carré Gabriel,
- monsieur Vincent Grimaud, directeur de France Travail Marseille Château Gombert,
- madame Sophie Ogor, directrice de France Travail Marseille La Valentine,
- madame Sylvie Merono, directrice de France Travail Marseille Mourepiane,
- madame Cécile Merlin, directrice de France Travail Marseille Paradis,
- madame Danielle Bouwe-Pitti, directrice de France Travail Marseille Pharo,
- madame Nadia Oudia, directrice de France Travail Marseille Pont de Vivaux,
- madame Emmanuelle Comont Darche, directrice de France Travail Marseille Porte d'Aix,
- madame Isabelle Vauchelet, directrice de France Travail Martigues,
- monsieur Ambroise Gagneuil, directeur par intérim de France Travail Miramas,
- madame Virginie Denis, directrice de France Travail Salon de Provence,
- madame Sandrine Rossi, directrice de France Travail Vitrolles,
- madame Laurence Gallezot, directrice de France Travail Brignoles,
- madame Lidwine Bori, directrice de France Travail Draguignan,
- madame Isabelle Hernandez Y Peres, directrice de France Travail Fréjus,
- madame Nathalie Miñana, directrice de France Travail Golfe de Saint Tropez,
- monsieur Christophe Moretto, directeur de France Travail Hyères,
- madame Caroline Roose, directrice de France Travail La Garde,
- madame Marie-José Perez, directrice de France Travail La Seyne sur Mer,
- madame Nathalie Amat, directrice de France Travail Le Cannet Cœur du Var,
- monsieur Ludovic Vandame, directeur de France Travail Saint Maximin,
- madame Carole Vives, directrice de France Travail Saint Raphaël,
- monsieur Yannick Denimal, directeur de France Travail Six Fours,
- monsieur Gildas Brieau, directeur de France Travail Toulon Foch,

- monsieur Ahmed Hamdi, directeur de France Travail Toulon La Rode,
- madame Claire Gilloteaux, directrice de France Travail Apt,
- monsieur Jean-Louis Peignien, directeur de France Travail Avignon Joly-Jean,
- monsieur Nasser Boukhelifa, directeur de France Travail Avignon Réalpanier,
- madame Florence Genevet, directrice de France Travail Bollène,
- monsieur Marc Kechichian, directeur de France Travail Carpentras,
- monsieur Rémy Pélegrin, directeur de France Travail Cavaillon,
- madame Karine Romero, directrice de France Travail Orange,
- madame Carole Garabedian, directrice de France Travail Pertuis.

## § 2 - directeurs adjoints

- madame Delphine Tcheng, directrice adjointe de France Travail Antibes-Sophia,
- madame Stéphanie San Martino, directrice adjointe de France Travail Cannes,
- madame Valérie Royer, directrice adjointe de France Travail Nice Centre,
- madame Françoise Coquillat-Zeitoun, directrice adjointe de France Travail Nice Ouest,
- monsieur Chadly Nait Salem, directeur adjoint de France Travail Aix Galice,
- madame Nathalie Guerin, directrice adjointe de France Travail Aix Vallée de l'Arc,
- madame Stéphanie Renaudeau, directrice adjointe de France Travail Arles,
- madame Christine Vuailat, directrice adjointe de France Travail Aubagne,
- madame Delphine Beraud, directrice adjointe de France Travail Istres,
- madame Rosalie Vallet-Wade, directrice adjointe de France Travail Marseille Belle de Mai,
- monsieur Yoann Taguelmint, directeur adjoint de France Travail Marseille Blancarde,
- monsieur Walid Cheikh, directeur adjoint de France Travail Marseille Cap Pinède,
- monsieur Mohamed Abdelmalek, directeur adjoint de France Travail Marseille Carré Gabriel,
- madame Laurence Aubspin, directrice adjointe de France Travail Marseille Château Gombert,
- madame Annick Benchaib, directrice adjointe de France Travail Marseille Mourepiane,
- madame Christelle Massart, directrice adjointe de France Travail Marseille Porte d'Aix,
- madame Joëlle Baranowski, directrice adjointe de France Travail Marseille Pont de Vivaux,
- madame Sylvie Pepe, directrice adjointe de France Travail Martigues,
- madame Delphine Beraud, directrice adjointe de France Travail Miramas,
- monsieur Joris Dardennes, directeur adjoint de France Travail Salon de Provence,
- monsieur Christian Maroc, directeur adjoint de France Travail Brignoles,
- madame Sonia Smali, directrice adjointe de France Travail Ouest Provence,
- madame Anne-Sophie Gonelle, directrice adjointe de France Travail Draguignan,
- madame Sylvie Kasperski, directrice adjointe de France Travail Hyères,
- madame Valérie Borel, directrice adjointe de France Travail La Garde,
- madame Valérie Lobry, directrice adjointe de France Travail La Seyne sur Mer,
- madame Sophie Dellavedova, directrice adjointe de France Travail Six Fours,
- monsieur François Scilla, directeur adjoint de France Travail Toulon La Rode,
- madame Christine Lignot, directrice adjointe de France Travail Toulon Foch,
- monsieur Yann Gout, directeur adjoint de France Travail Avignon Joly-Jean,
- madame Faten Hadjaj, directrice adjointe de France Travail Avignon Joly-Jean,
- madame Fabienne Duez, directrice adjointe de France Travail Avignon Réalpanier,

- madame Edwige Letissier, directrice adjointe de France Travail Cavaillon,
- madame Ludivine Dubois, directrice adjointe de France Travail Carpentras.

### § 3 - responsables d'équipe

- madame Sandy Buisson, responsable d'équipe au sein de France Travail Briançon,
- madame Chloé Nguyen Khac, responsable d'équipe au sein de France Travail Briançon,
- madame Sandrine Cambefort, responsable d'équipe au sein de France Travail Digne,
- madame Alexandra Carrara, responsable d'équipe au sein de France Travail Digne,
- madame Claude Longt-Moucadet, responsable d'équipe au sein de France Travail Digne,
- monsieur Jordan Sabi, responsable d'équipe au sein de France Travail Digne,
- madame Aurélie Allemand, responsable d'équipe au sein de France Travail Gap,
- monsieur Philippe Capolongo, responsable d'équipe au sein de France Travail Gap,
- monsieur Patrice Clément, responsable d'équipe au sein de France Travail Gap,
- madame Morgane Paugam, responsable d'équipe au sein de France Travail Gap,
- monsieur Amin Aguié, responsable d'équipe au sein de France Travail Manosque,
- madame Marie-Dominique Jeannin, responsable d'équipe au sein de France Travail Manosque,
- madame Magali Kerberenes, responsable d'équipe au sein de France Travail Manosque,
- madame Sabrina Atoub, responsable d'équipe par intérim au sein de France Travail Antibes-Sophia,
- madame Hanan Belgioino, responsable d'équipe au sein de France Travail Antibes-Sophia,
- madame Sandrine Cavalier, responsable d'équipe au sein de France Travail Antibes-Sophia,
- madame Florence Coste, responsable d'équipe au sein de France Travail Antibes-Sophia,
- madame Karine Drigues Hanoun, responsable d'équipe au sein de France Travail Antibes-Sophia,
- madame Béatrice Chrissokerakis, responsable d'équipe au sein de France Travail Cagnes sur Mer,
- monsieur Jérôme Darthuy, responsable d'équipe par intérim au sein de France Travail Cagnes sur Mer,
- madame Caroline Molinari, responsable d'équipe au sein de France Travail au sein de France Travail Cagnes sur Mer,
- monsieur Alain Trutt, responsable d'équipe au sein de France Travail Cagnes sur Mer,
- madame Christine Caterino, responsable d'équipe au sein de France Travail Cannes,
- madame Stéphanie Demouveaux, responsable d'équipe au sein de France Travail Cannes,
- madame Maryline Dignac, responsable d'équipe au sein de France Travail Cannes,
- madame Faten Gouider, responsable d'équipe au sein de France Travail Cannes,
- madame Sophie Poutz Lepretre, responsable d'équipe au sein de France Travail Cannes,
- madame Armelle Rubio, responsable d'équipe au sein de France Travail Cannes,
- madame Sandrine Aulas, responsable d'équipe au sein de France Travail Grasse,
- madame Sophie Caroux, responsable d'équipe au sein de France Travail Grasse,

- madame Elodie Collet, responsable d'équipe au sein de France Travail Grasse,
- madame Brigitte Franz, responsable d'équipe au sein de France Travail Grasse,
- madame Hélène Bottiglione, responsable d'équipe par intérim au sein de France Travail Le Cannet,
- madame Isabelle Debias, responsable d'équipe au sein de France Travail Le Cannet,
- madame Ingrid Petit, responsable d'équipe au sein de France Travail Le Cannet,
- madame Brigitte Prieur Hatchikian, responsable d'équipe au sein de France Travail Le Cannet,
- madame Nathalie Lesne, responsable d'équipe par intérim au sein de France Travail Menton,
- monsieur Sébastien Nazon, responsable d'équipe au sein de France Travail Menton,
- monsieur Fabien Singier, responsable d'équipe au sein de France Travail Menton,
- monsieur Olivier Chillon, responsable d'équipe au sein de France Travail Nice Centre,
- madame Véronique Coste, responsable d'équipe au sein de France Travail Nice Centre,
- madame Sylvie Gollé, responsable d'équipe au sein de France Travail Nice Centre,
- madame Aurélia Lapouze, responsable d'équipe par intérim au sein de France Travail Nice Centre,
- madame Valérie Legrand, responsable d'équipe au sein de France Travail Nice Centre,
- madame Isabelle Moretti-Colson, responsable d'équipe au sein de France Travail Nice Centre,
- madame Claudine Sarkis, responsable d'équipe au sein de France Travail Nice Centre,
- madame Mélanie Abbouss, responsable d'équipe au sein de France Travail Nice Est,
- madame Patricia Dehan, responsable d'équipe au sein de France Travail Nice Est,
- monsieur Xavier Grand, responsable d'équipe au sein de France Travail Nice Est,
- madame Marie Angélique Masciantonio, responsable d'équipe au sein de France Travail Nice Est,
- madame Catherine Piolle, responsable d'équipe au sein de France Travail Nice La Trinité,
- madame Tania Tachdjian, responsable d'équipe au sein de France Travail Nice La Trinité,
- madame Jennifer Venzal, responsable d'équipe au sein de France Travail Nice La Trinité,
- madame Caroline Devezeaud, responsable d'équipe au sein de France Travail Nice Nord,
- madame Nathalie Ortolani, responsable d'équipe au sein de France Travail Nice Nord,
- madame Laure Perez, responsable d'équipe par intérim au sein de France Travail Nice Nord,
- madame Patricia Peyrot, responsable d'équipe au sein de France Travail Nice Nord,
- madame Marie-Angélique Arrii, responsable d'équipe au sein de France Travail Nice Ouest,
- monsieur Stéphane Bugnicourt, responsable d'équipe au sein de France Travail Nice Ouest,
- madame Patricia Chapoux, responsable d'équipe au sein de France Travail Nice Ouest,
- madame Céline Girelli, responsable d'équipe au sein de France Travail Nice Ouest,
- madame Sindy Mikowski, responsable d'équipe au sein de France Travail Nice Ouest,

- madame Oulfa Missaoui Gonzales, responsable d'équipe par intérim au sein de France Travail Nice Ouest,
- monsieur Cédric Piquard, responsable d'équipe au sein de France Travail Nice Ouest,
- monsieur Nicolas Soulier, responsable d'équipe au sein de France Travail Nice Ouest,
- madame Maéva Canoni, responsable d'équipe au sein de France Travail Aix Vallée de l'Arc,
- madame Patricia Danieau, responsable d'équipe au sein de France Travail Aix Vallée de l'Arc,
- madame Sandra Dansault, responsable d'équipe par intérim au sein de France Travail Aix Vallée de l'Arc,
- madame Bénédicte Faure, responsable d'équipe au sein de France Travail Aix Vallée de l'Arc,
- madame Anne-Sophie Lay, responsable d'équipe au sein de France Travail Aix Vallée de l'Arc,
- madame Audrey Lopez, responsable d'équipe au sein de France Travail Aix Vallée de l'Arc,
- madame Josette Bouillin, responsable d'équipe au sein de France Travail Aix Galice,
- madame Christine Colson, responsable d'équipe au sein de France Travail Aix Galice,
- madame Sonia Dumont-Corre, responsable d'équipe au sein de France Travail Aix Galice,
- madame Maud Paulin, responsable d'équipe au sein de France Travail Aix Galice,
- madame Diane Payan, responsable d'équipe au sein de France Travail Aix Galice,
- madame Clio Varvounis, responsable d'équipe au sein de France Travail Aix Galice,
- monsieur Laurent Cler, responsable d'équipe au sein de France Travail Arles,
- madame Héloïsa Fernandes Barros, responsable d'équipe au sein de France Travail Arles,
- madame Christelle Laforet, responsable d'équipe au sein de France Travail Arles,
- monsieur Benjamin Rey, responsable d'équipe au sein de France Travail Arles,
- madame Nathalie Webert, responsable d'équipe au sein de France Travail Arles,
- madame Marie-Christine Dubois, responsable d'équipe au sein de France Travail Aubagne,
- madame Audrey Grouard, responsable d'équipe au sein de France Travail Aubagne,
- madame Aurore Lucas, responsable d'équipe au sein de France Travail Aubagne,
- madame Charlotte Bernard, responsable d'équipe au sein de France Travail Châteaurenard,
- madame Elodie Sabot, responsable d'équipe au sein de France Travail Châteaurenard,
- madame Jordane Rabin Krippeler, responsable d'équipe au sein de France Travail Châteaurenard,
- madame Louise Garcia, responsable d'équipe au sein de France Travail Gardanne,
- madame Corinne Olive, responsable d'équipe au sein de France Travail Gardanne,
- madame Monique Solimando, responsable d'équipe au sein de France Travail Gardanne,
- madame Nabila Brahmia, responsable d'équipe au sein de France Travail Istres,
- madame Isabelle Campos, responsable d'équipe au sein de France Travail Istres,
- madame Vanessa Cucchietti, responsable d'équipe au sein de France Travail Istres,
- madame Karine Marchetti, responsable d'équipe au sein de France Travail Istres,
- madame Chantal Sirven, responsable d'équipe au sein de France Travail Istres,
- madame Marjory Szukala, responsable d'équipe au sein de France Travail Istres,

- madame Céline Djeradjian, responsable d'équipe au sein de France Travail La Ciotat,
- madame Marie-Hélène Tomasi, responsable d'équipe au sein de France Travail La Ciotat,
- madame Maryse Amato, responsable d'équipe au sein de France Travail Marignane,
- monsieur Jonathan Canale, responsable d'équipe au sein de France Travail Marignane,
- madame Anne-Marie Girard, responsable d'équipe au sein de France Travail Marignane,
- monsieur Guillaume Martoia, responsable d'équipe au sein de France Travail Marignane,
- monsieur Stéphane Arlaud, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Belle de Mai,
- monsieur Eric Corallo, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Belle de Mai,
- madame Saliha Lahmaïdi, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Belle de Mai,
- madame Véronique Melkonian, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Belle de Mai,
- madame Marine Moro, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Belle de Mai,
- madame Coralie Murati, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Belle de Mai,
- madame Julie Vigezzi, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Belle de Mai,
- madame Maud Bertrand, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Blancarde,
- madame Julie Bussière, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Blancarde,
- madame Christine Donzelli, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Blancarde,
- monsieur Stéphan Guerfi, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Blancarde,
- madame Ingrid Siebenhaar, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Blancarde,
- madame Sandrine Bertrand, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Cap Pinède,
- madame Laurence Lacoste, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Cap Pinède,
- madame Sophie Lesteur, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Cap Pinède,
- monsieur Karim Tighilt, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Cap Pinède,
- monsieur Nabil Amal, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Carré Gabriel,
- madame Manon Bouraoui, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Carré Gabriel,
- monsieur Mehdi Chibani, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Carré Gabriel,

- madame Sandrine Hantrais, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Carré Gabriel,
- monsieur Adam Saleh, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Carré Gabriel,
- madame Emilie Barber-Roulier, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Château Gombert,
- madame Djamilla Chakir, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Château Gombert,
- madame Lydia Chambard, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Château Gombert,
- monsieur David Dubois, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Château Gombert,
- madame Alexandra Scarella, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Château Gombert,
- monsieur Silvère Jourdan, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Château Gombert,
- madame Sandrine Cortaredona, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille La Valentine,
- monsieur Gérard Gardet, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille La Valentine,
- madame Alexandra Mul, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille La Valentine,
- madame Agnès Niziolek, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille La Valentine,
- madame Bahia Kerouche, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Mourepiane,
- madame Myriam Martel, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Mourepiane,
- madame Delphine Monfray, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Mourepiane,
- madame Hafida Nouhi, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Mourepiane,
- madame Olfa Amdouni-Brahmi, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Paradis,
- monsieur Jérôme Baiocco, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Paradis,
- monsieur Fernand Benarouche, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Paradis,
- madame malika Bourouffala, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Paradis,
- madame Moufida Saouli, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Paradis,
- madame Isabelle Agu, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Pharo,
- madame Pascale Baquedano, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Pharo,
- monsieur Joel Jougon, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Pharo,
- monsieur Mikael Lamande, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Pharo,

- madame Sylvie Boyer, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Pont de Vivaux,
- madame Sabrina Derkaoui, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Pont de Vivaux,
- madame Charlotte Gilfort, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Pont de Vivaux,
- madame Houria Lallali, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Pont de Vivaux,
- monsieur Fahim Nasri, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Pont de Vivaux,
- madame Corinne Rodriguez, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Pont de Vivaux,
- madame Hélène Serre, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Pont de Vivaux,
- madame Jeannie Barbier, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Porte d'Aix,
- madame Sophie Bernachon, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Porte d'Aix,
- madame Céline Caizza, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Porte d'Aix,
- madame Samia El Aidouni, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Porte d'Aix,
- madame Armelle Gallou, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Porte d'Aix,
- madame Nasser Karoui, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Porte d'Aix,
- monsieur Régis Martin, responsable d'équipe par intérim au sein de France Travail Marseille Porte d'Aix,
- madame Anne Pansier, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Porte d'Aix,
- madame Tatiana Silva, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Porte d'Aix,
- madame Maryline Debard, responsable d'équipe au sein de France Travail Martigues,
- madame Faroudja Kessai, responsable d'équipe par intérim au sein de France Travail Martigues,
- madame Christelle Matéo, responsable d'équipe au sein de France Travail Martigues,
- madame Linda Pettavino, responsable d'équipe au sein de France Travail Martigues,
- madame Nabila Brahmia, responsable d'équipe au sein de France Travail Miramas,
- madame Isabelle Campos, responsable d'équipe au sein de France Travail Miramas,
- madame Vanessa Cucchiatti, responsable d'équipe au sein de France Travail Miramas,
- madame Karine Marchetti, responsable d'équipe au sein de France Travail Miramas,
- madame Chantal Sirven, responsable d'équipe au sein de France Travail Miramas,
- madame Marjory Szukala, responsable d'équipe au sein de France Travail Miramas,
- madame Sylvie Crampes, responsable d'équipe au sein de France Travail Salon de Provence,
- madame Magali Descimon, responsable d'équipe au sein de France Travail Salon de Provence,

- madame Vanessa Gagneuil, responsable d'équipe au sein de France Travail Salon de Provence,
- madame Sophie Ghestem, responsable d'équipe au sein de France Travail Salon de Provence,
- monsieur Guillaume Nistasos, responsable d'équipe au sein de France Travail Salon de Provence,
- madame Evodie Bartolomei, responsable d'équipe au sein de France Travail Vitrolles,
- madame Elsa Chevalier, responsable d'équipe au sein de France Travail Vitrolles,
- monsieur Stéphane Goupil, responsable d'équipe au sein de France Travail Vitrolles,
- madame Isabelle Raoux, responsable d'équipe au sein de France Travail Vitrolles,
- madame Séverine Dupouy, responsable d'équipe au sein de France Travail Brignoles,
- madame Justine Duquenne, responsable d'équipe au sein de France Travail Brignoles,
- madame Séverine Foulon, responsable d'équipe au sein de France Travail Brignoles,
- madame Sandra Kozlowski, responsable d'équipe au sein de France Travail Brignoles,
- monsieur Cédric Battestini, responsable d'équipe au sein de France Travail Draguignan,
- madame Virginie Mendoza, responsable d'équipe au sein de France Travail Draguignan,
- madame Sandrine Quantin, responsable d'équipe au sein de France Travail Draguignan,
- madame Elodie Quetstroy, responsable d'équipe au sein de France Travail Draguignan,
- madame Géraldine Boyer, responsable d'équipe au sein de France Travail Fréjus,
- monsieur Eric Chrétien, responsable d'équipe au sein de France Travail Fréjus,
- madame Fatiha Elbaoudi, responsable d'équipe au sein de France Travail Fréjus,
- madame Vanessa Foti, responsable d'équipe au sein de France Travail Golfe de Saint Tropez,
- madame Farah Lalaoui, responsable d'équipe au sein de France Travail Golfe de Saint Tropez,
- madame Julie Wiard, responsable d'équipe au sein de France Travail Golfe de Saint Tropez,
- monsieur Nabil Elhamdi, responsable d'équipe au sein de France Travail Hyères,
- madame Claude Gaucher, responsable d'équipe au sein de France Travail Hyères,
- madame Virginie Strosberg, responsable d'équipe au sein de France Travail Hyères,
- madame Véronique Valy-Jault, responsable d'équipe au sein de France Travail Hyères,
- madame Marie Brunel Bonneau, responsable d'équipe au sein de France Travail La Seyne sur Mer,
- madame Delphine Fleury, responsable d'équipe au sein de France Travail La Seyne sur Mer,
- madame Carole Ranieri, responsable d'équipe au sein de France Travail La Seyne sur Mer,
- madame Sandrine Ritter-Hemichou, responsable d'équipe au sein de France Travail La Seyne sur Mer,
- madame Virginie De Martin, responsable d'équipe au sein de France Travail La Garde,
- monsieur David Fantino, responsable d'équipe au sein de France Travail La Garde,
- monsieur Sylvain Gendre, responsable d'équipe au sein de France Travail La Garde,
- madame Eve Tellier, responsable d'équipe au sein de France Travail La Garde,

- madame Valérie Beaumont, responsable d'équipe au sein de France Travail Le Cannet Cœur du Var,
- monsieur Philippe Nau, responsable d'équipe au sein de France Travail Le Cannet Cœur du Var,
- madame Karine Viale, responsable d'équipe au sein de France Travail Le Cannet Cœur du Var,
- madame Sylvie Boucher, responsable d'équipe au sein de France Travail Saint Maximin,
- madame Emilie Clément, responsable d'équipe au sein de France Travail Saint Maximin,
- madame Sandrine Tricot, responsable d'équipe au sein de France Travail Saint Maximin,
- madame Isabelle Derbes, responsable d'équipe au sein de France Travail Saint Raphaël,
- madame Isabelle Lauret, responsable d'équipe au sein de France Travail Saint Raphaël,
- monsieur Dominique Nedelec, responsable d'équipe au sein de France Travail Saint Raphaël,
- madame Laëtitia Deboudat, responsable d'équipe au sein de France Travail Six Fours,
- madame Amina Khechab, responsable d'équipe au sein de France Travail Six Fours,
- madame Christelle Harnequaux, responsable d'équipe au sein de France Travail Six Fours,
- madame Blandine Le Dudal, responsable d'équipe au sein de France Travail Six Fours,
- madame Stéphanie Brilliet, responsable d'équipe au sein de France Travail Toulon la Rode,
- monsieur Jean-Michel Garcia, responsable d'équipe au sein de France Travail Toulon la Rode,
- madame Aurélie George, responsable d'équipe au sein de France Travail Toulon La Rode,
- madame Sandra Le Moal, responsable d'équipe au sein de France Travail Toulon la Rode,
- monsieur Christophe Saunier, responsable d'équipe au sein de France Travail Toulon la Rode,
- madame Katy Bourgeois, responsable d'équipe au sein de France Travail Toulon Foch,
- madame Christine Lens, responsable d'équipe au sein de France Travail Toulon Foch,
- madame Anne Le Pecheur, responsable d'équipe au sein de France Travail Toulon Foch,
- madame Yasmina Maamar Benhadjar, responsable d'équipe au sein de France Travail Toulon Foch,
- madame Carole Mir, responsable d'équipe au sein de France Travail Apt,
- madame Virginie Monjo, responsable d'équipe au sein de France Travail Apt,
- madame Christine Benoit, responsable d'équipe au sein de France Travail Avignon Joly-Jean,
- madame Saida El Mezaby, responsable d'équipe au sein de France Travail Avignon Joly-Jean,
- madame Delphine Jore, responsable d'équipe au sein de France Travail Avignon Joly-Jean,

- madame Hanen Khazri, responsable d'équipe au sein de France Travail Avignon Joly-Jean,
- monsieur Cédric Montignot, responsable d'équipe au sein de France Travail Avignon Joly-Jean,
- monsieur Hervé Pagan, responsable d'équipe au sein de France Travail Avignon Joly-Jean,
- monsieur Joan Petyt, responsable d'équipe au sein de France Travail Avignon Joly-Jean,
- madame Sarah Tacchino, responsable d'équipe au sein de France Travail Avignon Joly-Jean,
- madame Laurence Albert, responsable d'équipe au sein de France Travail Avignon Réalpanier,
- monsieur Philippe Benavente, responsable d'équipe au sein de France Travail Avignon Réalpanier,
- madame Anastasia Berger, responsable d'équipe au sein de France Travail Avignon Réalpanier,
- madame Claire David, responsable d'équipe au sein de France Travail Avignon Réalpanier,
- monsieur Jérôme Pescheloche, responsable d'équipe au sein de France Travail Avignon Réalpanier,
- madame Monelle Lesterlan, responsable d'équipe au sein de France Travail Bollène,
- monsieur Bachir Mila, responsable d'équipe par intérim au sein de France Travail Bollène,
- monsieur Hicham Bouzalmat, responsable d'équipe au sein de France Travail Bollène,
- madame Nathalie Alexandre, responsable d'équipe au sein de France Travail Carpentras,
- monsieur Didier Lauge, responsable d'équipe au sein de France Travail Carpentras,
- madame Hélène Nataloni, responsable d'équipe au sein de France Travail Carpentras,
- madame Joséphine Perez, responsable d'équipe au sein de France Travail Carpentras,
- monsieur Jean-Michel Sandral, responsable d'équipe au sein de France Travail Carpentras,
- madame Sandra Giraud, responsable d'équipe au sein de France Travail Cavaillon,
- madame Amandine Lauge, responsable d'équipe au sein de France Travail Cavaillon,
- madame Véronique Leclercq, responsable d'équipe au sein de France Travail Cavaillon,
- madame Corinne Zwiler, responsable d'équipe au sein de France Travail Cavaillon,
- madame Christine Guidicelli, responsable d'équipe au sein de France Travail Orange,
- madame Elodie Nguyen, responsable d'équipe au sein de France Travail Orange,
- madame Khadija Tadi, responsable d'équipe au sein de France Travail Orange,
- madame Stéphanie Vernaz, responsable d'équipe au sein de France Travail Orange,
- monsieur Thibaud Boulevard, responsable d'équipe au sein de France Travail Pertuis,
- monsieur Hervé Doucet, responsable d'équipe au sein de France Travail Pertuis,
- madame Céline Petetin, responsable d'équipe au sein de France Travail Pertuis.

#### § 4 - référents métiers

- monsieur Christian Zuber, référent métiers au sein de France Travail Briançon,
- madame Cécile Rivière Bonnefoy, référent métiers au sein de France Travail Digne,
- madame Marika Guerini, référent métiers au sein de France Travail Digne,

- madame Dominique Jourdan, référent métiers au sein de France Travail Gap,
- madame Françoise Dailly, référent métiers au sein de France Travail Manosque,
- madame Michèle Martin, référent métiers au sein de France Travail Antibes-Sophia,
- madame Maryline Riado, référent métiers au sein de France Travail Antibes-Sophia,
- monsieur Serge Gloumeaud, référent métiers au sein de France Travail Cagnes sur Mer,
- madame Laurence Mertz Bouras, référent métiers au sein de France Travail Cagnes sur Mer,
- madame Muriel Mandrick, référent métiers au sein de France Travail Cannes,
- monsieur Laurent Vives, référent métiers au sein de France Travail Cannes,
- madame Rosalie Morisseau, référent métiers au sein de France Travail Grasse,
- monsieur Laurent Poilane, référent métiers au sein de France Travail Grasse,
- madame Frédérique Giudicelli, référent métiers au sein de France Travail Le Cannet,
- madame Nathalie Raymond, référent métiers au sein de France Travail Le Cannet,
- monsieur Laurent Torzuoli, référent métiers au sein de France Travail Menton,
- madame Viviane Claraz, référent métiers au sein de France Travail Nice Centre,
- madame Sarah Polizzi, référent métiers au sein de France Travail Nice Centre,
- madame Coralie Freudenreich, référent métiers par intérim au sein de France Travail Nice Est,
- madame Fatima Hamlil, référent métiers au sein de France Travail Nice Est,
- madame Malika El Hanine, référent métiers au sein de France Travail Nice La Trinité,
- madame Florence Mas, référent métiers par intérim au sein de France Travail Nice La Trinité,
- madame Magali Azoulay, référent métiers au sein de France Travail Nice Ouest,
- madame Elisabeth Rameau, référent métiers au sein de France Travail Nice Ouest,
- madame Aurélie Anzoletti, référent métiers au sein de France Travail Nice Nord,
- madame Maha Ghouaiel, référent métiers au sein de France Travail Nice Nord,
- madame Céline Carrie, référent métier au sein de France Travail Aix Vallée de l'Arc,
- monsieur Pascal Lampazona, référent métiers au sein de France Travail Aix Vallée de l'Arc,
- monsieur Cyril Di Stefano, référent métiers au sein de France Travail Aix Galice,
- madame Véronique Duclos-Olry, référent métiers au sein de France Travail Aix Galice,
- madame Florence Pinault, référent métiers au sein de France Travail Aix Galice,
- monsieur Eric Dubouch, référent métiers au sein de France Travail Arles,
- madame Léonor Migliaccio, référent métiers au sein de France Travail Arles,
- monsieur Patrick Benejam, référent métiers au sein de France Travail Aubagne,
- monsieur Thierry Berbigier, référent métiers au sein de France Travail Aubagne,
- madame Caroline Logeat, référent métiers au sein de France Travail Aubagne,
- madame Sandrine Cochard, référent métiers au sein de France Travail Châteaurenard,
- madame Véronique Louvel, référent métiers au sein de France Travail Gardanne,
- madame Evelyne Ortusi, référent métiers au sein de France Travail Gardanne,
- madame Magali Bruson, référent métiers au sein de France Travail Istres,
- madame Salima Gaouaou, référent métiers au sein de France Travail Istres,
- madame Carmen Pontida, référent métiers au sein de France Travail Istres,
- madame Nathalie Dordain, référent métiers au sein de France Travail La Ciotat,
- madame Virginie Milano, référent métiers au sein de France Travail La Ciotat,
- madame Louise Genovese, référent métiers au sein de France Travail Marignane,
- madame Hélène Pavon, référent métiers au sein de France Travail Marignane,

- monsieur Pascal Laurent, référent métiers au sein de France Travail Marseille Belle de Mai,
- madame Sylvie Thebaud, référent métiers au sein de France Travail Marseille Belle de Mai,
- madame Fatimazahra Vincent, référent métiers au sein de France Travail Marseille Belle de Mai,
- madame Katidja Ibrahim, référent métiers au sein de France Travail Marseille Blancarde,
- madame Rahnia Maafi, référent métiers au sein de France Travail Marseille Blancarde,
- monsieur Guillaume Olive, référent métiers au sein de France Travail Marseille Blancarde,
- madame Céline Bajac, référent métiers au sein de France Travail Marseille Cap Pinède,
- madame Virginie D Urso, référent métiers au sein de France Travail Marseille Cap Pinède,
- madame Mounira Chared, référent métiers au sein de France Travail Marseille Carré Gabriel,
- madame Gaëlle Graux, référent métiers au sein de France Travail Marseille Carré Gabriel,
- madame Marion Marchione, référent métiers au sein de France Travail Marseille Château Gombert,
- monsieur Michel Merlino, référent métiers au sein de France Travail Marseille Château Gombert,
- madame Samia Benzait, référent métiers au sein de France Travail Marseille La Valentine,
- madame Annie Martinez, référent métiers au sein de France Travail Marseille La Valentine,
- madame Hanane Abdelfettah, référent métiers au sein de France Travail Marseille Mourepiane,
- monsieur Stéphane Céone, référent métiers au sein de France Travail Marseille Mourepiane,
- madame Cécile Ramel, référent métiers au sein de France Travail Marseille Mourepiane,
- monsieur Ghousoune Aouf, référent métiers au sein de France Travail Marseille Paradis,
- madame Julie Cona, référent métiers au sein de France Travail Marseille Paradis,
- monsieur André Fiorillo, référent métiers au sein de France Travail Marseille Paradis,
- madame Malka Roger, référent métiers au sein de France Travail Marseille Paradis,
- madame Linda Amri, référent métiers au sein de France Travail Marseille Pont de Vivaux,
- madame Fadila Bourekhoum, référent métiers au sein de France Travail Marseille Pont de Vivaux,
- monsieur Olivier Carayon, référent métiers au sein de France Travail Marseille Porte d'Aix,
- madame Laure Florentino, référent métiers au sein de France Travail Marseille Porte d'Aix,
- madame Sophie Molineris, référent métiers au sein de France Travail Martigues,
- madame Aude Vauchair, référent métiers au sein de France Travail Martigues,
- madame Magali Bruson, référent métiers au sein de France Travail Miramas,

- madame Salima Gaouaou, référent métiers au sein de France Travail Miramas,
- madame Carmen Pontida, référent métiers au sein de France Travail Miramas,
- madame Patricia Sénécal Mérand, référent métiers au sein de France Travail Salon de Provence,
- monsieur Patrice Tallet, référent métiers au sein de France Travail Salon de Provence,
- madame Audrey Maupetit, référent métiers au sein de France Travail Vitrolles,
- monsieur Didier Crombe, référent métiers au sein de France Travail Brignoles,
- madame Ludivine Verrier, référent métiers au sein de France Travail Brignoles,
- madame Delphine Goncalves, référent métiers par intérim au sein de France Travail Draguignan,
- madame Virginie Izapow, référent métiers au sein de France Travail Draguignan,
- madame Valérie Roustant, référent métiers au sein de France Travail Fréjus,
- madame Elisabeth Labrit, référent métiers au sein de France Travail Fréjus,
- madame Agnès Huart, référent métiers au sein de France Travail Golfe de Saint Tropez,
- monsieur Mickaël Lobry, référent métiers au sein de France Travail Golfe de Saint Tropez,
- madame Daphnée Dhez, référent métiers au sein de France Travail Hyères,
- madame Fabienne Salazard, référent métiers au sein de France Travail Hyères,
- madame Christelle Joly, référent métiers au sein de France Travail La Garde,
- madame Nathalie Sandral, référent métiers au sein de France Travail La Garde,
- madame Christelle Godart, référent métiers au sein de France Travail La Seyne sur Mer,
- monsieur Eric Juniot, référent métiers au sein de France Travail La Seyne sur Mer,
- madame Magali Arnaud, référent métiers au sein de France Travail Le Cannet Cœur du Var,
- madame Sabine Demaison, référent métiers au sein de France Travail Le Cannet Cœur du Var,
- madame Sandrine Brouyer, référent métiers au sein de France Travail Saint Maximin,
- monsieur Fabrice Broustaut, référent métiers au sein de France Travail Saint Raphaël,
- madame Nathalie Viénot, référent métiers par intérim au sein de France Travail Saint Raphaël,
- madame Caroline Brucker, référent métiers au sein de France Travail Six Fours,
- madame Lucie Chaume, référent métiers au sein de France Travail Six Fours,
- madame Nelly Chapelle, référent métiers au sein de France Travail Toulon la Rode,
- monsieur Eric Dorchy, référent métiers au sein de France Travail Toulon la Rode,
- madame Claire Aubry, référent métiers au sein de France Travail Toulon Foch,
- madame Zineb Lazzaoui Denimal, référent métiers au sein de France Travail Toulon Foch,
- madame Nicole Aloy, référent métiers au sein de France Travail Apt,
- madame Emmanuelle Boyer, référent métiers au sein de France Travail Avignon Joly Jean,
- madame Bouchra Errachdi, référent métiers au sein de France Travail Avignon Joly-Jean,
- madame Cécile Chereau, référent métiers au sein de France Travail Avignon Réalpanier,
- monsieur Nicolas Nguyen Van, référent métiers au sein de France Travail Avignon Réalpanier,

- madame Sylvie Maurin, référent métiers au sein de France Travail Bollène,
- monsieur Jérémy Monnet, référent métiers au sein de France Travail Carpentras,
- monsieur Jérôme Ruel, référent métiers au sein de France Travail Carpentras,
- madame Martine Cyrille, référent métiers au sein de France Travail Cavaillon,
- madame Nicole De Lucenay, référent métiers au sein de France Travail Cavaillon,
- monsieur Frantz Mouchard, référent métiers au sein de France Travail Orange,
- madame Corinne Sosson, référent métiers au sein de France Travail Orange,
- monsieur Jean-Pierre Saveant, référent métiers au sein de France Travail Pertuis.

## Article 6 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de France Travail Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les contestations le cas échéant formées contre ces décisions et actes.

## Article 7 - Abrogation et publication

La décision Paca n° 2025-10 DS Agences du 5 mars 2025 est abrogée.

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de France Travail.

Fait à Marseille, le 31 mars 2025.

Pascal Blain,  
directeur régional  
de France Travail Provence-Alpes-Côte d'Azur

---

## Décision Paca n° 2025-12 DS DR du 31 mars 2025

# Délégation de signature du directeur régional de France Travail Provence-Alpes-Côte d'Azur au sein de la direction régionale

Le directeur régional de France Travail Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5312-2, L.5312-5, L.5312-6, L.5312-8 à L.5312-10, L.5312-13, L.5412-1, R.5312-4 à R.5312-6, R.5312-19 et R.5312-23 à R.5312-26, R.5412-1, R.5412-4, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8 et R.5426-10,

Vu le code de justice administrative, notamment les articles L.213-11 et suivants et R213-10 et suivants,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'opérateur France Travail,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration,

Vu la délibération n° 2021-73 du 23 novembre 2021 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés publics que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé,

Vu, ensemble, la délibération n° 2021-72 du 23 novembre 2021 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi et la décision DG n° 2023-70 du 14 décembre 2023 actualisant les seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision DG n° 2025-17 du 31 janvier 2025 portant délégation de pouvoir du directeur général aux directeurs régionaux,

Décide :

## Section 1 - Fonctionnement général

### Article 1 - Correspondances, congés, autorisations d'absence et approbations hiérarchiques de déplacement

**§ 1** - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 16 à l'effet de signer, en matière de traitement de données à caractère personnel, l'ensemble des actes nécessaires à la réalisation des formalités prévues par le règlement général sur la protection des données et la loi informatique et libertés.

**§ 2** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 16 à l'effet de signer les instructions et notes à destination du réseau.

**§ 3** - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 16, à l'effet de signer :

- 1) les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, les décisions accordant une prime ou indemnité et les approbations hiérarchiques de déplacement.
- 2) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur, les notes de frais de déplacement et de repas occasionnés par l'exercice propre d'un mandat syndical ou d'un mandant des représentants élus du personnel de France Travail Provence-Alpes-Côte d'Azur.

**§ 4** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 2 et § 3 de l'article 16, à l'effet de signer :

- 1) les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les approbations hiérarchiques de déplacement,
- 2) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur, les notes de frais de déplacement et de repas occasionnés par l'exercice propre d'un mandat syndical ou d'un mandat des représentants élus du personnel de France Travail Provence-Alpes-Côte d'Azur.

**§ 5** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux §1, §2, §3, § 4, § 5, § 6 et § 7 de l'article 16 à l'effet de signer :

- 1) les actes et correspondances nécessaires aux activités du service,
- 2) les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les approbations hiérarchiques de déplacement.

**§ 6** - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 8 de l'article 16 à l'effet de signer :

- 1) les actes et correspondances nécessaires aux activités du pôle,
- 2) les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les approbations hiérarchiques de déplacement.

**§ 7** - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 9 de l'article 16 à l'effet de signer :

- 1) les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les approbations hiérarchiques de déplacement.

### Article 2 - Marchés publics

**§ 1** - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 16, à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 207 000 euros HT,

- 2) les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
- 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution (y compris la résiliation) de marchés publics, quel que soit leur montant.

**§ 2** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 2, § 3 et § 4 de l'article 16 à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 103 000 euros HT,
- 2) les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés publics, y compris leur résiliation, quel que soit leur montant.

**§ 3** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 6 et § 7 de l'article 16 à l'effet de signer :

- 1) les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT,
- 2) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution de marchés publics, quel que soit leur montant, à l'exception des actes ayant une incidence financière et de la résiliation.

## Section 2 - Autres contrats

### Article 3 - Partenariat et autres contrats

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 16 à l'effet de signer les conventions locales, départementales et régionales de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion conclues avec des employeurs concluant une telle convention ou adhérant au régime d'assurance chômage.

## Section 3 - Gestion immobilière

### Article 4 - Baux, acquisitions, aliénations de biens immobiliers et autorisations d'urbanisme

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 16, à l'effet de signer :

- 1) les baux, que France Travail ait qualité de preneur ou bailleur, les conventions de mise à disposition, ainsi que les actes nécessaires à leur conclusion et à leur exécution,
- 2) les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers,
- 3) les demandes d'autorisations d'urbanisme.

## Section 4 - Ressources humaines

### Article 5 - Gestion des ressources humaines

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 16, à madame Christine Bugliani, directrice en charge du développement des ressources humaines, et à madame Daniella Chevreuil, directrice en charge de la gestion des ressources humaines, à l'effet de signer, concernant les agents de la direction régionale à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs, les documents et actes nécessaires à la gestion des ressources humaines, y compris le recrutement, la rupture du contrat et les décisions octroyant la protection

fonctionnelle de France Travail, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme.

## Section 5 - Décisions de sanction et décisions suite à contestations et recours

### Article 6 - Recours hiérarchiques

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 16 à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours hiérarchiques formés par les usagers et autres tiers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional.

### Article 7 - Décisions de sanction

Délégation est donnée à madame Nathalie Méalin, responsable de service en charge des affaires juridiques, à l'effet de signer les décisions relatives à l'inscription sur la liste, à la cessation d'inscription, au changement de catégorie, les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement, notamment en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement, ainsi que les décisions appliquant la pénalité administrative.

### Article 8 - Recours préalables et décisions intervenant après médiation préalable obligatoire

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 16 à l'effet de signer les décisions statuant sur les contestations et recours formés contre les décisions relatives à l'inscription sur la liste, à la cessation d'inscription, au changement de catégorie, les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement notamment en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement ou appliquant la pénalité administrative.

## Section 6 - Prestations

### Article 9 - Service des prestations

Délégation est donnée à monsieur Nicolas Conard, adjoint à la directrice régionale en charge des opérations, et à madame Clémence Gentot, directrice en charge des opérations aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer :

- 1) les décisions (à l'exception de celles relevant de la compétence de France Travail services) relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat d'engagement jeune (CEJ), le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations

lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions,

- 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
- 4) les bons SNCF,
- 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi,
- 6) statuer dans le cadre des contestations formées (recours administratifs ou médiation préalable obligatoire) contre les décisions mentionnées au présent article.

## Section 7 - Recouvrement

### Article 10 - Recouvrement des contributions, cotisations et autres ressources

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 16 à l'effet de signer :

- 1) les décisions relatives au recouvrement des contributions et cotisations, majorations de retard y afférentes et autres sommes devant être recouvrées par France Travail, à l'exception des contributions, cotisations, majorations et autres sommes pour le recouvrement desquelles l'établissement France Travail services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général,
- 2) les décisions relatives aux demandes de remboursement de ces contributions, cotisations, majorations de retard, et autres sommes, lorsqu'elles ont indûment été encaissées,
- 3) les décisions par lesquelles les contributions, cotisations et autres ressources restant dues à France Travail sont produites au passif des entreprises en procédure collective,
- 4) les décisions par lesquelles le remboursement prévu à l'article R. 1235-1 du code du travail est demandé,
- 5) les décisions relatives aux aides et mesure en faveur des entreprises.

## Section 8 - Prestations en trop versées

### Article 11 - Délais, remise et admission en non valeur

**§ 1** - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 16 à l'effet d'accorder tout délai de remboursement de prestations en trop versées.

**§ 2** - Délégation est donnée à monsieur Nicolas Conard, adjoint à la directrice régionale adjointe en charge des opérations, et à madame Clémence Gentot, directrice en charge des opérations, à l'effet d'accorder tout délai de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 60 mois.

**§ 3** - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 16, à monsieur Nicolas Conard, adjoint à la directrice régionale adjointe en charge des opérations, et à madame Clémence Gentot, directrice en charge des opérations, à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non-valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées :

- sans limite de montant lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte,

pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers ;

- dans la limite de 650 euros pour accorder une remise lorsque les prestations concernées sont versées pour le compte de l'assurance chômage ;
- d'un montant inférieur à 1000 euros pour admettre en non-valeur lorsque les prestations concernées sont versées pour le compte de l'assurance chômage.

## Section 9 - Plaintes, contentieux, transactions et production au passif

### Article 12 - Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation est donnée aux personnes désignées au présent article, à l'effet de porter plainte sans constitution de partie civile au nom de France Travail ou d'un tiers que France Travail représente.

Bénéficiaire de la présente délégation :

- madame Katy Darribère, responsable de service prévention des conflits et médiation interne,
- monsieur Gilles Briot, responsable de service en charge de la logistique et des moyens généraux,
- monsieur Damien Vauchair, responsable de service en charge de la sécurité et de la sûreté des personnes et des biens,
- madame Nathalie Méalin, responsable de service en charge des affaires juridiques,
- madame Joséphine Asnar-Bazaille, juriste affaires juridiques,
- monsieur Hakim Bourbia, juriste affaires juridiques.

### Article 13 - Contentieux

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 à 4 du présent article, à l'effet de signer les actes nécessaires pour agir en justice (y compris porter plainte avec constitution de partie civile) au nom de France Travail ou d'un tiers qu'il représente dans tout litige, devant toute juridiction en demande et en défense, se rapportant à des décisions de France Travail Provence-Alpes-Côte d'Azur ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale.

**§ 1** - En matière d'inscription, d'orientation, d'accompagnement et de gestion des droits des demandeurs d'emploi :

- à monsieur Nicolas Conard, adjoint à la directrice régionale adjointe en charge des opérations,
- à madame Clémence Gentot, directrice en charge des opérations,
- à madame Nathalie Méalin, responsable de service en charge des affaires juridiques.

**§ 2** - En matière de gestion des ressources humaines, à l'exception :

- des litiges relatifs à la convention collective nationale de France Travail, aux accords qui y sont annexés et accords collectifs nationaux de travail et à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégataire au sein de la direction générale,
- des litiges relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale concernant la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public,

- d'un litige entre France Travail et un agent porté devant la juridiction administrative ou entre France Travail et un cadre dirigeant ou cadre supérieur :
  - o à madame Christine Bugliani, directrice en charge du développement des ressources humaines,
  - o à madame Daniella Chevreuil, directrice en charge de la gestion des ressources humaines.

**§ 3** - En toute autre matière, à l'exception des litiges :

- entre France Travail et un partenaire institutionnel,
- relatifs à l'exécution d'une convention sur laquelle ou d'un marché public sur lequel le conseil d'administration a délibéré,
- se rapportant à une prise de participation financière ou la participation à des groupements d'intérêt économique, groupements d'intérêt public ou groupements européens de coopération territoriale,
- mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant France Travail :
  - o aux personnes désignées au § 1 de l'article 16,
  - o à madame Nathalie Méalin, responsable de service en charge des affaires juridiques.

**Article 14 - Transactions**

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 16, à l'effet de signer les transactions prévoyant le versement d'une somme d'un montant total inférieur à 5 000 euros.

**Article 15 - Production au passif des entreprises en procédure collective**

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 16 à l'effet de signer les décisions par lesquelles les créances restant dues à France Travail autres sont produites au passif des entreprises en procédure collective.

**Section 10 - Délégués et dispositions diverses**

**Article 16 - Délégués**

**§ 1** - Directeurs régionaux adjoints :

- monsieur Michel Loutfi, directeur régional adjoint en charge de l'appui,
- madame Linda Khenniche, directrice régionale adjointe en charge des opérations,
- monsieur Rochdi Moubakir, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale.

**§ 2** – Adjoints aux directeurs régionaux adjoints :

- monsieur Nicolas Conard, adjoint à la directrice régionale adjointe en charge des opérations.

**§ 3** - Directeurs :

- monsieur Frédéric Tacchino, directeur par intérim en charge de la transformation,
- madame Christine Bugliani, directrice en charge du développement des ressources humaines,

- madame Magalie Cassado, directrice en charge de l'accompagnement et de la transformation managériale,
- madame Daniella Chevreuil, directrice en charge de la gestion des ressources humaines,
- madame Nathalie Cools, directrice administratif et financier,
- madame Clémence Gentot, directrice en charge des opérations,
- monsieur Xavier Guidoni, directeur de cabinet,
- Guillaume Koning, directeur en charge des partenariats opérationnels et de la territorialisation,
- monsieur Richard Spinosa, directeur en charge de la performance,
- monsieur Marc Zampolini, directeur innovations sociétales et territoriales.

**§ 4 - Directeurs adjoints :**

- monsieur Christian Cortaredona, directeur adjoint environnement de travail,
- madame Anne Serisier, directrice adjointe en charge de la qualité et du contrôle interne,
- madame Marie-Laure Rallet, directrice adjointe administration finances et gestion.

**§ 5 – Médiateur :**

- monsieur Eric Cayol, médiateur de France Travail Paca.

**§ 6 - Responsables de service :**

- madame Anne Branchereau, responsable du service communication,
- monsieur Simon Gradoni, responsable du service demandeurs d'emploi,
- madame Virginie Thiebaud, responsable du service entreprises,
- madame Annie Lopez, responsable de service en charge de la formation,
- monsieur Gilles Briot, responsable de service en charge de la logistique et des moyens généraux,
- monsieur David Stojcic, responsable de service en charge des achats, marchés et approvisionnement,
- monsieur Pascal Hubert, responsable de service en charge de l'immobilier et de la maintenance,
- monsieur Fabien Maura, responsable de service en charge des habilitations et de l'informatique,
- madame Rachel Lorrain, responsable des services financiers,
- monsieur Damien Vauchair, responsable de service en charge de la sécurité et de la sureté des personnes et des biens,
- monsieur Nicolas Bianco, responsable de service emploi et carrière,
- monsieur Mickaël Villaume, responsable de service en charge de la gestion du personnel,
- madame Myriam Sanchis Tibaldi, responsable de service en charge de la formation et du développement des compétences,
- monsieur Vincent Suchier, responsable de service par intérim en charge du pilotage de la performance sociale,
- madame Katy Darribère, responsable de service prévention des conflits et médiation interne,
- madame Stéphanie Demange, responsable de service en charge du RSE,
- madame Anaïs Crouzet, responsable de service en charge de l'innovation territoires,

- monsieur Bruno Berthelot, responsable de service en charge des relations sociales, de la qualité de vie au travail et de la diversité,
- monsieur Daniel El Khanssa, responsable de service en charge du pilotage qualité,
- madame Nathalie Méalin, responsable de service en charge des affaires juridiques,
- monsieur Mehdi Dehdouh, responsable de service en charge de l'indemnisation,
- madame Sandrine Lazzati, responsable de service en charge de la coopération pour des territoires inclusifs,
- monsieur Eric Garnier, responsable de service en charge de la coopération pour l'insertion des publics.

**§ 7 - Responsables de service adjoints :**

- madame Marie Hélène Jentile, responsable de service adjoint communication,
- madame Anne Debernardy, adjointe au responsable de service en charge des achats, marchés et approvisionnement,
- madame Claude Rebmann-Maulet, responsable adjoint de service en charge de la maîtrise des risques et du contrôle interne,
- monsieur Frédéric Niola, responsable de service adjoint en charge de la logistique et des moyens généraux,
- madame Séverine Baccino, responsable de service adjoint en charge de la demande d'emploi.

**§ 8 - Responsables de pôle :**

- monsieur Lionel Férie, responsable de pôle comptabilité,
- monsieur Rdouan Jalal, responsable de pôle comptabilité,
- monsieur Serge Lombardi, responsable du pôle indemnisation,
- madame Yannick Chenikhar, responsable des pôles appui technique et ingénierie formation.

**§ 9 - Responsables d'équipe :**

- madame Coralie Sanguinetti, responsable d'équipe support au sein de la direction de la transformation.

**Article 17 - Dispositions finales**

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de France Travail Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

On entend par « cadres dirigeants » les cadres dirigeants mentionnés à l'article 1.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et par « cadres supérieurs » les cadres visés à l'article 4.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et les agents soumis au décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de catégorie 4, filière management, directeurs territoriaux délégués et médiateurs.

---

### Article 18 - Abrogation et publication

La décision Paca n° 2025-03 DS DR du 16 janvier 2025 est abrogée.

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de France Travail.

Fait à Marseille, le 31 mars 2025.

Pascal Blain,  
directeur régional  
de France Travail Provence-Alpes-Côte d'Azur

## Décision Paca n° 2025-14 DS Dépense du 31 mars 2025

# Délégation de signature du directeur régional de France Travail Provence-Alpes-Côte d'Azur au sein de la direction régionale en matière d'opérations de dépense et de recette

Le directeur régional de France Travail Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-6, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu la délibération n° 2015-49 du 18 novembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi relative à la signature des opérations de dépense,

Vu la décision du directeur général de Pôle emploi n° 2019-15 du 12 février 2019 fixant le cadre des délégations de signature au sein de Pôle emploi en matière d'opérations de dépense et de recette,

Décide :

## Article 1 - Bon à payer d'une opération de dépense et émission ou endos d'un chèque

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur régional de France Travail Provence-Alpes-Côte d'Azur, le bon à payer d'une opération de dépense, d'une part, et un chèque ou l'endos d'un chèque, d'autre part, dans les conditions prévues par la délibération susvisée n° 2015-49 du 18 novembre 2015, à l'exclusion de toute autre opération de mise en règlement :

- monsieur Michel Loutfi, directeur régional adjoint en charge de l'appui,
- madame Linda Khenniche, directrice régionale adjointe en charge des opérations,
- monsieur Rochdi Moubakir, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale,
- monsieur Nicolas Conard, directeur adjoint à la directrice régionale en charge des opérations,
- monsieur Jean-Marie Rossich, directeur en charge de la stratégie, de la communication, de l'innovation et du Lab,
- madame Nathalie Cools, directrice administratif et financier,
- madame Clémence Gentot, directrice en charge des opérations,
- madame Marie-Laure Rallet, directrice adjointe administration finances et gestion,
- monsieur Richard Spinosa, directeur en charge de la performance,
- madame Anne Serisier, directrice adjointe en charge de la qualité et du contrôle,
- monsieur Xavier Guidoni, directeur de cabinet,
- monsieur Guillaume Koning, directeur en charge des partenariats opérationnels et de la territorialisation,
- madame Christine Bugliani, directrice en charge du développement des ressources humaines,
- madame Daniella Chevreuil, directrice en charge de la gestion des ressources humaines,
- madame Magalie Cassado, directrice en charge de l'accompagnement et de la transformation managériale,

- monsieur Jean-Charles Blanc, directeur en charge de la transformation,
- monsieur Marc Zampolini, directeur en charge des innovations sociétales et territoriales.

## Article 2 - Bon à payer d'une opération de dépense

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur régional de France Travail Provence-Alpes-Côte d'Azur, le bon à payer d'une opération de dépense :

- monsieur Didier Martin, directeur en charge de l'appui centralisé,
- monsieur Pierre Malassenet, directeur adjoint en charge du contrôle et de l'appui à la gestion des droits,
- monsieur Gilles Dellavalle, responsable de service adjoint en charge du contentieux,
- monsieur Didier Mirabel, responsable de service en charge de l'appui à la relation de services,
- madame Claire Houche, responsable de service en charge de la gestion des droits,
- madame Anne Branchereau, responsable de service en charge de la communication,
- monsieur Christian Cortaredona, directeur adjoint environnement de travail,
- monsieur Gilles Briot, responsable de service en charge de la logistique et des moyens généraux,
- monsieur Fabien Maura, responsable de service en charge des habilitations et de l'informatique,
- madame Rachel Lorrain, responsable des services financiers,
- monsieur David Stojcic, responsable de service en charge des achats, marchés et approvisionnement,
- monsieur Pascal Hubert, responsable de service en charge de l'immobilier et de la maintenance.

## Article 3 - Conditions d'exercice des délégations données aux articles 1 et 2

Pour une même opération de dépense, d'une part, un même délégataire ne peut signer à la fois le bon à payer et le chèque y afférent et, d'autre part, lorsqu'un délégataire est signataire du bon à payer, son supérieur hiérarchique (N+1) ne peut pas être signataire du chèque et vice versa. Il ne peut être dérogé à ce second principe qu'à titre exceptionnel, en cas de nécessité (urgence ou insuffisance momentanée de délégataires).

## Article 4 - Autorisation de prélèvement sur le compte bancaire de la direction régionale

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur régional de France Travail Provence-Alpes-Côte d'Azur, les autorisations de prélèvement sur le compte bancaire de la direction régionale dans les conditions prévues par la délibération susvisée n° 2015-49 du 18 novembre 2015 :

- monsieur Michel Loutfi, directeur régional adjoint en charge de l'appui,
- madame Linda Khenniche, directrice régionale adjointe en charge des opérations,
- monsieur Rochdi Moubakir, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale.

---

## Article 5 - Abrogation

La décision Paca n° 2025-08 DS Dépense du 17 février 2025 est abrogée.

## Article 6 - Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de France Travail.

Fait à Marseille, le 31 mars 2025.

Pascal Blain,  
directeur régional  
de France Travail Provence-Alpes-Côte d'Azur

---

Décision Paca n° 2025-13 DS DAC du 31 mars 2025

## Délégation de signature du directeur régional de France Travail Provence-Alpes-Côte d'Azur au sein de la direction appui centralisé

Le directeur régional de France Travail Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5412-1, L.5426-6, R.5312-25 et R.5312-26, R.5412-8,

Vu le code de justice administrative, notamment ses articles L.213-11 et suivants et R213-10 et suivants,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'opérateur France Travail,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le règlement d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2024-73 du 19 décembre 2024 du conseil d'administration de France Travail portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2024-35 du 24 avril 2024 du conseil d'administration de France Travail portant sur l'aide à la garde d'enfants,

Vu la décision n° 2024-82 du 15 novembre 2024 du directeur général de France Travail relative aux missions pour lesquelles France Travail services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

## **Article 1 - Placement, gestion des droits, décisions de sanction, contestations et recours**

**§ 1** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 4 de l'article 7 à l'effet de signer :

- 1) les décisions (à l'exception de celles relevant de la compétence de France Travail services) relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, ainsi que les décisions statuant sur les contestations et recours formés contre ces décisions,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations et recours formés contre ces décisions,
- 3) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

**§ 2** - Délégation est donnée à monsieur Thierry Couprie, responsable du service en charge de la prévention des fraudes et du contentieux, à l'effet de signer les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement, ainsi que les décisions appliquant la pénalité administrative.

**§ 3** - Délégation est donnée à monsieur Didier Martin, directeur en charge de l'appui centralisé et à monsieur Pierre Malassenet, directeur adjoint en charge du contrôle et de l'appui à la gestion des droits à l'effet de signer les décisions statuant sur les contestations et recours formés contre les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement et contre les décisions appliquant la pénalité administrative en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement.

**§ 4** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 3 et § 5 de l'article 7 à l'effet de signer les décisions relatives primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, à l'exception des décisions relevant de la compétence de France Travail services.

**§ 5** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 3 de l'article 7 à l'effet de signer les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

## Article 2 - Prestations en trop versées

**§ 1** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 de l'article 7, à madame Vérene Lançon, responsable de l'équipe indemnisation et contrôle des données et de l'équipe CRE Toulon à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou pour le compte d'un tiers et faire procéder à son exécution.

**§ 2** - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 7 à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 60 mois.

**§ 3** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 2 et § 3 de l'article 7 à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 36 mois.

**§ 4** - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 6 de l'article 7 à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 24 mois.

**§ 5** - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 7, à madame Vérene Lançon, responsable de l'équipe indemnisation et contrôle des données et de l'équipe CRE Toulon à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non-valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées,

- dans la limite de 5 000 euros lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers ;
- dans la limite de 650 euros pour accorder une remise lorsque les prestations concernées sont versées pour le compte de l'assurance chômage ;
- d'un montant inférieur à 1000 euros pour admettre en non-valeur lorsque les prestations concernées sont versées pour le compte de l'assurance chômage.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 3 de l'article 7.

**§ 6** - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 7, à madame Vérene Lançon, responsable de l'équipe indemnisation et contrôle des données et de l'équipe CRE Toulon à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer la pénalité administrative.

## Article 3 - Demande de remboursement auprès des employeurs

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 7 à l'effet de :

- 1) signer les décisions concernant le remboursement d'allocations chômage au paiement desquelles sont condamnés les employeurs fautifs en cas de requalification du licenciement sans cause réelle et sérieuse, conformément à l'article L.1235-4 du code du travail,
- 2) notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer des allocations chômage dues par ces employeurs fautifs et faire procéder à son exécution,
- 3) les décisions concernant le remboursement d'aides et mesure en faveur des employeurs.

## Article 4 - Contentieux

### § 1 – En matière de recouvrement

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 de l'article 7, à madame Vérane Lançon, responsable de l'équipe indemnisation et contrôle des données et de l'équipe CRE Toulon à l'effet de signer tout acte nécessaire pour agir en justice au nom de France Travail ou d'un tiers qu'il représente (y compris constituer avocat ou avoué), devant toute juridiction, à l'exception du conseil d'Etat et de la cour de cassation, en demande et en défense, dans tout litige en matière de recouvrement des prestations et sommes mentionnées aux articles 2 et 3.

### § 2 – En matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi et des aides et mesures en faveur des demandeurs d'emploi et entreprises

Délégation est donnée à :

- monsieur Didier Martin, directeur en charge de l'appui centralisé,
- monsieur Pierre Malassenet, directeur adjoint en charge du contrôle et de l'appui à la gestion des droits,
- monsieur Thierry Couprie, responsable de service en charge de la prévention des fraudes et du contentieux,
- monsieur Gilles Dellavalle, responsable de service adjoint en charge du contentieux,

à l'effet de signer les actes nécessaires pour agir en justice au nom de France Travail ou d'un tiers qu'il représente dans tout litige, devant toute juridiction en demande et en défense, se rapportant à des décisions de France Travail Provence-Alpes-Côte d'Azur.

## Article 5 - Contrôle de la recherche d'emploi et recours

**§ 1** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 7 à l'effet de signer les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement pour défaut de justification de l'accomplissement d'actes positifs et répétés en vue de retrouver un emploi, créer, reprendre ou développer une entreprise ou pour non-respect du projet de reconversion professionnelle.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 3 de l'article 7.

**§ 2** - Délégation est donnée à monsieur Didier Martin, directeur en charge de l'appui centralisé, et à monsieur Pierre Malassenet, directeur adjoint en charge du contrôle et de l'appui à la gestion des droits, à l'effet de signer les décisions statuant sur les contestations et recours formés contre une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement prise sur le fondement du § 1.

## Article 6 - Fonctionnement général

**§ 1** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux paragraphes § 1 et § 2 de l'article 7 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance se rapportant aux activités de la direction de l'appui centralisé, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,

- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les approbations hiérarchiques de déplacement,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de France Travail, pour tout fait ou acte intéressant la direction de l'appui centralisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 3 de l'article 7.

**§ 2** - Délégation est donnée aux personnes désignées au paragraphe §1 de l'article 7 à l'effet de signer les demandes de remboursement des frais engagés présentées par les personnes mandatées dans le cadre des instances paritaires territoriales et régionales au titre de leur participation aux réunions.

## Article 7 - Délégués

### § 1 - directeurs et responsables de service

- monsieur Didier Martin, directeur en charge de l'appui centralisé,
- monsieur Pierre Malassenet, directeur adjoint en charge du contrôle et de l'appui à la gestion des droits,
- monsieur Didier Mirabel, responsable de service en charge de l'appui à la relation de services,
- monsieur Thierry Couprie, responsable de service en charge de la prévention des fraudes et contentieux,
- monsieur Gilles Dellavalle, responsable de service adjoint en charge du contentieux,
- monsieur Alexandre Ganne, responsable de service en charge du contrôle de la recherche d'emploi,
- madame Claire Houche, responsable de service en charge de la gestion des droits,
- monsieur Eric Pomares, responsable de service adjoint en charge de la gestion des droits.

### § 2 - responsables d'équipe

- madame Vérane Lançon, responsable de l'équipe indemnisation et contrôle des données et de l'équipe CRE Toulon,
- madame Marylise Lebellegard, responsable de l'équipe CRE Toulon,
- madame Frédérique Isaia, responsable de l'équipe CRE Nice,
- madame Silvia Gilles, responsable de l'équipe CRE Marseille,
- madame Véronique Pelegrina, responsable de l'équipe CRE Manosque,
- madame Lisette Hilaire, responsable d'équipe service à distance,
- madame Elise De Wilde, responsable d'équipe service à distance,
- monsieur Jean-Pierre Mendy, responsable d'équipe service à distance,
- madame Sandrine Da Silva, responsable d'équipe par intérim service à distance
- madame Carole Degré-Santelli, responsable de l'équipe mesures pour l'emploi.

### § 3 - référents métiers

- monsieur Thierry Calmon, référent métiers DAC,
- madame Catherine Damagnez, référent métiers DAC,
- monsieur Bilal Derkaoui, référent métiers DAC,
- madame Soraya Mehadji, référent métiers DAC,
- monsieur Rodolphe Pasta, référent métiers DAC,

- madame Jeta Raiteri, référent métiers DAC,
- madame Malka Roger, référent métiers DAC.

#### § 4 - chargés de mission et de projets

- madame Lisa Teboul, chargée de projets DAC
- madame Marianne Defraigne, chargée de projets DAC.

#### § 5 - collaborateurs mesures pour l'emploi

- madame Sandrina Abella, collaboratrice mesures pour l'emploi,
- madame Annabelle Attales, collaboratrice mesures pour l'emploi,
- madame Tiffany Battista, collaboratrice mesures pour l'emploi,
- monsieur Remi Bezot, collaborateur mesures pour l'emploi,
- madame Christine Cambas, collaboratrice mesures pour l'emploi,
- madame Jessica Caracena, collaboratrice mesures pour l'emploi,
- monsieur Patrick Chaouad, collaborateur mesures pour l'emploi,
- madame Nadine Chavotel, collaboratrice mesures pour l'emploi,
- madame Sabrina Costanza, collaboratrice mesures pour l'emploi,
- monsieur Helmer Dos Santos Afonso Lima, collaborateur mesures pour l'emploi,
- madame Anne Garcia, collaboratrice mesures pour l'emploi,
- monsieur Stephane Gatto, collaborateur mesures pour l'emploi,
- monsieur Maurice Harbon, collaborateur mesures pour l'emploi,
- madame Aziza Jamal, collaboratrice mesures pour l'emploi,
- monsieur Stephane Joncour, collaborateur mesures pour l'emploi,
- monsieur Manuel Kaci, collaborateur mesures pour l'emploi,
- madame Messouma Kouabenan, collaboratrice pour l'emploi,
- madame Yole Kwa Mbette, collaboratrice mesures pour l'emploi,
- madame Roselyne Lucchini, collaboratrice mesures pour l'emploi,
- madame Dorothee Madeuf, collaboratrice mesures pour l'emploi,
- madame Jeanne Mathieu, collaboratrice mesures pour l'emploi,
- madame Laila Pisen, collaboratrice mesures pour l'emploi,
- madame Karine Ruiz, collaboratrice mesures pour l'emploi,
- madame Caroline Segura, collaboratrice mesures pour l'emploi,
- madame Stephanie Tedesco, collaboratrice mesures pour l'emploi,
- monsieur François Thibaut, collaborateur mesures pour l'emploi,
- madame Ibtissam Zaoui, collaboratrice mesures pour l'emploi,
- monsieur Yemen Zenasni, collaborateur mesures pour l'emploi.

#### § 6 - collaborateurs contentieux et incidents de paiement

- monsieur Christian Albier, collaborateur du contentieux,
- monsieur Joel Attuyt, collaborateur du contentieux,
- madame Laurence Boisseranc, collaboratrice du contentieux,
- madame Adeline Canivet, collaboratrice du contentieux,
- madame Dorothee Coquelle-Coopman, collaboratrice du contentieux,
- madame Sylvie De la Rosa, collaboratrice du contentieux,
- monsieur Daniel Ellendt, collaborateur du contentieux,
- monsieur Didier Gudet, collaborateur du contentieux,
- madame Martine Leder-Pierucci, collaboratrice du contentieux,
- monsieur Frédéric Martin, collaborateur du contentieux,

- madame Valérie Mazella, collaboratrice du contentieux,
- madame Dominique Micheletti, collaboratrice du contentieux,
- madame Céline Mignard, collaboratrice du contentieux,
- madame Aurélie Miralles, collaboratrice du contentieux,
- madame Stéphanie Nail, collaboratrice du contentieux,
- madame Sonia Rezzoug, collaboratrice du contentieux,
- monsieur Christophe Roussel, collaborateur du contentieux,
- madame Elodie Roux, collaboratrice du contentieux,
- madame Coralie Savoye, collaboratrice du contentieux,
- madame Sylvie Teule, collaboratrice du contentieux,
- monsieur Yann Vergriete, collaborateur du contentieux,
- madame Audrey Yazidjian, collaboratrice du contentieux,
- madame Nathalie Arnaud, collaboratrice incidents de paiement,
- madame Séverine Colomb, collaboratrice incidents de paiement,
- madame Ludivine De Peretti, collaboratrice incidents de paiement,
- monsieur Antoine Marra, collaborateur incidents de paiement,
- madame Virginie Papaix, collaboratrice incidents de paiement,
- madame Samira Slamani, collaboratrice incidents de paiement,
- madame Fabienne Triadon, collaboratrice incidents de paiement.

## Article 8 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées, sauf précision contraire, à titre permanent, pour l'ensemble du territoire couvert par la direction régionale, dans la limite des attributions du délégataire.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de France Travail Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les contestations le cas échéant formées contre ces décisions et actes.

## Article 9 - Abrogation et publication

La décision Paca n° 2025-06 DS DAC du 31 janvier 2025 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de France Travail.

Fait à Marseille, le 31 mars 2025.

Pascal Blain,  
directeur régional  
de France Travail Provence-Alpes-Côte d'Azur

## Décision GdE n° 2025-17 DS Agences du 1er avril 2025

# Délégation de signature de la directrice régionale de France Travail Grand Est au sein des agences

La directrice régionale de France Travail Grand Est,

Vu le code du travail, notamment les articles L.1233-66, L.5131-6, L.5132-3, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5411-1, L.5411-2, L.5411-4, L.5411-5-1, L.5411-5-2, L.5411-6 et L.5411-6-1, L.5412-1, L.5422-4, L.5422-20, L. 5423-7, L.5424-26, L.5426-1-1, L.5426-1-2 et L.5426-2, L.5426-5 à L.5426-8, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5131-15 à R.5131-26, R.5312-4, R. 5312-19, R.5312-25 et R.5312-26, R.5411-1, R.5411-17 et R.5411-18, R.5412-1, R.5412-4, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8, R.5426-10, , R.5426-15, R.5426-17, R.5426-18 et R.5426-20,

Vu le code de justice administrative, notamment les articles L.213-11 et suivants et R213-10 et suivants,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'opérateur France Travail,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le règlement d'assurance chômage, notamment ses articles 46, 46 bis et 55 et les articles 46, 46 bis et 55 ses annexes VIII et X,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération du 19 décembre 2024 du conseil d'administration de France Travail portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2024-35 du 24 avril 2024 du conseil d'administration de France Travail portant sur l'aide à la garde d'enfants,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2024-82 du 15 novembre 2024 du directeur général de France Travail relative aux missions pour lesquelles France Travail services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

## Article 1 - Placement et gestion des droits

**§ 1** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 à 5 et § 7 de l'article 5 à l'effet de signer l'ensemble des décisions et actes en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris l'inscription sur la liste, les décisions statuant sur les contestations formées contre les décisions de cessation d'inscription et de changement de catégorie, ainsi que les décisions de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.

**§ 2** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 à 5 et § 7 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les décisions (à l'exception de celles relevant de la compétence France Travail services) relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat d'engagement jeune (CEJ), le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions,
- 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
- 4) les bons SNCF,
- 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

**§ 3** - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après ainsi qu'aux personnes désignées aux § 1 à 5 et § 7 de l'article 5, pour, au nom de la directrice régionale de France Travail Grand Est et dans les conditions et limites fixées par le régime d'assurance chômage, en particulier les articles 46, 46 bis et 55 du règlement d'assurance chômage et les articles 46, 46 bis et 55 de ses annexes VIII et X, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, sous réserve des dispositions de l'article 4 de la présente décision, après instruction des demandes :

- 1) admettre un demandeur d'emploi au bénéfice des allocations en cas de départ volontaire d'un emploi précédemment occupé,
- 2) prendre en compte, dans le salaire de référence servant à calculer le montant des allocations, des majorations de rémunérations intervenues pendant la période de référence servant au calcul du revenu de remplacement mentionnée au § 3 des articles 12 des annexes VIII et X du règlement d'assurance chômage,
- 3) accorder le bénéfice des allocations dans les quatre situations visées au § 3 des articles 46 bis des annexes VIII et X du règlement d'assurance chômage,
- 4) accorder le maintien du versement des prestations au titre du § 3 de l'article 9 du règlement d'assurance chômage dans les deux cas visés au § 3 des articles 46 bis du règlement d'assurance chômage.

## Article 2 - Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords-cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour France Travail,
- 2) les conventions locales de subvention,
- 3) les autres conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour France Travail,
- 4) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 40 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2, 3, 4 et 5 de l'article 5, et à titre exceptionnel pour l'agence de Gérardmer uniquement madame Marie-Geneviève ROGER, référente métiers

## Article 3 - Prestations en trop versées

§ 1 - Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées :

- dans la limite de 24 mois à l'ensemble des agents,
- dans la limite de 36 mois aux personnes désignées aux § 1 à 4 de l'article 5.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 5 de l'article 5.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 à 4 de l'article 5 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non-valeur lorsque qu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées dans la limite de 650 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 5 de l'article 5.

§ 3 - Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des

employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

## Article 4 - Fonctionnement général

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,
- 2) signer les congés, les autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les approbations hiérarchiques de déplacement,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de France Travail, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2 à 4 de l'article 5.

## Article 5 - Délégués

§ 1 - directeurs d'agence

- monsieur Vincent Schaad, directeur de France Travail Schiltigheim,
- madame Oreda Anoun, directrice France Travail Strasbourg, site Pont Mathis,
- monsieur Gilles Hubsch, directeur France Travail Strasbourg, site Danube,
- madame Virginie Macchia, directrice de France Travail Strasbourg, site Meinau,
- madame Nathalie Isel, directrice de France Travail Strasbourg, site HautePierre,
- madame Sylvie Meisiek Brancz, directrice de France Travail Strasbourg, site Seyboth,
- madame Mélanie Thahouly, directrice de France Travail Lingolsheim,
- madame Sandrine Arendt, directrice de France Travail Haguenau,
- madame Isabelle Mourot, directrice de France Travail Molsheim,
- madame Rachel Deloecker, directrice de France Travail Saverne,
- madame Bénédicte Bacq, directrice de France Travail Sélestat,
- madame Marie Progin, directrice de France Travail Wissembourg,
- madame Lamia Idir, directrice de France Travail Mulhouse Porte de Bâle,
- monsieur Rudy Tichy, directeur de France Travail Mulhouse Drouot,
- madame Zohra Douaidi, directrice de France Travail Mulhouse Verriers,
- monsieur Paul Hank, directeur de France Travail Mulhouse Doller,
- madame Caroline Kast, directrice de France Travail Altkirch,
- madame Sylvie Linder, directrice de France Travail Colmar Europe,
- madame Anne Matard, directrice de France Travail Colmar Lacarre,
- madame Nathalie Zito, directrice de France Travail Guebwiller,
- monsieur Frédéric Dunand, directeur de France Travail Saint Louis,
- madame Stephanie Messara, directrice de France Travail Thann,
- madame Marie Puginier, directrice France Travail Reims Jeanne d'Arc,
- monsieur Zaher Zaidi, directeur de France Travail Reims Bezannes,
- madame Emelyne Dez, directrice de France Travail Sézanne,
- madame Valérie Guillaume, directrice de France Travail Chalons en Champagne,
- madame Christelle Marquez, directrice de France Travail Epernay,
- monsieur Freddy Boudesocque, directeur de France Travail de Vitry le François,
- monsieur Emmanuel Jacob, directeur de France Travail Chaumont,

- monsieur Yann-Eric Heintz, directeur de France Travail Saint Dizier,
- monsieur Bruno Maso, directeur de France Travail Langres,
- madame Christelle Gaulard, directrice de France Travail Bar sur Aube,
- monsieur Yannick Turin, directeur de France Travail Romilly sur Seine,
- monsieur Florent Houdet, directeur de France Travail Troyes Romain La Chapelle,
- monsieur Jean Christophe Bouffin, directeur de France Travail Charleville Mézières Val de Vence,
- madame Sandrine Roffidal Leseultre, directrice de France Travail Charleville Mézières Montjoly
- monsieur Gilles Michel, directeur de France Travail Sedan,
- monsieur Frédéric Donny, directeur de France Travail Reims,
- madame Sylvie Lamau, directrice de France Travail Reims,
- monsieur Michel Pajer, directeur de France Travail Briey,
- madame Edwige Mathieu, directrice de France Travail Longwy,
- madame Corinne Blaison, en mission de directrice de France Travail Commercy jusqu'au 30 avril 2025,
- madame Céline Kukovicic, directrice de France Travail Creutzwald,
- monsieur Alain Humbert, directeur de France Travail Epinal Dutac,
- monsieur Jurgen Becker, directeur de France Travail Forbach,
- monsieur Jérôme Flesch, directeur de France Travail Epinal Voivre,
- monsieur Lionel Panot, directeur de France Travail Gerardmer,
- madame Aline Schuler, directrice de France Travail Hagondange,
- monsieur Pascal Sinnes, directeur de France Travail Hayange,
- madame Christine Buchmann, directrice de France Travail Lunéville,
- madame Stéphanie Stern, directrice de France Travail Metz Blida,
- madame Catherine Zebo, directrice de France Travail Montigny les Metz,
- madame Jocelyne Mehl, directrice de France Travail Metz Gare,
- monsieur Cyril Potin, directeur de France Travail Metz Sébastopol,
- monsieur Emmanuel Salvisberg, directeur de France Travail Nancy Majorelle,
- monsieur Sébastien Sion, directeur de France Travail Nancy Gentilly,
- madame Frédérique Seigneur, directrice de France Travail Nancy Cristallerie,
- madame Elisabeth Birck, directrice de France Travail Nancy Joffre,
- monsieur David Fleurence, directeur de France Travail Neufchâteau,
- madame Benedicte Versanne, directrice de France Travail Pont à Mousson,
- madame Liliane Desgranges, directrice de France Travail Remiremont,
- monsieur Thierry Homberg, directeur de France Travail Saint Avold,
- madame Stéphanie Lemoine, directrice de France Travail Saint Dié,
- madame Karine Truer, directrice de France Travail Sarrebourg,
- monsieur Christian Hugny, directeur de France Travail Verdun,
- monsieur Pascal Thuillier, directeur de France Travail Sarreguemines,
- monsieur Sébastien Colonges, directeur de France Travail Thionville Manom,
- madame Rosa Gambino, directrice de France Travail Thionville Beauregard,
- madame Caroline Vuillaume, directrice de France Travail Toul,
- madame Audrey Basinet, directrice de France Travail Vandoeuvre,
- monsieur Yoan Uhrig, directeur de France Travail Bar le Duc,
- monsieur Hamid Roubahie Fissa, directeur de France Travail Reims Mont d'Arène,
- monsieur Yann Bonnot, directeur de France Travail Reims la Neuville,
- monsieur Christian Verheyden, directeur de France Travail Troyes Centre Gare,

## § 2 - directeurs adjoints

- madame Héloïse Leguillette-Cools, directrice adjointe de France Travail Reims Mont d'Arène,
- monsieur Patrick Léon, directeur adjoint de France Travail Charleville Mézières Val de Vence,
- madame Carole Mathé, directrice adjointe de France Travail Troyes La Chapelle,
- monsieur Laurent Tabacchi, directeur adjoint de France Travail Saint Dizier,
- madame Carole David, directrice adjointe de France Travail Troyes Centre Gare,
- monsieur Eric Haschnik, directeur adjoint de France Travail Forbach,
- monsieur Abdelbaki Mihoub, directeur adjoint de France Travail Chalons en Champagne,
- madame Julie Mougnot, directrice adjointe de France Travail Schiltigheim,
- madame Isabelle Nagot, directrice adjointe de France Travail Strasbourg, site Hautepierre,
- monsieur Fouad Rhlid, en mission de directeur adjoint de France Travail Strasbourg, site Meinau jusqu'au 31 décembre 2025,
- monsieur Christophe Lux, directeur adjoint de France Travail Sarreguemines,
- madame Marie Christine Thomas, directrice adjointe de France Travail Metz Sébastopol,
- madame Régine Koël, directrice adjointe de France Travail Bar le Duc,
- monsieur Nicolas Haas, directeur adjoint de France Travail Haguenau,

## § 3 - adjoints aux directeurs d'agence

- madame Fabienne Guillaume, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de France Travail Strasbourg, site de Pont Matthis,

## § 4 - responsables d'équipe

- madame Jamila Mayima, responsable d'équipe de France Travail Schiltigheim,
- madame Nadia Pawelec, responsable d'équipe de France Travail Schiltigheim,
- monsieur Boumediene Ihab Cheloufi, responsable d'équipe de France Travail Schiltigheim,
- monsieur Godefroy Philippe, responsable d'équipe de France Travail Schiltigheim,
- madame Yvette Schmitt, responsable d'équipe de France Travail Schiltigheim,
- monsieur Anousong Luangpraseuth, en mission de responsable d'équipe de France Travail Schiltigheim jusqu'au 31 mai 2025,
- madame Stella Sanchez, responsable d'équipe de France Travail Strasbourg, site pont Matthis,
- monsieur Jalal Ch'koubi, responsable d'équipe de France Travail Strasbourg, site pont Matthis,
- monsieur Nabil N'Diaye, responsable d'équipe de France Travail Strasbourg, site Pont Matthis,
- monsieur Karim Koliai, responsable d'équipe de France Travail Strasbourg, site Danube,
- monsieur Brahim Argoub, responsable d'équipe de France Travail Strasbourg, site Danube,
- madame Charlotte Jacob, responsable d'équipe de France Travail Strasbourg, site Danube,

- monsieur Frédéric Acosta Schoch, responsable d'équipe de France Travail Strasbourg, site Danube,
- madame Valérie Vial, responsable d'équipe de France Travail Strasbourg, site Meinau,
- madame Marie-Paule Zanardo, responsable d'équipe de France Travail Strasbourg, site Meinau,
- monsieur Mohamed Ghozlane, en mission de responsable d'équipe de France Travail Strasbourg, site Meinau jusqu'au 31 mai 2025,
- madame Marie Christine Prot, responsable d'équipe de France Travail Strasbourg, site Meinau,
- madame Latifa El Jabli, responsable d'équipe de France Travail Strasbourg, site Meinau,
- monsieur Nicolas Debrauwer, responsable d'équipe de France Travail Strasbourg, site Meinau,
- madame Frédérique Mangold, responsable d'équipe de France Travail Strasbourg, site Hautepierre,
- monsieur Alexandre Brechenmacher, responsable d'équipe de France Travail Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Muriel Muller, responsable d'équipe de France Travail Strasbourg, site Hautepierre,
- monsieur Johann Leclerc, responsable d'équipe de France Travail Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Severine Holtzmann, responsable d'équipe de France Travail Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Virginie Cerveaux, responsable d'équipe de France Travail Strasbourg, site Seyboth,
- madame Audrey Edel, responsable d'équipe de France Travail Strasbourg, site Seyboth,
- madame Anne Cécile Magoules, en mission de responsable d'équipe de France Travail Strasbourg, site Seyboth jusqu'au 31 décembre 2025,
- madame Charlotte Chausson Fournaise, responsable d'équipe de France Travail Lingolsheim,
- madame Lise Blondel, en mission de responsable d'équipe de France Travail Lingolsheim jusqu'au 31 mai 2025,
- madame Annaise Castera, responsable d'équipe de France Travail Lingolsheim,
- madame Yamina Benamar, responsable d'équipe de France Travail Lingolsheim,
- madame Stéphanie Geissmann, responsable d'équipe de France Travail Lingolsheim,
- madame Maud Brechbiehl, en mission de responsable d'équipe de France Travail Lingolsheim jusqu'au 31 août 2025,
- madame Nathalie Bisch, responsable d'équipe de France Travail Haguenau,
- madame Emmanuelle Colinet, responsable d'équipe de France Travail Haguenau,
- madame Helena De Azevedo, en mission de responsable d'équipe de France Travail Haguenau jusqu'au 30 juin 2025,
- monsieur Nordine Chikh, responsable d'équipe de France Travail Haguenau,
- madame Nadine Grégoire, responsable d'équipe de France Travail Haguenau,
- madame Cassandra Lallet, responsable d'équipe de France Travail Haguenau,
- madame Allison Cheze, responsable d'équipe de France Travail Molsheim,
- monsieur Philippe Wotling, responsable d'équipe de France Travail Molsheim,
- monsieur Frédéric Eschbach, responsable d'équipe de France Travail Molsheim,

- madame Célia Monasson, responsable d'équipe de France Travail Molsheim,
- monsieur Michael Jeva, responsable d'équipe de France Travail Saverne,
- madame Marie Hélène Jaming, responsable d'équipe de France Travail Saverne,
- madame Audrey Riehm, responsable d'équipe de France Travail Saverne,
- monsieur Cédric Eple, responsable d'équipe de France Travail Saverne,
- madame Yamina Sellam, en mission de responsable d'équipe de France Travail Saverne jusqu'au 31 octobre 2025,
- madame Anne Freyermuth, responsable d'équipe de France Travail Sélestat,
- monsieur David Richardson, responsable d'équipe de France Travail Sélestat,
- madame Séverine Kozlow, responsable d'équipe de France Travail Sélestat,
- madame Anne Klauer, responsable d'équipe de France Travail Sélestat,
- monsieur Sébastien Chabannes, responsable d'équipe de France Travail Wissembourg,
- madame Aline Goris, responsable d'équipe de France Travail Wissembourg,
- madame Evelyne Wilhelm, responsable d'équipe de France Travail Wissembourg,
- madame Valérie Bruckert, responsable d'équipe de France Travail Mulhouse Porte de Bâle,
- monsieur Grégory Weber, responsable d'équipe de France Travail Mulhouse Porte de Bâle,
- madame Aurore Jessel, responsable d'équipe de France Travail Mulhouse Porte de Bâle,
- monsieur Emmanuel Rieth, responsable d'équipe de France Travail Mulhouse Porte de Bâle,
- madame Aurore Goy, responsable d'équipe de France Travail Mulhouse Drouot,
- madame Latifa Rachdi, responsable d'équipe de France Travail Mulhouse Drouot,
- monsieur Grégory Weitz, responsable d'équipe de France Travail Mulhouse Drouot,
- madame Delphine Tissot, responsable d'équipe de France Travail Mulhouse Drouot,
- monsieur Marcel Sanlaville, responsable d'équipe de France Travail Mulhouse Verriers,
- madame Gaele Loria, responsable d'équipe de France Travail Mulhouse Verriers,
- madame Marie Muller, responsable d'équipe de France Travail Mulhouse Verriers,
- monsieur Jean Philippe Weymann, responsable d'équipe de France Travail Mulhouse Verriers,
- madame Céline Noël, en mission de responsable d'équipe de France Travail Mulhouse Verriers jusqu'au 30 juin 2025,
- monsieur Eric Bixel, responsable d'équipe de France Travail Mulhouse Doller,
- monsieur Olivier Genetin, responsable d'équipe de France Travail Mulhouse Doller,
- madame Julie Delinde, responsable d'équipe de France Travail Mulhouse Doller,
- madame Manon Pereira de Magalhaes, responsable d'équipe de France Travail Saint Louis,
- madame Stéphanie Wojciechowicz, en mission de responsable d'équipe de France Travail Saint Louis jusqu'au 30 avril 2025,
- madame Guylaine Mai, responsable d'équipe de France Travail Saint Louis,
- madame Patricia Croci, responsable d'équipe de France Travail Saint Louis,
- madame Natacha Fitamant, responsable d'équipe de France Travail Altkirch,
- madame Nathalie Maucieri, responsable d'équipe de France Travail Altkirch,
- madame Mouna Jaoudi, responsable d'équipe de France Travail Altkirch,
- madame Sandrine Graff, responsable d'équipe de France Travail Colmar Europe,
- madame Céline Trunkwald, responsable d'équipe de France Travail Colmar Europe,
- monsieur Mathias Esser, responsable d'équipe de France Travail Colmar Europe,

- madame Fayrouz Sadreddine, responsable d'équipe de France Travail Colmar Europe,
- madame Maxime Ducey, responsable d'équipe de France Travail Colmar Lacarre,
- madame Bernadette Tavone, responsable d'équipe de France Travail Colmar Lacarre,
- madame Régine Hatsch, responsable d'équipe de France Travail Colmar Lacarre,
- madame Florence Vazhathara, responsable d'équipe de France Travail Colmar Lacarre,
- madame Olivia Wermelinger, responsable d'équipe de France Travail Guebwiller,
- madame Isabelle Thomas, responsable d'équipe de France Travail Guebwiller,
- madame Delphine Cornu Flesch, responsable d'équipe de France Travail Guebwiller,
- madame Aurélie Mai, responsable d'équipe de France Travail Thann,
- monsieur Clément Cotinaut, responsable d'équipe de France Travail Thann,
- monsieur Jean Stéphane Vitte, responsable d'équipe de France Travail Thann,
- madame Anne Dassonville, responsable d'équipe de France Travail Charleville Mézières Val de Vence,
- monsieur Etienne Michel, responsable d'équipe de France Travail Charleville Mézières Val de Vence,
- madame Sophie Caussanel, responsable d'équipe de France Travail Charleville Mézières Val de Vence,
- monsieur Jerome Corme, responsable d'équipe de France Travail Charleville Mézières Montjoly,
- madame Céline Labesse, responsable d'équipe de France Travail Charleville Mézières Montjoly,
- monsieur Ludovic Hopin, responsable d'équipe de France Travail Charleville Mézières Montjoly,
- madame Voranoug Forget, responsable d'équipe de France Travail Revin,
- madame Aline Cyrek, responsable d'équipe de France Travail Revin,
- madame Eglantine Matos, responsable d'équipe de France Travail Sedan,
- madame Caroline Lamat, responsable d'équipe de France Travail Sedan,
- madame Sabine Ceriani, responsable d'équipe de France Travail Sedan,
- monsieur Emmanuel Payer, responsable d'équipe de France Travail Rethel,
- monsieur Sébastien Biez, responsable d'équipe de France Travail Rethel,
- madame Sandrine Moret, responsable d'équipe de France Travail Troyes La Chapelle,
- monsieur Mickael Ebtinger, responsable d'équipe de France Travail Troyes La Chapelle,
- monsieur Emmanuel Genna, responsable d'équipe de France Travail Troyes La Chapelle,
- monsieur Philippe Chevance, responsable d'équipe de France Travail Troyes La Chapelle,
- madame Anne Sophie Cantin, responsable d'équipe de France Travail Troyes La Chapelle,
- madame Stéphanie Monbillard, responsable d'équipe de France Travail Troyes Centre Gare,
- monsieur David Collignon, responsable d'équipe de France Travail Troyes Centre Gare,
- monsieur Fabrice Moreau, responsable d'équipe de France Travail Troyes Centre Gare,
- monsieur Charles Soret, responsable d'équipe de France Travail Troyes Centre Gare,
- madame Nathalie Cecchetti, responsable d'équipe de France Travail Troyes Centre Gare,

- madame Emma Jourdain, responsable d'équipe de France Travail Bar sur Aube,
- madame Sophie Cheilletz, responsable d'équipe de France Travail Bar sur Aube,
- monsieur Sébastien Rupil, responsable d'équipe de France Travail Romilly Sur Seine,
- madame Christelle Givre, responsable d'équipe de France Travail Romilly sur Seine,
- madame Véronique Lemaire, responsable d'équipe de France Travail Reims Bezannes,
- monsieur Arnaud Thiry, responsable d'équipe de France Travail Reims Bezannes,
- madame Véronique Boumaza, responsable d'équipe de France Travail Reims Bezannes,
- madame Nathalie Le Quilleuc, responsable d'équipe de France Travail Reims Bezannes,
- monsieur Thierry Aksoul, responsable d'équipe de France Travail Reims Jeanne D'Arc,
- madame Marie Bouxin, responsable d'équipe de France Travail Reims Jeanne d'Arc,
- madame Valérie Lassaux, responsable d'équipe de France Travail Reims Jeanne D'Arc,
- madame Virginie Roger, responsable d'équipe de France Travail Reims La Neuville,
- madame Bénédicte Barbanceys, responsable d'équipe de France Travail Reims La Neuville,
- madame Céline Viguié, responsable d'équipe de France Travail Reims La Neuville,
- monsieur Stéphane Siran, responsable d'équipe de France Travail Reims Mont d'Arène,
- monsieur Carving Tremor, responsable d'équipe de France Travail Reims Mont d'Arène,
- madame Rachel Carbonell, responsable d'équipe de France Travail Reims Mont d'Arène,
- madame Magali Continant, responsable d'équipe de France Travail Reims Mont d'Arène,
- monsieur Jérôme Barthe, responsable d'équipe de France Travail Châlons en Champagne,
- madame Anne Laure Guyonvarch, responsable d'équipe de France Travail Châlons en Champagne,
- madame Hélène Courtois Lecoeuvre, responsable d'équipe de France Travail Châlons en Champagne,
- monsieur Régis Gerard, responsable d'équipe de France Travail Châlons en Champagne,
- madame Delphine Gerard Bellaire, responsable d'équipe de France Travail Epernay,
- madame Claire De Sa Mendes, responsable d'équipe de France Travail Epernay,
- madame Séverine Mercier, responsable d'équipe de France Travail Epernay,
- madame Jessika Pfund, responsable d'équipe de France Travail Sézanne,
- madame Géraldine Marcoult, responsable d'équipe de France Travail Sézanne,
- monsieur Ludovic Pigault, responsable d'équipe de France Travail Vitry le François,
- madame Aurélie Loiselet, responsable d'équipe de France Travail Vitry le François,
- monsieur Eric Maire, responsable d'équipe de France Travail Chaumont,
- madame Sabrina Di Cianno, responsable d'équipe de France Travail Chaumont,
- monsieur Frédéric Janot, responsable d'équipe de France Travail Langres,
- madame Mélanie Chamarande, en mission de responsable d'équipe de France Travail Langres jusqu'au 31 mai 2025,
- madame Corinne Alonso, responsable d'équipe de France Travail Langres,
- madame Barbara Cruz, responsable d'équipe de France Travail Saint Dizier,
- monsieur Pierre Lefebvre, responsable d'équipe de France Travail Saint Dizier,

- monsieur Kevin Mangin, responsable d'équipe de France Travail Saint Dizier,
- madame Nadia Rezgui, en mission de responsable d'équipe de France Travail Saint Dizier du 14 avril au 30 juin 2025,
- madame Céline Montel, responsable d'équipe de France Travail Briey,
- monsieur Ryad Meridja, en mission de responsable d'équipe de France Travail Briey jusqu'au 30 septembre 2025,
- monsieur Thomas Schumacher, responsable d'équipe de France Travail Briey,
- monsieur Guillaume Weiss, responsable d'équipe de France Travail Briey,
- madame Cyrielle Requier, responsable d'équipe de France Travail Longwy,
- monsieur Florian Ruggeri, responsable d'équipe de France Travail Longwy,
- monsieur Christophe De Sousa Ribeiro, en mission de responsable d'équipe de France Travail Longwy jusqu'au 31 août 2025,
- madame Séverine Voison, responsable d'équipe de France Travail Lunéville,
- monsieur Eric Girard, responsable d'équipe de France Travail Lunéville,
- madame Severine Francois, responsable d'équipe de France Travail Lunéville,
- madame Adeline Poirieux, responsable d'équipe de France Travail Nancy Majorelle,
- monsieur Pascal Rivol, responsable d'équipe de France Travail Nancy Majorelle,
- madame Séverine Zielinski, responsable d'équipe de France Travail Nancy Majorelle,
- madame Mélanie Charton, responsable d'équipe de France Travail Nancy Majorelle,
- madame Valérie Azzis, responsable d'équipe de France Travail Nancy Gentilly,
- monsieur Rémi Massignan, responsable d'équipe de France Travail Nancy Gentilly,
- monsieur Stéphane Alif, responsable d'équipe de France Travail Nancy Gentilly,
- monsieur Pascal Gaugler, responsable d'équipe de France Travail Nancy Cristallerie,
- madame Fanny Simonaire, responsable d'équipe de France Travail Nancy Cristallerie,
- madame Hélène Soudier, responsable d'équipe de France Travail Nancy Cristallerie,
- madame Céline Caput-Prud'homme, responsable d'équipe de France Travail Cristallerie,
- madame Sophie Fouldrin, responsable d'équipe de France Travail Nancy Joffre,
- madame Christelle Monchablon, responsable d'équipe de France Travail Nancy Joffre,
- madame Edwige Orpheuille, responsable d'équipe de France Travail Nancy Joffre,
- madame Alexandrine Orlando, responsable d'équipe de France Travail Pont a Mousson,
- monsieur Florian Souman, en mission de responsable d'équipe de France Travail Pont a Mousson jusqu'au 31 juillet 2025,
- madame Eliane Legras, responsable d'équipe de France Travail Pont a Mousson,
- madame Sabrina Cantiget, responsable d'équipe de France Travail Toul,
- monsieur Yann Volant, responsable d'équipe de France Travail Toul,
- madame Valérie Neyen, responsable d'équipe de France Travail Vandoeuvre,
- monsieur Maxime Desforges, en mission de responsable d'équipe de France Travail Vandoeuvre jusqu'au 30 juin 2025,
- madame Catherine Dangien, responsable d'équipe de France Travail Vandoeuvre,
- madame Laurence Filhol, responsable d'équipe de France Travail Bar le Duc,
- madame Lyne Verite Clement, responsable d'équipe de France Travail Bar le Duc,
- madame Armelle Hoskens, responsable d'équipe de France Travail Bar le Duc,
- madame Audrey Billon- Goncalves, responsable d'équipe de France Travail Commercy,
- madame Marie Laurence Noel, responsable d'équipe de France Travail Verdun,
- madame Aurore Denisart, responsable d'équipe de France Travail Verdun,

- madame Véronique Vizzardi, responsable d'équipe de France Travail Verdun,
- monsieur Patrick Plage, responsable d'équipe de France Travail Creutzwald,
- madame Caroline Bildstein Bouleau, responsable d'équipe de France Travail Creutzwald,
- madame Cassandra Vecchio, responsable d'équipe de France Travail Creutzwald,
- madame Chahineze Tenafer, responsable d'équipe de France Travail Hagondange,
- monsieur Florent Nicolay, responsable d'équipe de France Travail Hagondange,
- madame Isabelle Perrein, en mission de responsable d'équipe de France Travail Hagondange jusqu'au 30 juin 2025,
- madame Mélissa Hollender, responsable d'équipe de France Travail Hagondange,
- madame Valérie Le Rest-Pommier, responsable d'équipe de France Travail Hayange,
- monsieur Angelo Cacciatore, responsable d'équipe de France Travail Hayange,
- monsieur Christophe Liebnau, responsable d'équipe de France Travail Hayange,
- madame Emilie Rambault, responsable d'équipe de France Travail Hayange,
- madame Stéphanie Bouchaud, responsable d'équipe de France Travail Metz Blida,
- monsieur Patrick Jacquemin, responsable d'équipe de France Travail Metz Blida,
- madame Laure Cassagne Thiel, responsable d'équipe de France Travail Metz Blida,
- madame Sandra Werdenberg, responsable d'équipe de France Travail Metz Blida,
- madame Marie Josée Guzzi, responsable d'équipe de France Travail Metz Sébastopol,
- madame Nathalie Raoul, responsable d'équipe de France Travail Metz Sébastopol,
- monsieur Laurent Werdenberg, responsable d'équipe de France Travail Metz Sébastopol,
- monsieur Thomas Bremec, responsable d'équipe de France Travail Metz Sébastopol,
- madame Isabelle Bucchi, responsable d'équipe de France Travail Metz Gare,
- madame Marielle Kaiser, responsable d'équipe de France Travail Metz Gare,
- madame Fabienne Garatti, responsable d'équipe de France Travail Metz Gare,
- madame Marie Claire Carl, responsable d'équipe de France Travail Montigny les Metz,
- madame Zehria Henni Rached, responsable d'équipe de France Travail Montigny les Metz,
- madame Caroline Peviller, responsable d'équipe de France Travail Montigny les Metz,
- monsieur Gilles Freyermuth, responsable d'équipe de France Travail Saint Avold,
- madame Sarah Lakhal, responsable d'équipe de France Travail Saint Avold,
- madame Carole Delavaquerie, responsable d'équipe de France Travail Saint Avold,
- madame Pascale Gaillot, responsable d'équipe de France Travail Sarrebourg,
- monsieur Matthias Wambst, en mission de responsable d'équipe de France Travail Sarrebourg jusqu'au 30 juin 2025,
- monsieur Stéphane Wojtecki, responsable d'équipe de France Travail Sarrebourg,
- madame Sophie Porte, responsable d'équipe de France Travail Sarrebourg,
- madame Frédérique Schwartz, responsable d'équipe de France Travail Sarreguemines,
- monsieur Sébastien Mayery, responsable d'équipe de France Travail Sarreguemines,
- madame Marylene Ott, responsable d'équipe de France Travail Sarreguemines,
- monsieur Christophe Kehrer, responsable d'équipe de France Travail Thionville Manom,
- madame Gaëlle De Sousa, responsable d'équipe de France Travail Thionville Manom,
- madame Sandra Federspiel, responsable d'équipe de France Travail Thionville Manom,
- madame Marlène Panetta, responsable d'équipe France Travail Thionville Beauregard,
- madame Fleur Duchatel, responsable d'équipe de France Travail Thionville Beauregard,

- madame Sélina Gomri, responsable d'équipe de France Travail Thionville Beauregard,
- madame Sidwell Gremillet, responsable d'équipe de France Travail Epinal Dutac,
- monsieur Julien Perrin, responsable d'équipe de France Travail Epinal Dutac,
- madame Séverine Mouraire, responsable d'équipe de France Travail Epinal Dutac,
- madame Elodie Deronne Baiz, responsable d'équipe de France Travail Epinal Dutac,
- monsieur Nicolas Villière, responsable d'équipe de France Travail Epinal Voivre,
- monsieur Thierry Schweitzer, responsable d'équipe de France Travail Epinal Voivre,
- madame Sandrine Humbert, responsable d'équipe de France Travail Epinal Voivre,
- monsieur Aziz Choukri Filali, responsable d'équipe de France Travail Gerardmer,
- madame Stéphanie Schillinger, responsable d'équipe de France Travail Neufchâteau,
- madame Karine Korosec, responsable d'équipe de France Travail Neufchâteau,
- madame Delphine Abel, responsable d'équipe de France Travail Remiremont,
- monsieur Didier Houot, responsable d'équipe de France Travail Remiremont,
- monsieur Yoann Cesar, responsable d'équipe de France Travail Saint Dié,
- madame Edwige François, responsable d'équipe de France Travail Saint Dié,
- madame Emilie Villeman, responsable d'équipe de France Travail Saint-Dié,
- monsieur Nicolas Moalic, responsable d'équipe de France Travail Forbach,
- monsieur Adil Mahraoui, responsable d'équipe de France Travail Forbach,
- monsieur Pierrick Christophe, responsable d'équipe de France Travail Forbach,
- madame Alexis Jansem, responsable d'équipe de France Travail Forbach,
- monsieur Paul Antoine Hehn, responsable d'équipe de France Travail Forbach,

#### § 5 - référents métier

- monsieur Ersin Yildiz, référent métiers de France Travail Schiltigheim,
- madame Julie Wagner, référente métiers de France Travail Schiltigheim,
- madame Estelle Tekaut, référente métiers de France Travail Strasbourg, site Pont Matthis,
- madame Valérie Dahmani Moussa, référente métiers de France Travail Strasbourg, site Danube,
- monsieur Salah Mezhoud, référent métiers de France Travail Strasbourg, site Meinau,
- madame Virginie Colucci, référente métiers de France Travail Strasbourg, site Meinau,
- madame Vinela Moutous, référente métiers de France Travail Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Laurence Dudragne, référente métiers de France Travail Strasbourg, site Hautepierre,
- monsieur Johan Brun, référent métier de France Travail Strasbourg, site Seyboth,
- madame Christelle Schwindenhammer, en mission de référente métier de France Travail Strasbourg, site Seyboth jusqu'au 23 mai 2025,
- madame Sophie Noel, référente métiers de France Travail Lingolsheim,
- madame Christelle Ostrowski, référente métiers de France Travail Haguenau,
- monsieur Michael Avril, référent métiers de France Travail Haguenau,
- monsieur Francis Weber, référent métiers de France Travail Molsheim,
- madame Christelle Arnold, référente métiers de France Travail Saverne,
- madame Florine Gringer, référente métiers de France Travail Sélestat,
- monsieur Jean Michel Muller, référent métiers de France Travail Sélestat,
- monsieur Gilles Dieterlen, référent métiers de France Travail Mulhouse Porte de Bâle,
- madame Véronique Rossi, référente métiers de France Travail Mulhouse Doller,
- madame Katia Dall Agnol, référente métiers de France Travail Mulhouse Drouot,

- monsieur Ghislain Gaboriau, en mission de référent métiers de France Travail Mulhouse Verriers jusqu'au 30 juin 2025,
- madame Nassera Mouza, référente métiers de France Travail Altkirch,
- monsieur Patrick Marzullo, référent métiers de France Travail Guebwiller,
- madame Stéphanie Rochette, référente métiers de France Travail Charleville Mézières Val de Vence,
- madame Véronique Feret du Longbois, référente métiers de France Travail Revin,
- madame Pascaline Domingues De Barros, référente métiers de France Travail Sedan,
- monsieur Frédéric Charpentier, référent métiers de France Travail Troyes la Chapelle,
- monsieur Pascal Thavot, référent métiers de France Travail Troyes Centre Gare,
- monsieur Stéphane Fleurquin, référent métiers applicatifs de France Travail Troyes la Chapelle,
- madame Murielle Doussot, référente métiers de France Travail Romilly Sur Seine,
- monsieur Stéphane Chetrit, référent métiers de France Travail Reims Bezannes,
- madame Karine Bleadonu, référente métiers de France Travail Reims Jeanne d'Arc,
- monsieur Christophe Brasseur, référent métiers de France Travail Reims la Neuville,
- madame Myriam Noel, référente métiers de France Travail Epernay,
- madame Tiphaine Rapp, référente métier de France Travail Chalons en Champagne,
- madame Johanna Raclot, référente métiers de France Travail Vitry le François,
- madame Severine Dufour, référente métier de France Travail Chaumont,
- madame Roseline Bernard, référente métiers de France Travail Langres,
- madame Carole Fleurant, référente métiers de France Travail Briey,
- madame Nora Djouder, référente métiers de France Travail Longwy,
- madame Chantal Housset, référente métiers de France Travail Lunéville,
- monsieur Jean Louis Mascioni, référent métiers de France Travail Nancy Gentilly,
- madame Caroline Cannenpasse Riffard, référente métiers de France Travail Nancy Cristallerie,
- monsieur Naman Cherier, référent métiers de France Travail Nancy Joffre,
- madame Hélène Didier, référente métiers de France Travail Nancy Majorelle,
- madame Corinne Dieudonné, référente métiers de France Travail Pont à Mousson,
- madame Dorianne Pensalfini, référente métiers de France Travail Vandoeuve,
- madame Patricia Bessam, référente métiers de France Travail Bar le Duc,
- madame Marie Aline Pages, référente métiers de France Travail Verdun,
- madame Marie Serge Mathis, référente métiers de France Travail Creutzwald,
- madame Malika Benhamou, référente métiers de France Travail Hagondange,
- monsieur Eric Amschler, référent métiers de France Travail Hayange,
- monsieur Benoit Claude, référent métiers de France Travail Metz Blida,
- madame Sandrine Czarnota, référente métiers de France Travail Metz Sébastopol,
- monsieur Fabien Louis, référent métiers de France Travail Metz Sébastopol,
- monsieur Jean Michel Maujard, référent métiers de France Travail Metz Gare,
- madame Angélique Loesel, référente métiers de France Travail Montigny les Metz,
- madame Martine Pistone, référente métiers de France Travail Saint Avold,
- madame Fabienne Dorsinfang Canoni, référente métiers de France Travail Sarrebourg,
- monsieur Jérôme Demeraux, référent métiers de France Travail Sarreguemines,
- madame Agnès Schneider, référente métiers de France Travail Thionville Manom,
- madame Peggy Pellis, référente métiers de France Travail Epinal Dutac,
- madame Marie Laure Bedon, référente métiers de France Travail Epinal Voivre,
- madame Marie Geneviève Roger, référente métiers de France Travail Gérardmer,

- monsieur Frédéric Furgaut, référent métiers de France Travail Neufchâteau,
- madame Céline Maurer, référente métiers de France Travail Remiremont,
- madame Laetitia Marchal, référente métiers de France Travail Saint Dié,
- monsieur Yann Grall, référent métiers de France Travail Rethel,
- monsieur Romain Cortes, référent métiers de France Travail Thionville Beauregard,
- madame Anne Defausse, référente métiers de France Travail Commercy,
- madame Sarah Leroy, référente métiers de France Travail Forbach,
- monsieur Jason Lerouge, référent métiers de France Travail Charleville Montjoly,
- madame Sonia Da Fonseca, référente métiers de France Travail Colmar Lacarre,
- madame Carolyne Licour, responsable métiers de France Travail Colmar Europe,
- madame Nadège Buscaino, référente métiers de France Travail Bar sur Aube,
- madame Gwenaëlle Coulon, référente métiers de France Travail Saint Louis,
- madame Laetitia Civallero, référente métiers de France Travail Thann,
- madame Karima Amroune, référente métiers de France Travail Wissembourg,
- madame Stéphanie Neiva, en mission de référente métiers de France Travail Reims Mont d'Arène jusqu'au 30 septembre 2025,
- madame Ludivine Varoqueaux, référente métiers de France Travail Reims Mont d'Arène,
- madame Marie Scieur, référente métiers de France Travail Sézanne,

#### § 6 - responsables d'accueil

- monsieur Frédéric Dieuaide, responsable d'accueil de France Travail Schiltigheim,
- madame Anne Catherine Schneider, responsable d'accueil de France Travail Strasbourg, site pont Matthis,
- madame Isabelle Perrin, responsable d'accueil de France Travail Colmar Europe,
- monsieur Laurent Devillers, responsable accueil de France Travail Reims La Neuville,
- madame Nadine Clément, responsable d'accueil de France Travail Metz Blida,
- madame Joelle Steinmetz, en mission de responsable d'accueil de France Travail Strasbourg, site Meinau jusqu'au 30 juin 2025,
- madame Armelle Caqueret, responsable d'accueil de France Travail Sézanne,

#### § 7 - direction régionale

- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjoint des opérations,
- madame Rachida Baidane, directrice des opérations,
- madame Laure Vicherat, responsable de service règlementaire indemnisation,

### Article 6 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom de la directrice régionale de France Travail Grand Est. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

---

## Article 7 - Abrogation et publication

La décision GdE n° 2025-16 DS Agences du 11 mars 2025 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de France Travail.

Fait à Strasbourg, le 1er avril 2025.

Virginie Coppens Menager,  
directrice régionale  
de France Travail Grand Est

---

**Décision GdE n° 2025-18 DS PTF du 1er avril 2025**

**Délégation de signature de la directrice régionale de France Travail Grand Est au sein des plateformes de services**

La directrice régionale de France Travail Grand Est,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5412-1, L.5426-6, R.5312-25 et R.5312-26, R.5412-8,

Vu le code de justice administrative, notamment ses articles L.213-11 et suivants et R213-10 et suivants,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'opérateur France Travail,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le règlement d'assurance chômage, notamment ses articles 46, 46 bis et 55 et les articles 46, 46 bis et 55 de ses annexes VIII et X,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération du 19 décembre 2024 du conseil d'administration de France Travail portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2024-35 du 24 avril 2024 du conseil d'administration de France Travail portant sur l'aide à la garde d'enfants,

Décide :

## Article 1 - Placement et gestion des droits

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 alinéa 1 et 2, 3 et 5 de l'article 7 à l'effet de signer :

- 1) les décisions (à l'exception de celles relevant de la compétence de France Travail services) relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, ainsi que les décisions statuant sur les contestations et recours formés contre ces décisions,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations et recours formés contre ces décisions,
- 3) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

## Article 2 - Prestations en trop versées

**§ 1** - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 2 alinéas 1, 2, 3 et 5 de l'article 7 à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou pour le compte d'un tiers et faire procéder à son exécution.

**§ 2** - Délégation est donnée, à titre exceptionnel, à l'effet d'accorder sans limite de durée des délais de remboursement de prestations en trop versées, à :

- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe en charge des opérations,

De même, en cas d'absence ou d'empêchement des précédents délégataires, délégation est donnée pour les mêmes motifs et dans les mêmes conditions à titre exceptionnel à :

- madame Rachida Baidane, directrice des opérations,
- madame Laure Vicherat, responsable de service règlementaire-indemnisation,
- madame Florence Maier, directrice des plateformes de services centralisés,
- monsieur Guy Hassenfratz, directeur adjoint des plateformes de services centralisés,

**§ 3** - Délégation est donnée, à titre exceptionnel, à l'effet d'accorder sans limite de montant, la remise de prestations en trop versées et la possibilité de procéder à leur admission en non valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers à :

- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe en charge des opérations,

De même, en cas d'absence ou d'empêchement des précédents délégataires, délégation est donnée pour les mêmes motifs et dans les mêmes conditions à titre exceptionnel à :

- madame Rachida Baidane, directrice des opérations,
- madame Laure Vicherat, responsable de service règlementaire-indemnisation,

- madame Florence Maier, directrice des plateformes de services centralisés,
- monsieur Guy Hassenfratz, directeur adjoint des plateformes de services centralisés,

**§ 4** - Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées :

- dans la limite de 60 mois à titre principal à :
  - o madame Rachida Baidane, directrice des opérations,
  - o madame Laure Vicherat, responsable de service règlementaire-indemnisation,
  - o madame Florence Maier, directrice des plateformes de services centralisés,
  - o monsieur Guy Hassenfratz, directeur adjoint des plateformes de services centralisés,
- dans la limite de 48 mois à :
  - o monsieur Lionel Dubourg, directeur des plateformes de services centralisés, en charge du 3949 et 3995, de la gestion du compte demandeur d'emploi et du contentieux,
  - o madame Agnès Bertin, directrice adjointe de la plateforme de services centralisés, en charge du 3949 et 3995, de la gestion du compte demandeur d'emploi et du contentieux,
- dans la limite de 36 mois à :
  - o madame Anne Planté, responsable d'équipe,
  - o madame Maryline Bourdin, responsable d'équipe,
  - o madame Nathalie Capon, responsable d'équipe,
  - o madame Edwige Maroni, responsable d'équipe,
- dans la limite de 24 mois à l'ensemble des agents des équipes contentieux des plateformes de services centralisés.

**§ 5** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 alinéa 1 et 2 de l'article 7 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées,

- dans la limite de 5 000 euros lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers.
- d'un montant inférieur à 1000 euros pour admettre en non-valeur lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

**§ 6** - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 3 de l'article 7 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées,

- dans la limite de 650 euros pour accorder une remise lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage ;

**§ 7** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 2 alinéa 1 et 2, 3 et 5 de l'article 7 à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer la pénalité administrative.

## Article 3 - Demande de remboursement auprès des employeurs

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, 2, 3 et 5 de l'article 7 à l'effet de :

- 1) signer les décisions concernant le remboursement d'allocations chômage au paiement desquelles sont condamnés les employeurs fautifs en cas de requalification du licenciement sans cause réelle et sérieuse, conformément à l'article L.1235-4 du code du travail,
- 2) notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer des allocations chômage dues par ces employeurs fautifs et faire procéder à son exécution,
- 3) signer les décisions concernant le remboursement d'aides et mesure en faveur des employeurs.

## Article 4 - Contentieux en matière de recouvrement

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, 2 alinéa 1 et 2, 3 et 5 de l'article 7 à l'effet de signer tout acte nécessaire pour agir en justice au nom de France Travail ou d'un tiers qu'il représente (y compris constituer avocat ou avoué), devant toute juridiction en demande et en défense, dans tout litige en matière de recouvrement des prestations et sommes mentionnées aux articles 2 et 3.

## Article 5 - Contrôle de la recherche d'emploi et recours

**§ 1** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 2 alinéa 1 et 3, § 4, § 6 de l'article 7 à l'effet de signer les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement pour défaut de justification de l'accomplissement d'actes positifs et répétés en vue de retrouver un emploi, créer, reprendre ou développer une entreprise ou pour non-respect du projet de reconversion professionnelle.

**§ 2** - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 et au § 2 alinéa 1 et 3 de l'article 7 à l'effet de signer les décisions statuant sur les contestations et recours formés contre une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement prise sur le fondement du § 1.

## Article 6 - Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées aux paragraphes § 1, 2, 3 et 4 de l'article 7 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance se rapportant aux activités de la plateforme, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les approbations hiérarchiques de déplacement,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de France Travail, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

## Article 7 - Délégués

**§ 1** - Direction régionale

- 1 : madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe en charge des opérations,

- 2 : madame Rachida Baidane, directrice des opérations,
- 3 : madame Laure Vicherat, responsable de service règlementaire-indemnisation,

## § 2 - Directeurs de plateforme de services centralisés et adjoints

- 1 : Directrice des plateformes et adjoint :
  - o madame Florence Maier, directrice des plateformes de services centralisés,
  - o monsieur Guy Hassenfratz, directeur adjoint des plateformes de services centralisés,
- 2 : Directeurs et adjoints
  - o monsieur Lionel Dubourg, directeur des plateformes de services centralisés, en charge du 3949 et 3995, de la gestion du compte demandeur d'emploi et du contentieux,
  - o madame Agnès Bertin, directrice adjointe de la plateforme de services centralisés, en charge du 3949 et 3995, de la gestion du compte demandeur d'emploi et du contentieux,
  - o monsieur Frédéric Bizet, directeur de la plateforme de services centralisés, service appui Grand Est,
  - o madame Christelle Gil, directrice adjointe de la plateforme de services centralisés, service appui Grand Est,
- 3 : Directrice et adjoints du contrôle de recherche d'emploi
  - o madame Laurence Lefèvre Corcy, directrice du contrôle de la recherche d'emploi,
  - o madame Audrey Juliere, directrice adjointe du contrôle de la recherche d'emploi,

## § 3 - responsables d'équipe

- madame Maryline Bourdin, responsable d'équipe,
- madame Anne Planté, responsable d'équipe,
- madame Nathalie Capon, responsable d'équipe,
- madame Linda Moroni-Petitjean, responsable d'équipe,
- monsieur Alexandre Boone, responsable d'équipe,
- madame Edwige Maroni, responsable d'équipe,
- Madame Brigitte Drouville, responsable d'équipe,

## § 4 - responsables d'équipe contrôle de la recherche d'emploi

- madame Maggy Manichon, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi,
- madame Violaine Pace, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi,
- monsieur Nicolas Bertil, en mission de responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi,

## § 5 - référents métier

- monsieur Nicolas Berlot, référent métiers,

## § 6 - référente métier du contrôle de la recherche d'emploi

- madame Céline Roeder, référente métiers,
- madame Christelle Benet, en mission de référente métiers jusqu'au 16 septembre 2025,

---

## Article 8 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées à titre permanent, pour l'ensemble du territoire couvert par la direction régionale, dans la limite des attributions du délégataire.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom de la directrice France Travail Grand Est. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

## Article 9 - Abrogation et publication

La décision GdE n° 2025-13 DS PTF du 3 mars 2025 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de France Travail.

Fait à Strasbourg, le 1er avril 2025.

Virginie Coppens Menager,  
directrice régionale  
de France Travail Grand Est

## Décision GdE n° 2025-19 DS DR du 1er avril 2025

# Délégation de signature de la directrice régionale de France Travail Grand Est au sein de la direction régionale

La directrice régionale de France Travail Grand Est,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5312-2, L.5312-5, L.5312-6, L.5312-8 à L.5312-10, L.5312-13, L.5412-1, R.5312-4 à R.5312-6, R.5312-19 et R.5312-23 à R.5312-26, R.5412-1, R.5412-4, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8 et R.5426-10,

Vu le code de justice administrative, notamment les articles L.213-11 et suivants et R213-10 et suivants,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'opérateur France Travail,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration,

Vu la délibération n° 2021-73 du 23 novembre 2021 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés publics que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé,

Vu, ensemble, la délibération n° 2021-72 du 23 novembre 2021 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi et la décision DG n° 2023-70 du 14 décembre 2023 actualisant les seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision DG n° 2025-17 du 31 janvier 2025 portant délégation de pouvoir du directeur général aux directeurs régionaux,

Décide :

## Section 1 - Fonctionnement général

### Article 1 - Correspondances, congés, autorisations d'absence

**§ 1** - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 13 à l'effet de signer, en matière de traitement de données à caractère personnel, l'ensemble des actes nécessaires à la réalisation des formalités prévues par le règlement général sur la protection des données et la loi informatique et libertés.

**§ 2** - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 à 4 de l'article 13 à l'effet de signer les instructions et notes à destination du réseau.

**§ 3** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 à 4 de l'article 13 à l'effet de signer :

- 1) les actes et correspondances nécessaires aux activités du service,

- 2) les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, les décisions accordant une prime ou indemnité,

## Article 2 - Marchés publics de fournitures et de services

§ 1 - Délégation temporaire est donnée à titre exceptionnel à madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe en charge des opérations à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT,
- 2) les bons de commande d'un montant supérieur ou égal à 206 000 euros HT,
- 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution (y compris la résiliation) de marchés publics, quel que soit leur montant.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 13 à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant strictement inférieur à 207 000 euros HT,
- 2) les bons de commande d'un montant strictement inférieur à 206 000 euros HT,
- 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés publics, y compris leur résiliation, quel que soit leur montant.

§ 3 - En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires désignés au § 2 délégation temporaire est donnée aux personnes ci-dessous :

- madame Rachida Baidane, directrice des opérations,
- monsieur Cyprien Fischer, adjoint au directeur des opérations en charge des partenariats opérationnels,
- monsieur Claude Rouillon, directeur relations institutionnelles, gouvernance et transformation,
- monsieur Nicolas Buchmann, directeur sûreté sécurité, juridique et maîtrise des risques,

§ 4 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-dessous :

- madame Rachida Baidane, directrice des opérations,
- monsieur Cyprien Fischer, adjoint au directeur des opérations en charge des partenariats opérationnels,
- monsieur Claude Rouillon, directeur relations institutionnelles, gouvernance et transformation,
- monsieur Nicolas Buchmann, directeur sûreté sécurité, juridique et maîtrise des risques,
- madame Sandrine Moreira, responsable de service achats, marchés, approvisionnement,
- monsieur Olivier Arnaz, responsable de service moyens généraux,
- monsieur Mathieu Berg, responsable de service immobilier SI,

§ 5 - En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires désignés au § 4 délégation temporaire est donnée aux personnes désignées ci-dessous :

- madame Laurence Flament, directrice développement des compétences recrutement mobilité carrière,
- madame Véronique Kremer, directrice relations sociales, santé, qualité de vie au travail et handicap,
- madame Bérénice Dedieu, responsable de service offre de service DE et entreprises,

- madame Karine Gourieux, responsable de service parcours DE,
- madame Laure Vicherat, responsable de service règlementaire indemnisation,
- monsieur Alain Grosrenaud, responsable de service affaires juridiques, RGPD et investigations,
- madame Marie Gabrielle de Grave, responsable du service communication,
- madame Sophie Berruyer, responsable de service qualité de vie au travail, santé et handicap,
- monsieur François Braun, responsable de service partenariats opérationnels sectoriels,

A l'effet de signer :

- 1) les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- 2) les marchés d'un montant inférieur à 103 000 euros HT
- 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution de marchés publics, quel que soit leur montant, à l'exception des actes ayant une incidence financière et de la résiliation.

**§ 6** - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-dessous à l'effet de signer les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT :

- madame Laurence Flament, directrice développement des compétences recrutement mobilité carrière,
- madame Véronique Kremer, directrice relations sociales, santé, qualité de vie au travail et handicap,
- madame Bérénice Dedieu, responsable de service offre de service DE et entreprises,
- madame Karine Gourieux, responsable de service parcours DE,
- madame Laure Vicherat, responsable de service règlementaire indemnisation,
- monsieur Alain Grosrenaud, responsable de service affaires juridiques, RGPD et investigations,
- madame Marie Gabrielle de Grave, responsable du service communication,
- madame Sophie Berruyer, responsable de service qualité de vie au travail, santé et handicap,
- monsieur François Braun, responsable de service partenariats opérationnels sectoriels,

**§ 7** –En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires désignés au § 6 délégation temporaire est donnée aux personnes désignées ci-dessous :

- monsieur Daniel Jost, responsable de service sécurité, sûreté des biens et des personnes,
- madame Muriel Elles, responsable de service formation,
- monsieur Thomas Gautier, responsable d'équipe appui logistique et déplacements,
- monsieur Didier Fournaise, responsable d'équipe approvisionnement,
- monsieur Julien Locatelli, responsable d'équipe immobilier SI,

### **Article 3 - Marchés publics de travaux**

**§ 1** - Délégation temporaire est donnée à titre exceptionnel à madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe en charge des opérations en cas d'absence ou d'empêchement de la directrice régionale de France travail Grand Est à l'effet de signer :

- les marchés publics de travaux d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT,

- les bons de commande d'un montant supérieur ou égal à 206 000 euros HT, émis dans le cadre d'un marché public de travaux,
- les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution y compris leur résiliation de marchés publics de travaux, quel que soit leur montant.

**§ 2 -** Délégation est donnée aux personnes désignées ci-dessous :

- monsieur Thierry Clech, directeur administration, finance et gestion,
- monsieur Togla René Yomelan, directeur régional adjoint stratégie et relations extérieures,
- monsieur Nicolas Buchmann, directeur sûreté sécurité, juridique et maîtrise des risques,

à l'effet de signer :

- les marchés publics de travaux d'un montant strictement inférieur à 207 000 euros HT,
- les bons de commande d'un montant strictement inférieur à 206 000 euros HT, émis dans le cadre d'un marché public de travaux,
- les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution y compris leur résiliation de marchés publics de travaux, quel que soit leur montant.

**§ 3 -** Délégation est donnée aux personnes ci-dessous, au nom de la directrice régionale de France Travail Grand Est :

- madame Sandrine Moreira, responsable de service achats, marchés, approvisionnement,
- monsieur Olivier Arnaz, responsable de service moyens généraux,
- monsieur Alain Grosrenaud, responsable de service affaires juridiques, RGPD, investigations,
- monsieur Mathieu Berg, responsable de service immobilier SI,

à l'effet de signer :

- les marchés publics de travaux d'un montant strictement inférieur à 103 000 euros HT,
- les bons de commande d'un montant strictement inférieur à 75 000 euros HT, émis dans le cadre d'un marché public de travaux,
- les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution à l'exception des actes ayant une incidence financière et de la résiliation.

**§ 4 -** Délégation est donnée aux personnes ci-après désignées, au nom de la directrice régionale de France Travail Grand Est, à l'effet de signer, en matière marchés publics de travaux, les bons de commande d'un montant strictement inférieur à 10 000 euros HT :

- monsieur Didier Fournaise, responsable d'équipe approvisionnement,
- monsieur Thomas Gautier, responsable d'équipe appui logistique et déplacements,
- monsieur Julien Locatelli, responsable d'équipe immobilier SI,

---

## Section 2 - Autres contrats

### Article 4 - Partenariat et autres contrats

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 alinéa 1 à 3 de l'article 13 à l'effet de signer les conventions locales, départementales et régionales de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion conclues avec des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhérant au régime d'assurance chômage.

## Section 3 - Gestion immobilière

### Article 5 - Baux, acquisitions, aliénations de biens immobiliers et autorisations d'urbanisme

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 alinéa 2 à 4 de l'article 13, à l'effet de signer :

- 1) les baux, les conventions de mise à disposition, et les actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, que France Travail ait qualité de preneur ou bailleur,
- 2) les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers,
- 3) les demandes d'autorisations d'urbanisme.

## Section 4 - Ressources humaines

### Article 6 - Gestion des ressources humaines

**§ 1** - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-dessous, à l'effet de signer, et de statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe, au nom de la directrice régionale de France Travail Grand Est, dans la limite de leurs attributions :

- 1) les contrats de travail dans le cadre de la politique générale de recrutement de France Travail, les avenants aux contrats de travail et les décisions de nomination des agents nécessaires au fonctionnement de la direction régionale, à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
- 2) dans le cadre de la politique générale de recrutement de France Travail, les autres documents et actes utiles au recrutement des agents nécessaires au fonctionnement de la direction régionale, que ceux mentionnés à l'alinéa 1 du présent paragraphe,
- 3) les décisions concernant la rupture du contrat de travail ou du contrat de droit public, et les décisions de sanction disciplinaire consistant en un avertissement ou un blâme, pour les agents de la direction régionale autres que :
  - o les cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
  - o concernant le personnel soumis aux dispositions du décret n° 2003 1370 du 31 décembre 2003 de catégorie 4, filière management, directeurs territoriaux délégués et médiateurs.
- 4) les décisions octroyant la protection fonctionnelle de France Travail,
- 5) les décisions concernant l'ensemble des autres actes de gestion des ressources humaines, que ceux visés aux alinéas 1 à 4 du présent paragraphe,

- 6) les conventions relatives au recrutement de services civiques en vue de leur entrée en fonction à France Travail.

**§ 2 - Bénéficiaire de la délégation visée aux alinéas 1 à 6 du § 1 :**

- monsieur Pascal Ritaine, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale,
- monsieur Togla René Yomelan, directeur régional adjoint stratégie et relations extérieures,
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe en charge des opérations,
- monsieur Pascal Ebro, directeur gestion administrative, rémunération et avantages sociaux,

**§ 3 - Bénéficiaire de la délégation visée aux alinéas 2 ; 4 et 5**

- monsieur Thierry Clech, directeur administration, finance et gestion,
- madame Laurence Flament, directrice développement des compétences recrutement mobilité carrière,
- madame Véronique Kremer, directrice relations sociales, santé, qualité de vie au travail et handicap.

**§ 4 - Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa 4 du § 1 :**

- monsieur Nicolas Buchmann, directeur sûreté sécurité, juridique et maîtrise des risques,
- monsieur Alain Grosrenaud, responsable de service affaires juridiques ; RGPD et investigations,

**§ 5 - Bénéficiaire de la délégation visée aux alinéas 2 et 5 du § 1 :**

- madame Diane Vaucherot, responsable d'équipe rémunération 10, 52, 51, 08 - droit public

**§ 6 - Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa 5 du § 1 :**

- madame Sophie Berruyer, responsable de service qualité de vie au travail, santé et handicap,
- madame Virginie Dulik, responsable de service pilotage et projet,
- madame Muriel Elles, responsable de service formation,

## **Section 5 - Décisions de sanction et décisions suite à contestations et recours**

### **Article 7 - Recours hiérarchiques**

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 de l'article 13 à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours hiérarchiques formés par les usagers et autres tiers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité de la directrice régionale.

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires désignés au § 1 délégation temporaire est donnée aux personnes ci-dessous :

- madame Rachida Baidane, directrice des opérations,
- monsieur Cyprien Fischer, adjoint au directeur des opérations en charge des partenariats opérationnels,

- monsieur Claude Rouillon, directeur relations institutionnelles, gouvernance et transformation,
- monsieur Nicolas Buchmann, directeur sûreté sécurité, juridique et maîtrise des risques,

#### **Article 8 - Décisions de sanction**

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement, ainsi que les décisions appliquant la pénalité administrative :

- madame Valérie Kurtz, responsable de service prévention et lutte contre la fraude,
- madame Laure Vicherat, responsable de service règlementaire indemnisation.

#### **Article 9 - Recours préalables obligatoires Contestations et recours**

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer les décisions statuant sur les contestations et recours formés contre les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement et contre les décisions appliquant la pénalité administrative en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement :

- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe en charge des opérations
- madame Rachida Baidane, directrice des opérations,
- monsieur Cyprien Fischer, adjoint au directeur des opérations en charge des partenariats opérationnels,
- madame Laure Vicherat, responsable de service règlementaire indemnisation.

### **Section 6 - Plaintes, contentieux, transactions et production au passif**

#### **Article 10 - Plaintes sans constitution de partie civile**

Délégation est donnée à l'effet de porter plainte sans constitution de partie civile au nom de France Travail ou d'un tiers que France Travail représente :

- madame Valérie Kurtz, responsable de service prévention et lutte contre la fraude.

#### **Article 11 - Contentieux**

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et 2 du présent article à l'effet de signer les actes nécessaires pour agir en justice au nom de France Travail ou d'un tiers qu'il représente dans tout litige, devant toute juridiction en demande et en défense, se rapportant à des décisions de France Travail Grand Est ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale :

**§ 1** - en matière de gestion des ressources humaines, à l'exception :

- des litiges relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et accords collectifs nationaux de travail et à leurs avenants, sauf

décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégué au sein de la direction générale,

- des litiges relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégué au sein de la direction générale concernant la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public,
- d'un litige entre France Travail et un agent porté devant la juridiction administrative ou entre France Travail et un cadre dirigeant ou cadre supérieur :
  - o aux personnes désignées aux § 1 alinéas 1 à 3 de l'article 13,
  - o ainsi qu'à madame Virginie Dulik, responsable de service pilotage et projet,
  - o ainsi qu'à madame Véronique Kremer, directrice relations sociales, santé, qualité de vie au travail et handicap,
  - o ainsi qu'à monsieur Pascal Ebro, directeur gestion administrative, rémunération et avantages sociaux,

**§ 2** - en toute autre matière, à l'exception des litiges :

- entre France Travail et un partenaire institutionnel,
- relatifs à l'exécution d'une convention sur laquelle ou d'un marché public sur lequel le conseil d'administration a délibéré,
- se rapportant à une prise de participation financière ou la participation à des groupements d'intérêt économique, groupements d'intérêt public ou groupements européens de coopération territoriale,
- mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant France Travail :
  - o aux personnes désignées au § 1 de l'article 13,
  - o ainsi qu'à monsieur Nicolas Buchmann, directeur sûreté sécurité juridique et maîtrise des risques,
  - o ainsi qu'à monsieur Alain Grosrenaud, responsable de service affaires juridiques, RGPD et investigations.

## Article 12 - Transactions

**§ 1** - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 alinéa 2 à 3 de l'article 13, à l'effet de signer les transactions prévoyant le versement d'une somme d'un montant total inférieur à 50 000 euros.

**§ 2** - Délégation est donnée à la personne désignée au § 1 alinéa 1 et 4 de l'article 13, à l'effet de signer les transactions prévoyant le versement d'une somme d'un montant total inférieur à 5 000 euros.

## Section 7 - Délégués et dispositions diverses

### Article 13 - Délégués

**§ 1** - Directeurs régionaux adjoints et directeur

- 1) monsieur Togla René Yomelan, directeur régional adjoint stratégie et relations extérieures,
- 2) monsieur Pascal Ritaine, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale,
- 3) madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe en charge des opérations

- 4) monsieur Thierry Clech, directeur administration, finance et gestion.

## § 2 - Directeurs

- 1) Directions :
  - o madame Rachida Baidane, directrice des opérations,
  - o monsieur Franco Fédérici, directeur performance du réseau,
  - o monsieur Claude Rouillon, directeur relations institutionnelles, gouvernance et transformation,
  - o monsieur Nicolas Buchmann, directeur sureté sécurité, juridique et maîtrise des risques,
  - o monsieur Pascal Ebro, directeur gestion administrative, rémunération et avantages sociaux,
  - o madame Laurence Flament, directrice développement des compétences recrutement mobilité carrière,
  - o madame Véronique Kremer, directrice relations sociales, santé, qualité de vie au travail et handicap,
  - o madame Isabelle Laville, directrice accompagnement performance managériale,
- 2) Médiation :
  - o madame Valérie Arnoux, médiatrice régionale.

## § 3 - Adjointes aux directeurs

- monsieur Cyprien Fischer, adjoint au directeur des opérations en charge des partenariats opérationnels,
- monsieur Olivier Wehrle, adjoint au directeur performance réseau organisation qualité pilotage.

## § 4 - Responsables de services ou de fonctions

- madame Bérénice Dedieu, responsable de service offre de service DE et entreprises,
- madame Karine Gourieux, responsable de service parcours DE,
- madame Céline Feldmann, responsable de service offre de service entreprise,
- monsieur Eric Chautant, responsable de service offre de service formation,
- madame Laure Vicherat, responsable de service règlementaire indemnisation,
- madame Valérie Kurtz, responsable de service prévention et lutte contre la fraude,
- monsieur Jean François Savart, responsable de service FSE,
- madame Elisabeth Berger, responsable de service appui transformation projet et RSE,
- monsieur Alain Grosrenaud, responsable de service affaires juridiques, RGPD et investigations,
- monsieur Eric Cligny, responsable de service partenariat opérationnel,
- monsieur François Braun, responsable de service partenariat opérationnel et sectoriel,
- monsieur Didier Curate, responsable de service pilotage et analyse de la performance,
- monsieur Philippe Berviller, responsable de service qualité et organisation,
- monsieur Sébastien Touret, responsable de service contrôle interne maîtrise des activités,
- monsieur Jérôme Fornalczyk, responsable de service études et analyses,
- madame Marie Gabrielle de Grave, responsable du service communication,

- madame Sophie Berruyer, responsable de service qualité de vie au travail, santé et handicap,
- madame Virginie Dulik, responsable de service pilotage et projet,
- madame Muriel Elles, responsable de service formation,
- monsieur Stéphane Morel, responsable de service contrôle de gestion,
- monsieur Olivier Arnaz, responsable du service moyens généraux,
- madame Sandrine Moreira, responsable de service achats, marchés, approvisionnement,
- madame Patricia Roffino, responsable de service comptabilité gestion,
- monsieur Daniel Jost, responsable de service sécurité, sûreté des biens et des personnes,
- madame Frédérique Lassault, responsable de service recrutement Mobilités carrières
- madame Stéphanie Atger, responsable de service Appui à la gouvernance et relations institutionnelles,
- monsieur Mathieu Berg, responsable de service immobilier SI,

#### § 5 - Responsables d'équipes

- madame Diane Vaucherot, responsable d'équipe rémunération 10, 52, 51, 08 droit public,
- monsieur Thomas Gautier, responsable d'équipe appui logistique et déplacements,
- monsieur Didier Fournaise, responsable d'équipe approvisionnement,
- monsieur Julien Locatelli, responsable d'équipe immobilier SI,
- madame Nazha Boukraa, responsable d'équipe comptabilités auxiliaires-finance, comptabilité générale et investissements,

#### Article 14 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom de la directrice régionale de France Travail Grand Est. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

On entend par « cadres dirigeants » les cadres dirigeants mentionnés à l'article 1.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et par « cadres supérieurs » les cadres visés à l'article 4.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et les agents soumis au décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de catégorie 4, filière management, directeurs territoriaux délégués et médiateurs.

#### Article 15 - Abrogation et publication

La décision GdE n° 2025-14 DS DR du 3 mars 2025 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de France Travail.

Fait à Strasbourg, le 1er avril 2025.

Virginie Coppens Menager,  
directrice régionale  
de France Travail Grand Est

---

## Décision Oc n° 2025-17 DS Agences du 1er avril 2025

# Délégation de signature de la directrice régionale de France Travail Occitanie au sein des agences

La directrice régionale de France Travail Occitanie,

Vu le code du travail, notamment les articles L.1233-66, L.5131-6, L.5132-3, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5411-1, L.5411-2, L.5411-4, L.5411-5-1, L.5411-5-2, L.5411-6 et L.5411-6-1, L.5412-1, L.5422-4, L.5422-20, L. 5423-7, L.5424-26, L.5426-1-1, L.5426-1-2 et L.5426-2, L.5426-5 à L.5426-8, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5131-15 à R.5131-26, R.5312-4, R. 5312-19, R.5312-25 et R.5312-26, R.5411-1, R.5411-17 et R.5411-18, R.5412-1, R.5412-4, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8, R.5426-10, R.5426-15, R.5426-17, R.5426-18 et R.5426-20,

Vu le code de justice administrative, notamment les articles L.213-11 et suivants et R213-10 et suivants,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'opérateur France Travail,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le règlement d'assurance chômage, notamment ses articles 46, 46 bis et 55 et les articles 46, 46 bis et 55 de ses annexes VIII et X,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2024-73 du 19 décembre 2024 du conseil d'administration de France Travail portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2024-35 du 24 avril 2024 du conseil d'administration de France Travail portant sur l'aide à la garde d'enfants,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2024-82 du 15 novembre 2024 du directeur général de France Travail relative aux missions pour lesquelles France Travail services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

## **Article 1 – Inscription, orientation, accompagnement et gestion des droits**

**§ 1** – Délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 5 à l'effet de signer les décisions d'inscription, d'orientation vers l'organisme référent, ainsi que l'ensemble des décisions et actes relatifs à l'accompagnement et à la gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions, notamment les décisions de cessation d'inscription, de changement de catégorie et de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.

**§ 2** – Délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les décisions (à l'exception de celles relevant de la compétence de France Travail services) relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat d'engagement jeune (CEJ), le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions,
- 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
- 4) les bons SNCF,
- 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

## **Article 2 – Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi**

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords-cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour France Travail,
- 2) les conventions locales de subvention,

- 3) les autres conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour France Travail,
- 4) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 40 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2 de l'article 5.

### Article 3 – Prestations en trop versées

§ 1 – Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées :

- dans la limite de 24 mois à l'ensemble des agents,
- dans la limite de 36 mois aux personnes désignées à l'article 5.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 5 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non-valeur lorsque qu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées dans la limite de 650 euros.

§ 3 – Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

### Article 4 – Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 5 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,
- 2) signer les congés, les autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les approbations hiérarchiques de déplacement,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de France Travail, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

### Article 5 – Délégués

§ 1- directeurs d'agence

- Direction territoriale Ariège
  - o monsieur Alexandre Rieux, directeur de France Travail Foix
  - o madame Barbara Marrou, directrice de France Travail Lavelanet
  - o madame Véronique Mucciante, directrice de France Travail Pamiers
  - o madame Emeline Garcia, directrice de France Travail Saint Girons
- Direction territoriale Aude
  - o madame Béatrice Malakoff, directrice de France Travail Carcassonne
  - o madame Fabienne Torresin, directrice de France Travail Castelnaudary
  - o madame Hélène Delmas, directrice de France Travail Lézignan

- madame Claire Tassin, directrice de France Travail Limoux
- monsieur Pierre Gouzy, directeur de France Travail Narbonne
- Direction territoriale Aveyron
  - madame Florence Viargues, directrice de France Travail Decazeville et de France Travail Villefranche de Rouergue
  - madame Anne Dherbecourt, directrice de France Travail Millau
  - monsieur Yannick Dijols, directeur de France Travail Rodez
- Direction territoriale Gard
  - madame Sandra Loizon, directrice de France Travail Alès Avène
  - madame Lyne Lehoux, directrice de France Travail Alès Gardon
  - madame Marie Claude Tuffery, directrice de France Travail Bagnols sur Cèze
  - madame Séverine Paris, directrice de France Travail Beaucaire
  - madame Catherine Guillaume, directrice de France Travail Le Vigan
  - monsieur William Galtier, directeur de France Travail Nîmes 7 Collines
  - monsieur Emmanuel Paris, directeur de France Travail Nîmes Courbessac
  - madame Cathy Peene, directrice de France Travail Nîmes Saint Césaire
  - madame Rose Marie Gallardo, directrice de France Travail Vauvert
  - madame Radia Barbach, directrice de France Travail Villeneuve lès Avignon
- Direction territoriale Haute Garonne
  - madame Caroline Pailhassard, directrice de France Travail Toulouse Cartoucherie
  - madame Hélène Verhaege, directrice de France Travail Toulouse Bellefontaine
  - monsieur Philippe Souquet, directeur de France Travail Toulouse Borderouge
  - madame Sylvie Speed, directrice de France Travail Toulouse Hippodrome
  - monsieur Jean Paul Garcia, directeur de France Travail Toulouse Saint Michel
  - madame Anne Buscail, directrice de France Travail Toulouse Jolimont
  - madame Karine Aldebert, directrice de France Travail Toulouse La Plaine
  - madame Céline Laborie Fulchic, directrice de France Travail Portet sur Garonne
  - madame Sylvie Denegre, directrice de France Travail Colomiers
  - monsieur François Jurquet, directeur de France Travail Castelginest
  - madame Cécile Panizzutti, directrice de France Travail Labège
  - monsieur Anouar Krouk, directeur de France Travail Muret
  - madame Valérie Greneux, directrice de France Travail Blagnac
  - monsieur Alexandre Clavel, directeur de France Travail Saint Jean
  - monsieur Miguel Iglésias, directeur de France Travail Saint Gaudens
  - madame Nadine Laporte Fray, directrice de France Travail Villefranche de Lauragais
- Direction territoriale Gers
  - monsieur Sébastien Pieters, directeur de France Travail Auch
  - madame Gaele Goriou, directrice de France Travail Condom
  - monsieur Jean Rémy Berdeaux, directeur de France Travail Isle Jourdain
- Direction territoriale Hérault

- madame Monique Rouby, directrice de France Travail Agde
- monsieur Frédéric Ferré, directeur de France Travail Béziers Capiscol
- madame Anne Marie Ferrandez, directrice de France Travail Béziers Courondelle
- monsieur Didier Sultana, directeur de France Travail Lunel
- madame Elisabeth Pennaneach, directrice de France Travail Montpellier Castelnaud
- madame Dominique Basse, directrice de France Travail Montpellier Cévennes
- madame Saada Dahmani, directrice de France Travail Montpellier Mas de Grille
- monsieur Gérald Testard, directeur de France Travail Montpellier Méditerranée
- madame Christine Lutigneaux, directrice de France Travail Sète
- madame Marie Noëlle Poissenot, directrice de France Travail Pézenas
- madame Sandrine Martins, directrice de France Travail Clermont l'Hérault
- Direction territoriale Lot
  - madame Lara Olivier, directrice de France Travail Figeac
  - monsieur Xavier Pocous, directeur de France Travail Cahors
  - madame Sandrine Jaget, directrice de France Travail Souillac
  - madame Florence Vergne, directrice de France Travail Montauban Nord
- Direction territoriale Lozère
  - madame Florence Masse Navette, directrice de France Travail Mende
- Direction territoriale Hautes Pyrénées
  - madame Béatrice Sartegou, directrice de France Travail Lannemezan
  - monsieur Thibaut Charron, directeur de France Travail Lourdes
  - madame Mayalen Peterson, directrice de Tarbes Arsenal
  - madame Sonia Puysegur, directrice de France Travail Tarbes Pyrénées
- Direction territoriale Pyrénées Orientales
  - madame Catherine Salies, directrice de France Travail Argelès
  - madame Nydia Touam, directrice de France Travail Céret
  - madame Patricia Poirier, directrice de France Travail Perpignan Saint Assisclé
  - madame Virginie Bataille, directrice de France Travail Perpignan Sant Vicens
  - monsieur Jean François Delporte, directeur de France Travail Perpignan Polygone
  - monsieur Stéphane Lavigne, directeur de France Travail Prades
- Direction territoriale Tarn
  - monsieur Stéphane Adalid, directeur de France Travail Albi
  - madame Emilie Crosse, directrice de France Travail Aussillon Mazamet
  - madame Nathalie Laine, directrice de France Travail Carmaux
  - madame Carole Galinier, directrice de France Travail Castres
  - madame Marie Paule Solofrizzo, directrice de France Travail Gaillac
  - madame Catherine Cabrit, directrice de France Travail Graulhet
- Direction territoriale Tarn et Garonne

- madame Cécile Mermilliod, directrice de France Travail Montauban Albasud
- madame Céline Delorme, directrice de France Travail Castelsarrasin

## § 2 - directeurs adjoints

- Direction territoriale Aude
  - madame Linda Auteau, directrice adjointe de France Travail Carcassonne
  - madame Delphine Mathieu, directrice adjointe de France Travail Carcassonne
  - monsieur Jacy Kacha, directeur adjoint de France Travail Narbonne
- Direction territoriale Gard
  - madame Fabienne Guy Bauzon, directrice adjointe de France Travail Alès Avène
  - madame Christine Michaut, directrice adjointe de France Travail Alès Gardon
  - madame Julie Durand, directrice adjointe de France Travail Alès Gardon
  - monsieur Cédric Herbé, directeur adjoint de France Travail Bagnols sur Cèze
  - madame Sophie Blot, directrice adjointe de France Travail Bagnols sur Cèze
  - monsieur Eric Michard, directeur adjoint de France Travail Vauvert
  - monsieur Guervin L'Hermite, directeur adjoint de France Travail Nîmes Courbessac
  - madame Julie Baque, directrice adjointe de France Travail Nîmes Courbessac,
  - madame Claire Mazellier, directrice adjointe de France Travail Nîmes Saint Césaire
  - monsieur Ghislain Fourcadier, directeur adjoint de France Travail Nîmes 7 Collines
- Direction territoriale Haute Garonne
  - madame Sophie Castagne, directrice adjointe de France Travail Toulouse Bellefontaine
  - monsieur Luc André Penniello, directeur adjoint de France Travail Toulouse Borderouge
  - madame Nathalie Soria, directrice adjointe de France Travail Toulouse Borderouge
  - madame Evelyne Thomas, directrice adjointe de France Travail Toulouse Cartoucherie
  - madame Marie Josèphe Luczynski, directrice adjointe de France Travail Toulouse Cartoucherie
  - madame Karine Pauly, directrice adjointe de France Travail Toulouse Saint Michel
  - madame Valérie Villemur, directrice adjointe de France Travail Toulouse Labège
  - madame Anne Pellarrey, directrice adjointe de France Travail Toulouse Jolimont
  - monsieur Frédéric Imbert, directeur adjoint de France Travail Toulouse Hippodrome
  - monsieur Laurent Gailhaguet, directeur adjoint de France Travail Saint Jean
  - monsieur Olivier Garrigou, directeur adjoint de France Travail Muret
  - madame Marie Laure Terrade, directrice adjointe de France Travail Blagnac

- madame Stéphanie Vandenelsken, directrice adjointe de France Travail Saint Gaudens
- madame Cécile Martin, directrice adjointe de France Travail Colomiers
- monsieur Sébastien Joannes, directeur adjoint France Travail Castelnest
- Direction territoriale Hérault
  - madame Stéphanie Michaux, directrice adjointe de France Travail Clermont l'Hérault
  - madame Sandrine Sierecki, directrice adjointe de France Travail Béziers Capiscol
  - madame Inès Parys Guillot, directrice adjointe de France Travail Béziers Capiscol
  - madame Chloé Ferre Devillers, directrice adjointe de France Travail Béziers Courondelle
  - madame Sandrine Perez Vitou, directrice adjointe de France Travail Lunel
  - madame Sandrine Veyrinque, directrice adjointe de France Travail Montpellier Castelnau
  - madame Géraldine Liconnet, directrice adjointe de France Travail Montpellier Castelnau
  - madame Marine Chaillot, directrice adjointe de France Travail Montpellier Castelnau
  - madame Marie Paule Rostan, directrice adjointe de France Travail Montpellier Cévennes
  - madame Jessica Gueydan, directrice adjointe de France Travail Montpellier Cévennes
  - madame Carole Vivent, directrice adjointe de France Travail Montpellier Cévennes
  - madame Delphine Lermusieux, directrice adjointe de France Travail Montpellier Cévennes
  - madame Sophie Bernhart, directrice adjointe de France Travail Montpellier Mas de Grille
  - monsieur Frédéric Douard, directeur adjoint de France Travail Montpellier Mas de Grille
  - madame Caroline Sarran, directrice adjointe de France Travail Montpellier Mas de Grille
  - madame Caroline Gomes, directrice adjointe de France Travail Montpellier Méditerranée
  - madame Françoise Boj, directrice adjointe de France Travail Sète
  - madame Angélique Daumergue, directrice adjointe de France Travail Agde
- Direction territoriale Lot
  - madame Christelle Robert, directrice adjointe de France Travail Montauban Albasud
  - madame Virginie Pierard, directrice adjointe de France Travail Montauban Nord
  - monsieur Julien Le Borgne, directeur adjoint de France Travail Castelsarrasin
- Direction territoriale Lozère

- madame Sylvie Filip, directrice adjointe de France Travail Mende
- Direction territoriale Hautes Pyrénées
  - madame Christine Nadal, directrice adjointe de France Travail Tarbes Pyrénées
  - madame Aïcha Boumaza, directrice adjointe de France Travail Tarbes Arsenal
- Direction territoriale Pyrénées Orientales
  - monsieur Antoine Fonseca, directeur adjoint de France Travail Perpignan Saint Assisclé
  - madame Sabah Azais, directrice adjointe de France Travail Perpignan Saint Assisclé
  - madame Marie Leperlier, directrice adjointe de France Travail Perpignan Sant Vicens
  - madame Blandine Lantuech, directrice adjointe de France Travail Perpignan Sant Vicens
  - madame Cathy Di Prata, directrice adjointe de France Travail Perpignan Polygone
  - madame Sandrine Le Goff, directrice adjointe de France Travail Perpignan Polygone
- Direction territoriale Tarn
  - madame Delphine Pujol, directrice adjointe de France Travail Rodez
  - madame Elsa Calleja, directrice adjointe de France Travail Albi
  - monsieur Fabrice Ponset, directeur adjoint de France Travail Castres
- Direction territoriale Tarn et Garonne
  - monsieur Cédric Calonge, directeur adjoint de France Travail Cahors

### § 3 - responsables d'équipe

- Direction territoriale Ariège
  - madame Aurore Gandolfe, responsable d'équipe de France Travail Pamiers
  - madame Laetitia Aloui, responsable d'équipe de France Travail Pamiers
  - madame Emilie Cugniet, responsable d'équipe de France Travail Pamiers
  - madame Isabelle Rouzet, responsable d'équipe de France Travail Foix
  - madame Maud Duchemin, responsable d'équipe de France Travail Foix
  - madame Rebecca Beneteau, responsable d'équipe de France Travail Foix
  - madame Emilie Cancel, responsable d'équipe de France Travail Foix
  - madame Sandra Alozy, responsable d'équipe de France Travail Saint Girons
  - madame Caroline Kohser, responsable d'équipe de France Travail Lavelanet
  - monsieur Andréas Ould Rabah, responsable d'équipe de France Travail Lavelanet
- Direction territoriale Aude
  - monsieur Pierre Berge, responsable d'équipe de France Travail Carcassonne
  - madame Françoise Mailhebiau, responsable d'équipe de France Travail Carcassonne

- monsieur François Richard, responsable d'équipe de France Travail Carcassonne
- madame Julie Julie, responsable d'équipe de France Travail Carcassonne
- madame Véronique Alvarez, responsable d'équipe de France Travail Carcassonne
- madame Magalie Pupato, responsable d'équipe de France Travail Carcassonne
- madame Jessica Chadaillat, responsable d'équipe de France Travail Castelnaudary
- madame Sandra Dauphin, responsable d'équipe de France Travail Lézignan
- madame Nouama El Gharbaoui, responsable d'équipe de France Travail Lézignan
- monsieur Olivier Heughebaert, responsable d'équipe de France Travail Lézignan
- monsieur Paul Lagache, responsable d'équipe de France Travail Lézignan
- monsieur Pascal Leroy, responsable d'équipe de France Travail Limoux
- madame Laurie Padrines, responsable d'équipe de France Travail Narbonne
- monsieur Christophe Saint Martin, responsable d'équipe de France Travail Narbonne
- madame Julie Battini, responsable d'équipe de France Travail Narbonne
- madame Christelle Garcia, responsable d'équipe de France Travail Narbonne
- madame Axelle Berger, responsable d'équipe de France Travail Narbonne
- madame Céline Guerrero, responsable d'équipe de France Travail Narbonne
- Direction territoriale Aveyron
  - monsieur Christophe Legay, responsable d'équipe de France Travail Rodez
  - madame Peggy Schepers, responsable d'équipe de France Travail Rodez
  - monsieur Stephan Dumas, responsable d'équipe de France Travail Rodez
  - monsieur Nicolas Malhomme, responsable d'équipe de France Travail Rodez
  - monsieur Cédric Murat, responsable d'équipe de France Travail Rodez
  - monsieur David Coulon, responsable d'équipe de France Travail Villefranche de Rouergue
  - madame Marie Charlotte Jammes, responsable d'équipe de France Travail Villefranche de Rouergue
  - madame Delphine Mialet, responsable d'équipe de France Travail Millau
  - madame Clotilde Galtier, responsable d'équipe de France Travail Millau
  - monsieur Youssef El Khadkhoudi, responsable d'équipe de France Travail Millau
  - monsieur Dominique De Laet, responsable d'équipe de France Travail Decazeville
  - madame Isabelle Minhard, responsable d'équipe de France Travail Decazeville
- Direction territoriale Gard
  - madame Emma Ribes, responsable d'équipe de France Travail Alès Avène
  - madame Céline Bosatelli, responsable d'équipe de France Travail Alès Avène
  - madame Nathalie Ferre, responsable d'équipe de France Travail Alès Avène
  - madame Laure Destres, responsable d'équipe de France Travail Alès Avène
  - madame Kathy Vinson, responsable d'équipe de France Travail Alès Gardon

- madame Nathalie Remy Desrues, responsable d'équipe de France Travail Alès Gardon
- monsieur Philippe Bourdon, responsable d'équipe de France Travail Alès Gardon
- madame Muriel Jacq, responsable d'équipe de France Travail Alès Gardon
- monsieur Benoît Lefebvre, responsable d'équipe de France Travail Alès Gardon
- monsieur Frédéric Becker, responsable d'équipe de France Travail Bagnols sur Cèze
- madame Marie Eve Bermudez, responsable d'équipe de France Travail Bagnols sur Cèze
- madame Christelle Cathelain, responsable d'équipe de France Travail Bagnols sur Cèze
- madame Sophie Duplessis Kergomard, responsable d'équipe de France Travail Bagnols sur Cèze
- monsieur Karim Remmak, responsable d'équipe de France Travail Beaucaire
- madame Laurence Canovas, responsable d'équipe de France Travail Beaucaire
- madame Valérie Reboul Sabadel, responsable d'équipe de France Travail Beaucaire
- madame Virginie Soja, responsable d'équipe de France Travail Nîmes 7 Collines
- monsieur Julien Boissière, responsable d'équipe de France Travail Nîmes 7 Collines
- madame Caroline Tilly, responsable d'équipe de France Travail Nîmes 7 Collines
- madame Sylvie Senelier, responsable d'équipe de France Travail Nîmes 7 Collines
- madame Karine Tanguy, responsable d'équipe de France Travail Nîmes 7 Collines
- monsieur Jérémie Cadiou, responsable d'équipe de France Travail Nîmes Courbessac
- madame Céline Jahier, responsable d'équipe de France Travail Nîmes Courbessac
- madame Lisa Jankowski, responsable d'équipe de France Travail Nîmes Courbessac
- madame Mathilde Bucard, responsable d'équipe de France Travail Nîmes Courbessac
- madame Marta Tavares de Jesus, responsable d'équipe de France Travail Nîmes Courbessac
- madame Audrey Riffard, responsable d'équipe de France Travail Nîmes Courbessac
- madame Catherine Vaschalde, responsable d'équipe de France Travail Nîmes Saint Césaire
- monsieur Emmanuel Alfaiate, responsable d'équipe de France Travail Nîmes Saint Césaire
- madame Emilie Esteves, responsable d'équipe de France Travail Nîmes Saint Césaire
- madame Fatiha Belgourari, responsable d'équipe de France Travail Nîmes Saint Césaire

- madame Pascale Bastide, responsable d'équipe de France Travail Nîmes Saint Césaire
  - madame Virginie Quillard, responsable d'équipe de France Travail Vauvert
  - madame Nadya Zounaki, responsable d'équipe de France Travail Vauvert
  - monsieur Kevin Auger, responsable d'équipe de France Travail Vauvert
  - monsieur Pierre Bouchet, responsable d'équipe de France Travail Vauvert
  - monsieur Yanick Vayssettes, responsable d'équipe de France Travail Le Vigan
  - monsieur Jimmy Granier, responsable d'équipe de France Travail Le Vigan
  - madame Agnès Llado, responsable d'équipe de France Travail Villeneuve lès Avignon
  - monsieur Malik Megherbi, responsable d'équipe de France Travail Villeneuve lès Avignon
- Direction territoriale Haute Garonne
- madame Sandrine Stramare, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Borderouge
  - monsieur Abdallah Benzaoui, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Borderouge
  - madame Christine Page, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Borderouge
  - madame Alexandra Camacho, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Borderouge
  - madame Sandrine Pastor, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Borderouge
  - madame Nadine Agnès Lagravere, responsable d'équipe France Travail Toulouse Hippodrome
  - madame Delphine Jau, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Hippodrome
  - madame Christel Correia, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Hippodrome
  - madame Joëlle Rimailot, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Jolimont
  - madame Manon Campo, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Jolimont
  - monsieur François Vergnes, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Jolimont
  - madame Nathalie Denève, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Jolimont
  - madame Priscilla Albaret, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Jolimont
  - monsieur Jean Luc Costes, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Cartoucherie
  - monsieur Lionel Thebe, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Cartoucherie
  - madame Sandra Barone, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Saint Michel
  - madame Dorothée Hamelin, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Saint Michel

- madame Delphine Cadiou, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Saint Michel
- monsieur Sébastien Pipy, responsable d'équipe de France Travail Castelginest
- madame Katia Farres, responsable d'équipe de France Travail Castelginest
- madame Carole Souza, responsable d'équipe de France Travail Castelginest
- madame Céline Tonco, responsable d'équipe de France Travail Castelginest
- madame Lucie Descazeaux, responsable d'équipe de France Travail Colomiers
- madame Sabrina Gamba, responsable d'équipe de France Travail Colomiers
- monsieur Sydney Toulemonde, responsable d'équipe de France Travail Colomiers
- madame Nelly Dejean, responsable d'équipe de France Travail Colomiers
- madame Valérie Germain, responsable d'équipe de France Travail Colomiers
- madame Emmanuelle Médina Foussadier, responsable d'équipe de France Travail Muret
- madame Corinne Desroches, responsable d'équipe de France Travail Muret
- madame Saliha Guelmine, responsable d'équipe de France Travail Muret
- madame Françoise Guenot, responsable d'équipe de France Travail Muret
- monsieur Louis Antoine Vergnaud, responsable d'équipe de France Travail Muret
- madame Marie Ferran, responsable d'équipe de France Travail Muret
- madame Françoise Tribut, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Cartoucherie
- madame Nathalie Ribère, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Cartoucherie
- monsieur Jean François Marolda, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Cartoucherie
- monsieur Nicolas Malzac, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Cartoucherie
- madame Emmanuelle Pintre, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Bellefontaine
- madame Frédérique Arnoux, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Bellefontaine
- madame Catherine Legrand, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Bellefontaine
- madame Delphine Montenon, responsable d'équipe de France Travail Toulouse La Plaine
- monsieur Michel Hoarau, responsable d'équipe de France Travail Toulouse La Plaine
- madame Laura Freud, responsable d'équipe de France Travail Toulouse La Plaine
- madame Nathalie Levigne, responsable d'équipe de France Travail Blagnac
- madame Sandra Ribeiro, responsable d'équipe de France Travail Blagnac
- monsieur François Pires, responsable d'équipe de France Travail Blagnac
- monsieur Georges Alexandre, responsable d'équipe de France Travail Blagnac
- monsieur Thomas Bouyou, responsable d'équipe de France Travail Blagnac
- madame Florence Rebillot, responsable d'équipe de France Travail Labège
- madame Anne Durou, responsable d'équipe de France Travail Labège
- monsieur Vincent Tempère, responsable d'équipe de France Travail Labège

- madame Anne Laure Garcia, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Labège
- madame Mélanie Scolari, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Labège
- madame Marie Simonetti, responsable d'équipe de France Travail Portet sur Garonne
- madame Céline Gonzalez, responsable d'équipe de France Travail Portet sur Garonne
- madame Muriel Sorholus, responsable d'équipe de France Travail Portet sur Garonne
- madame Amandine Roubly Valette, responsable d'équipe de France Travail Saint Gaudens
- madame Céline Biasi, responsable d'équipe de France Travail Saint Gaudens
- monsieur Jean Christophe Gaillard, responsable d'équipe de France Travail Saint Gaudens
- madame Annabelle Soret, responsable d'équipe de France Travail Saint Gaudens
- monsieur André Franzen, responsable d'équipe de France Travail Saint Jean
- madame Patricia Barlet, responsable d'équipe de France Travail Saint Jean
- monsieur Eric Caron, responsable d'équipe de France Travail Saint Jean
- madame Marlène Lacambre, responsable d'équipe de France Travail Saint Jean
- monsieur Lambert Dalbies, responsable d'équipe de France Travail Saint Jean
- madame Nathalie Helfer, responsable d'équipe de France Travail Villefranche de Lauragais
- madame Christelle Coulibaly, responsable d'équipe de France Travail Villefranche de Lauragais
- Direction territoriale Gers
  - monsieur David Gracia, responsable d'équipe de France Travail Auch
  - madame Véronique Richard Nabais, responsable d'équipe de France Travail Auch
  - madame Emilie Cluzel, responsable d'équipe de France Travail Auch
  - madame Stéphanie Sarrau, responsable d'équipe de France Travail Auch
  - monsieur Fabien Viguie, responsable d'équipe de France Travail Auch
  - madame Stéphanie Santurette, responsable d'équipe de France Travail Condom
  - madame Charlotte Prin, responsable d'équipe de France Travail Condom
  - monsieur Alexandre Laffont, responsable d'équipe de France Travail Isle Jourdain
  - madame Mélanie Clesi, responsable d'équipe de France Travail Isle Jourdain
- Direction territoriale Hérault
  - madame Delphine Decarsin, responsable d'équipe de France Travail Agde
  - madame Emmanuelle Soulier, responsable d'équipe de France Travail Agde
  - madame Elodie Huet, responsable d'équipe de France Travail Agde
  - madame Emilie Manna, responsable d'équipe de France Travail Agde
  - madame Marie Renaud, responsable d'équipe de France Travail Béziers Courondelle

- monsieur Olivier Paikert, responsable d'équipe de France Travail Béziers Courondelle
- monsieur Richard Plas, responsable d'équipe de France Travail Béziers Courondelle
- madame Laure Heras Lajunta, responsable d'équipe France Travail Béziers Courondelle
- madame Virginie Dessinges, responsable d'équipe de France Travail Béziers Courondelle
- monsieur Nicolas Pau, responsable d'équipe de France Travail Béziers Capiscol
- monsieur Jean Jacques Rosado, responsable d'équipe de France Travail Béziers Capiscol
- madame Magali Dussel, responsable d'équipe de France Travail Béziers Capiscol
- madame Céline Decanis, responsable d'équipe de France Travail Béziers Capiscol
- madame Josephine Legier, responsable d'équipe de France Travail Béziers Capiscol
- madame Anne Sellin, responsable d'équipe de France Travail Béziers Capiscol
- monsieur Sigismond Hoffmann, responsable d'équipe de France Travail Béziers Capiscol
- monsieur Christophe Henck, responsable d'équipe de France Travail Clermont l'Hérault
- madame Ingrid Rivière, responsable d'équipe de France Travail Clermont l'Hérault
- madame Lucie Ooghe, responsable d'équipe de France Travail Clermont l'Hérault
- madame Aurore Bogaert, responsable d'équipe de France Travail Clermont l'Hérault
- madame Rebecca Goodfellow, responsable d'équipe de France Travail Lunel
- madame Cora Laronze, responsable d'équipe de France Travail Lunel
- madame Isabelle Sommier, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Castelnau
- madame Céline Gardes, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Castelnau
- monsieur Xavier Consigny, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Castelnau
- monsieur Frédéric Clément, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Castelnau
- monsieur Jean François Metrals, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Castelnau
- madame Claire Crozat, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Castelnau
- monsieur Guillaume Ramin, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Castelnau
- madame Sabine Souverville, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Castelnau
- madame Marilyne Garcia, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Castelnau

- madame Nelly Portaz responsable d'équipe de France Travail Montpellier Castelnau
- madame Anne Bournonville, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Cévennes
- monsieur Franck Cardona, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Cévennes
- monsieur Stéphane Grillet, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Cévennes
- madame Marie Agnès Recordier, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Cévennes
- madame Claudie Mercier, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Cévennes
- madame Nadège Mesinele, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Cévennes
- madame Frédérique Delbecq, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Cévennes
- madame Corinne Vernet Fontaine, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Cévennes
- madame Audrey Grouzis, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Cévennes
- madame Pascale Baudry, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Méditerranée
- madame Sophie Robin, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Méditerranée
- madame Clara Verriest, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Méditerranée
- madame Christelle Balard, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Méditerranée
- madame Frédérique Robert, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Méditerranée
- monsieur Nabil Afkir, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Méditerranée
- monsieur Fabien Petitjean, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Méditerranée
- madame Hadda Shili, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Mas de Grille
- madame Valérie Kinfooussia, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Mas de Grille
- madame Laurence Malleron, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Mas de Grille
- madame Charlène Gaubert, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Mas de Grille
- monsieur Frédéric Olmos, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Mas de Grille
- madame Carol Biggi, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Mas de Grille
- madame Messaouda Ouanes, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Mas de Grille

- madame Sophie Bibia, responsable d'équipe de France Travail Pézenas
- madame Karine Metayer, responsable d'équipe de France Travail Pézenas
- monsieur Cédric Rodriguez, responsable d'équipe de France Travail Sète
- monsieur Olivier Lefoyer, responsable d'équipe de France Travail Sète
- madame Lamia Eveno, responsable d'équipe de France Travail Sète
- monsieur Cyril Paloc, responsable d'équipe de France Travail Sète
- madame Virginie Beltra, responsable d'équipe de France Travail Sète
- Direction territoriale Lot
  - monsieur Jean Yves Guiot, responsable d'équipe de France Travail Cahors Hautesserre
  - madame Christele Alrivie, responsable d'équipe de France Travail Cahors Hautesserre
  - madame Myriana Meresse, responsable d'équipe de France Travail Cahors Hautesserre
  - monsieur Silvere Beugniet, responsable d'équipe de France Travail Cahors Hautesserre
  - madame Claudine Munoz, responsable d'équipe de France Travail Figeac
  - monsieur Sébastien Dehesdin, responsable d'équipe de France Travail Figeac
  - madame Alicia Rhodde, responsable d'équipe de France Travail Figeac
  - madame Manuela Daphne, responsable d'équipe de France Travail Figeac
  - madame Colette Ansel, responsable d'équipe de France Travail Figeac
  - monsieur Maxime Portal, responsable d'équipe de France Travail Souillac
  - madame Annabelle Süsoy, responsable d'équipe de France Travail Souillac
- Direction territoriale Lozère
  - monsieur Yannick Soulier, responsable d'équipe de France Travail Mende
  - madame Axelle Montchamp, responsable d'équipe de France Travail Mende
  - madame Valérie Lalleman, responsable d'équipe de France Travail Mende
- Direction territoriale Hautes Pyrénées
  - madame Marie Anne Chapelier, responsable d'équipe de France Travail Lannemezan
  - madame Laetitia Buey, responsable d'équipe de France Travail Lannemezan
  - madame Christelle Viard, responsable d'équipe de France Travail Lourdes
  - madame Sophie Soule, responsable d'équipe de France Travail Lourdes
  - madame Sabine Portefaix, responsable d'équipe de France Travail Tarbes Arsenal
  - madame Emilie Vamour, responsable d'équipe de France Travail Tarbes Arsenal
  - madame Laetitia Vincent, responsable d'équipe de France Travail Tarbes Arsenal
  - madame Camille Duchet, responsable d'équipe de France Travail Tarbes Arsenal
  - madame Laurence Lamette, responsable d'équipe de France Travail Tarbes Arsenal
  - madame Karine Dubie, responsable d'équipe de France Travail Tarbes Pyrénées

- monsieur Patrice Blanc, responsable d'équipe de France Travail Tarbes Pyrénées
- madame Nathalie Cortes, responsable d'équipe de France Travail Tarbes Pyrénées
- Direction territoriale Pyrénées Orientales
  - madame Isabelle Delmas, responsable d'équipe de France Travail Argelès
  - madame Blandine Vielfaure, responsable d'équipe de France Travail Argelès
  - madame Nathalie Lebegue, responsable d'équipe de France Travail Argelès
  - monsieur Christophe Colls, responsable d'équipe de France Travail Céret
  - madame Christine Rosell, responsable d'équipe de France Travail Céret
  - madame Delphine Rouchy, responsable d'équipe de France Travail Perpignan Saint Assisclle
  - monsieur Patrice Houms, responsable d'équipe de France Travail Saint Assisclle
  - monsieur Stéphane Di Prata, responsable d'équipe de France Travail Saint Assisclle
  - madame Marie Charlotte Vilcocq, responsable d'équipe de France Travail Perpignan Saint Assisclle
  - madame Sophie Andres, responsable d'équipe de France Travail Perpignan Saint Assisclle
  - madame Pascaline Merel, responsable d'équipe de France Travail Perpignan Saint Assisclle
  - madame Véronique Amiot, responsable d'équipe de France Travail Perpignan Saint Assisclle
  - madame Aurélie Stawiarski, responsable d'équipe de France Travail Perpignan Saint Assisclle
  - monsieur Jérôme Agousty, responsable d'équipe de France Travail Saint Assisclle
  - monsieur Gaël Le Squer, responsable d'équipe de France Travail Perpignan Sant Vicens
  - madame Fatiha Belfadel, responsable d'équipe de France Travail Perpignan Sant Vicens
  - madame Hélène Aourarh, responsable d'équipe de France Travail Perpignan Sant Vicens
  - madame Virginie Wiczorek, responsable d'équipe de France Travail Perpignan Sant Vicens
  - madame Jennifer Rondelot, responsable d'équipe de France Travail Perpignan Sant Vicens
  - madame Lorraine Jover, responsable d'équipe de France Travail Perpignan Sant Vicens
  - madame Karine Impens, responsable d'équipe de France Travail Perpignan Sant Vicens
  - madame Martine Saout, responsable d'équipe de France Travail Perpignan Polygone
  - madame Ange Assoumin, responsable d'équipe de France Travail Perpignan Polygone
  - monsieur Nicolas Pesquet, responsable d'équipe de France Travail Perpignan Polygone

- madame Aurélie Faron, responsable d'équipe de France Travail Perpignan Polygone
- madame Laure Michot, responsable d'équipe de France Travail Perpignan Polygone
- madame Catherine Rivano, responsable d'équipe de France Travail Perpignan Polygone
- monsieur Micael Bansept, responsable d'équipe de France Travail Perpignan Polygone
- madame Carole Maillard, responsable d'équipe de France Travail Prades
- monsieur Vincent Salmon, responsable d'équipe de France Travail Prades
- madame Carine Affre, responsable d'équipe de France Travail Prades
- Direction territoriale Tarn
  - monsieur Benoit Manuel, responsable d'équipe de France Travail Castres
  - madame Aurélie Fontaine, responsable d'équipe de France Travail Castres
  - madame Sahida Ayeva, responsable d'équipe de France Travail Castres
  - madame Judith Chibaudel, responsable d'équipe de France Travail Rodez
  - madame Marie Hélène Combacau, responsable d'équipe de France Travail Rodez
  - madame Laurence Brun, responsable d'équipe de France Travail Graulhet
  - madame Laurence Farges, responsable d'équipe de France Travail Graulhet
  - madame Stéphanie Simon, responsable d'équipe de France Travail Graulhet
  - monsieur Franck Héberlé, responsable d'équipe de France Travail Albi
  - madame Laurence Metzger, responsable d'équipe de France Travail Albi
  - monsieur Benjamin Beluffi, responsable d'équipe de France Travail Albi
  - madame Claudine Blay, responsable d'équipe de France Travail Albi
  - madame Marie Céline Reynes, responsable d'équipe de France Travail Albi
  - madame Nathalie Cauchard, responsable d'équipe de France Travail Aussillon Mazamet
  - monsieur Benjamin Dulon, responsable d'équipe de France Travail Aussillon Mazamet
  - madame Mathilde Chevalier, responsable d'équipe de France Travail Gaillac
  - madame Lydia Besset Lafage, responsable d'équipe de France Travail Gaillac
  - monsieur Yannick Jubeau, responsable d'équipe de France Travail Gaillac
  - madame Priscillia Salvador, responsable d'équipe de France Travail Carmaux
  - madame Leslie Morel, responsable d'équipe de France Travail Carmaux
- Direction territoriale Tarn et Garonne
  - madame Magali Gautrand, responsable d'équipe de France Travail Montauban Albasud
  - madame Béatrice Pelletier, responsable d'équipe de France Travail Montauban Albasud
  - madame Carine Roptin, responsable d'équipe de France Travail Montauban Albasud
  - monsieur Yannick Albaret, responsable d'équipe de France Travail Montauban Albasud
  - madame Isabelle Rech, responsable d'équipe de France Travail Montauban Nord

- madame Stéfanie Ixart, responsable d'équipe de France Travail Montauban Nord
- monsieur Marouane Boughanmi, responsable d'équipe de France Travail Montauban Nord
- monsieur David Couzinet, responsable d'équipe de France Travail Montauban Nord
- madame Leslie Michel, responsable d'équipe de France Travail Castelsarrasin
- madame Laurie Castel, responsable d'équipe de France Travail Castelsarrasin
- madame Amélie Lasaygues, responsable d'équipe de France Travail Castelsarrasin
- madame Hayet Ksakass, responsable d'équipe de France Travail Castelsarrasin

#### § 4 - référents métier

- Direction territoriale Aude
  - monsieur Alain Sampietro, référent métiers de France Travail Carcassonne
  - madame Christelle Gouriou, référente métiers de France Travail Carcassonne
  - madame Bérengère Gleizes, référente métiers de France Travail Carcassonne
  - madame Claudine Delsol, référente métiers de France Travail Narbonne
  - madame Christel Arabeyre, référente métiers de France Travail Narbonne
  - madame Ingrid Blume, référente métiers de France Travail Castelnaudary
  - monsieur Paul Vallve, référent métiers de France Travail Lézignan
- Direction territoriale Ariège
  - madame Béatrice Cazale, référente métiers de France Travail Saint Giron
  - madame Chantal Mignotte, référente métiers de France Travail Foix
  - madame Carine Arpizou, référente métiers de France Travail Pamiers
  - madame Elodie Lasfargues, référente métiers de France Travail Lavelanet
- Direction territoriale Aveyron
  - monsieur Patrice Bras, référent métiers de France Travail Decazeville
  - madame Sylvie Diane Gastellu, référente métiers de France Travail Villefranche de Rouergue
  - monsieur Marc Ginestet, référent métiers de France Travail Rodez
  - madame Justine Ruinart Roussaly, référente métiers de France Travail Rodez, jusqu'au 30 juin 2025
- Direction territoriale Gard
  - madame Anne Gagliardo, référente métiers de France Travail Alès Avène
  - madame Emilie Amiel, référente métiers de France Travail Alès Avène
  - madame Sara Gatine, référente métiers de France Travail Alès Gardon
  - madame Faustine Ducret, référente métiers de France Travail Alès Gardon
  - madame Alexia Casanova, référente métiers de France Travail Beaucaire
  - monsieur William De Cazo, référent métiers de France Travail Bagnols sur Cèze
  - madame Michèle Donelli, référente métiers de France Travail Nîmes Courbessac
  - monsieur Wafaa Mebarki, référent métiers de France Travail Nîmes Courbessac

- madame Aurore Mardille Vidal, référente métiers de France Travail Nîmes Saint Césaire
- madame Karine Dumont, référente métiers de France Travail Nîmes 7 Collines
- monsieur Mickael Aparici, référent métiers de France Travail Nîmes 7 Collines
- madame Sophie Caron, référente métiers de France Travail Nîmes Saint Césaire
- monsieur Youssef El Ghouch, référent métiers de France Travail Le Vigan
- monsieur Hervé Martin, référent métiers de France Travail Villeneuve lès Avignon
- monsieur Yannick Ougier, référent métiers de France Travail Vauvert
- Direction territoriale Haute Garonne
  - madame Aurore Aznar, référente métiers de France Travail Toulouse Borderouge
  - madame Valérie Rouane, référente métiers de France Travail Toulouse Borderouge
  - madame Rosine Pietravalle, référente métiers de France Travail Toulouse Jolimont
  - madame Laetitia Metairon, référente métiers de France Travail Toulouse Jolimont
  - madame Maud Crouail, référente métiers de France Travail Toulouse Cartoucherie
  - monsieur Emmanuel Baraille, référent métiers de France Travail Cartoucherie
  - madame Agnès Desplanque, référente métiers de France Travail Toulouse Saint Michel
  - monsieur Sébastien Gobert, référent métiers de France Travail Toulouse Saint Michel
  - madame Martine Raynal, référente métiers de France Travail Castelnau
  - madame Raymonde Henry Atzori, référente métiers de France Travail Muret
  - madame Nelly Lopez Vilagines, référente métiers de France Travail Muret
  - madame Isabelle Riera, référente métiers de France Travail Toulouse Bellefontaine
  - madame Khadija Tijani, référente métiers de France Travail Colomiers
  - madame Ingrid Olivia, référente métiers de France Travail Colomiers
  - madame Joelle Duez, référente métiers de France Travail Toulouse la Plaine
  - madame Pascale Le Rouzic, référente métiers de France Travail Blagnac
  - madame Claire Gouzy, référente métiers de France Travail Blagnac
  - monsieur Nourdine Aissani, référent métiers de France Travail Labège
  - monsieur Lucas Jacquot, référent métiers de France Travail Labège
  - madame Adélaïde Bernard, référente métiers de France Travail Portet sur Garonne
  - madame Nathalie Leduc, référente métiers de France Travail Saint Jean
  - madame Muriel Berthomieu, référente métiers de France Travail Toulouse Hippodrome
  - monsieur Mohammed Zouli, référent métiers de France Travail Saint Gaudens
- Direction territoriale Gers
  - monsieur Marc Gabarret, référent métiers de France Travail Auch

- monsieur David Lopes, référent métiers de France Travail Isle Jourdain
- madame Catherine Rabatel, référente métiers de France Travail Condom
- Direction territoriale Hérault
  - madame Muriel Sireyjol, référente métiers de France Travail Agde
  - madame Nathalie Bastoul, référente métiers de France Travail Agde
  - madame Anne Frosini, référente métiers de France Travail Agde, jusqu'au 31 octobre 2025
  - madame Virginie Ourahli, référente métiers de France Travail Béziers Courondelle
  - madame Sandra Chanfreau, référente métiers de France Travail Béziers Courondelle
  - madame Agnès Lacroux, référente métiers de France Travail Béziers Capiscol
  - madame Sarah Semhoun, référente métiers de France Travail Béziers Capiscol
  - madame Jeannine Verdeil, référente métiers de France Travail Clermont l'Hérault
  - madame Sylvie Alégret, référente métiers de France Travail Clermont l'Hérault
  - monsieur Sébastien Ganvey, référent métiers de France Travail Clermont l'Hérault
  - madame Odile Schaller, référente métiers de France Travail Lunel
  - madame Marie Gianordoli, référente métiers de France Travail Lunel
  - madame Françoise Argenson, référente métiers de France Travail Montpellier Castelnau
  - madame Emilie Besson, référente métiers de France Travail Montpellier Castelnau
  - madame Marie Elisabeth Planes, référente métiers de France Travail Montpellier Castelnau
  - madame Céline Sanchez, référente métiers de France Travail Montpellier Castelnau
  - madame Catherine Munteanu, référente métiers de France Travail Montpellier Cévennes
  - monsieur Ludovic Leclerc, référent métiers de France Travail Montpellier Cévennes
  - madame Nathalie Girardeau, référente métiers de France Travail Montpellier Cévennes
  - madame Christine Courtois, référente métiers de France Travail Montpellier Cévennes
  - madame Audrey Dotti, référente métiers de France Travail Montpellier Cévennes
  - monsieur Nicolas Vincent, référent métiers de France Travail Montpellier Cévennes
  - madame Laurence Cordier, référente métiers de France Travail Montpellier Méditerranée
  - madame Yamina Laghouati, référente métiers de France Travail Montpellier Méditerranée
  - madame Sabrina Delporte, référente métiers de France Travail Montpellier Méditerranée

- madame Sylvia Pechenart, référente métiers de France Travail Montpellier Mas de grille
- madame Dominique Lezaud, référente métiers de France Travail Montpellier Mas de grille
- madame Isabelle Thouron, référente métiers de France Travail Pézenas
- monsieur Xavier Garcia, référent métiers de France Travail Pézenas
- madame Katerine Bariolle Lourme, référente métiers de France Travail Sète
- madame Nathalie Rousselle, référente métiers de France Travail Sète
- madame Elise Duboc, référente métiers de France Travail Sète
- monsieur Aurélien David, référent métiers de France Travail Sète
- Direction territoriale Lot
  - madame Marie Pierre Bousquet, référente métiers de France Travail Figeac
  - monsieur Thomas Beteille, référent métiers de France Travail Figeac
  - madame Adeline Tremouille, référente métiers de France Travail Souillac
  - madame Valérie Chadelaud, référente métiers de France Travail Souillac
- Direction territoriale Lozère
  - madame Hélène Nogueira, référente métiers de France Travail Mende
- Direction territoriale Hautes Pyrénées
  - madame Nathalie Chaim, référente métiers de France Travail Lourdes
  - madame Véronique Menvielle, référente métiers de France Travail Tarbes Arsenal
  - madame Valérie Tourancheau, référente métiers de France Travail Tarbes Pyrénées
  - madame Elisabeth Arne, référente métiers de France Travail Lannemezan
- Direction territoriale Pyrénées Orientales
  - madame Marie Noëlle Hertel, référente métiers de France Travail Argelès
  - madame Sylvie Alvarez, référente métiers de France Travail Céret
  - monsieur Stéfan Ségura Léonard, référent métiers de France Travail Perpignan Saint Assisclé
  - monsieur Laurent Garcia, référent métiers de France Travail Perpignan Saint Assisclé
  - madame Elisabeth Parra, référente métiers de France Travail Perpignan Sant Vicens
  - madame Geneviève Boutière, référente métiers de France Travail Perpignan Sant Vicens
  - monsieur David Condoret, référent métiers de France Travail Perpignan Polygone
  - madame Ingrid Anfruns, référente métiers de France Travail Perpignan Polygone
  - monsieur Tony Weiss, référent métiers de France Travail Prades
- Direction territoriale Tarn
  - madame Sandrine Scattolin, référente métiers de France Travail Castres
  - madame Sylvie Mayeux, référente métiers de France Travail Castres

- monsieur Jérôme Vasseur, référent métiers de France Travail Graulhet
- madame Virginie Bardou, référente métiers de France Travail Albi
- madame Nathalie Deltrieu, référente métiers de France Travail Aussillon Mazamet
- madame Cécile Etienne, référente métiers de France Travail Carmaux
- madame Corinne Laporte, référente métiers de France Travail Gaillac
- Direction territoriale Tarn et Garonne
  - madame Natacha De La Ballina, référente métiers de France Travail Montauban Nord
  - madame Anne Cavallini, référente métiers de France Travail Montauban Nord
  - monsieur Cédric David, référent métiers de France Travail Montauban Albasud
  - monsieur Alain Calmon, référent métiers de France Travail Cahors Hautesserre
  - monsieur Grégoire Portal, référent métiers de France Travail Castelsarrasin

## Article 6 – Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom de la directrice régionale de France Travail Occitanie. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

## Article 7 – Abrogation et publication

La décision Oc n° 2025-15 DS Agences du 31 mars 2025 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de France Travail.

Fait à Balma, le 1er avril 2025.

Karine Meininger,  
directrice régionale  
de France Travail Occitanie

Décision DG n° 2025-42 du 2 avril 2025

## Liste des candidats pré admissibles à l'épreuve écrite d'admissibilité de la sélection interne pour l'accès à la catégorie d'emplois 3

Le directeur général de France Travail,

Vu les articles L.5312-1 et suivants et R.5312-1 et suivants du code du travail,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de France Travail et notamment ses articles 8 et 10,

Vu la décision DG n° 2021-27 du 29 janvier 2021 relative aux conditions et modalités du changement de catégorie d'emplois des agents contractuels,

Vu la décision DG n° 2024-90 du 26 novembre 2024 portant ouverture d'une sélection interne pour l'accès à la catégorie d'emplois 3.

Vu la délibération du jury national du 1er avril 2025 fixant la liste des candidats pré admissibles à l'épreuve écrite d'admissibilité de la sélection interne pour l'accès à la catégorie d'emplois 3.

Décide :

### Article 1 - Liste des agents pré admissibles

La liste des candidats admis à passer l'épreuve écrite d'admissibilité de la sélection interne pour l'accès à la catégorie d'emplois 3 ouverte par la décision DG n° 2024-90 du 26 novembre 2024, s'établit comme suit : (cf. annexe)

### Article 2 - Epreuve écrite d'admissibilité

L'épreuve écrite d'admissibilité se déroulera en ligne sur l'application Managexam le jeudi 10 avril 2025 à 13h30, heure de métropole.

Les candidats recevront une convocation de Managexam par courriel sur leur adresse professionnelle.

Les candidats en présentiel recevront une convocation par courriel de leur service RH régional.

Fait à Paris, le 2 avril 2025.

Pour le directeur général,  
Et par délégation,  
Denis Cavillon  
Directeur général adjoint  
Ressources humaines et relations sociales

## Liste des agents pré admissibles

REGION	MATRICULE	NOM PRENOM
Auvergne Rhône Alpes	27046	CHEVALIER KAREN
Auvergne Rhône Alpes	35034	BERRIMI WANESSA
Auvergne Rhône Alpes	18129	SIGNERIN LAURENT
Auvergne Rhône Alpes	32410	MORSLI FATIHA
Auvergne Rhône Alpes	17133	BAGHDACHE OURIA
Auvergne Rhône Alpes	30412	DAVAL ISABELLE
Auvergne Rhône Alpes	27260	KISLIAKOFF ELISABETH
Auvergne Rhône Alpes	26249	HENSBERGER SONIA
Auvergne Rhône Alpes	23117	REYMONDON ISABELLE
Auvergne Rhône Alpes	28880	GAULIN JEAN-LUC
Auvergne Rhône Alpes	33019	NGUYEN MADELEINE
Auvergne Rhône Alpes	20883	HAMON FLORENCE
Auvergne Rhône Alpes	20894	MOREL CAROLINE
Auvergne Rhône Alpes	23333	LUPINELLI FABIEN
Auvergne Rhône Alpes	25679	CEYTE LUDOVIC
Auvergne Rhône Alpes	32293	RIOTON SAMYA
Auvergne Rhône Alpes	26870	TOMASSI LAETITIA
Auvergne Rhône Alpes	34791	VERNAY MELISSA
Auvergne Rhône Alpes	36247	HUGUET FABRICE
Auvergne Rhône Alpes	23299	ATOUI MALIKA
Bourgogne Franche Comte	27789	LALLEMANT JULIE
Bourgogne Franche Comté	32789	SIMONIN ANNE-CLAIRE
Bourgogne Franche Comté	12743	MAZZARO SEBASTIEN

Bourgogne Franche Comté	25536	BAZIN GAELE
Bourgogne Franche Comté	17909	CHAAL SAMIA
Bourgogne Franche Comté	28931	RIGOLE VIRGINIE
Bretagne	36232	FREREUX YOHANN
Bretagne	35363	CHATELAIS EMELINE
Bretagne	29594	DUMONCEAU GWENNAELLE
Bretagne	24063	JANEL ARNAUD
Bretagne	16837	QUEMERE KARINE
Bretagne	29492	BOUTILLIER MARIA-ALICE
Bretagne	16816	GUYOMARD CLAIRE
Bretagne	24456	AUBRY ISABELLE
Bretagne	31403	PAYET DAVID
Bretagne	26416	TRIBUT PELISSIER CAROLINE
Bretagne	28505	TILLOY ANNE
Bretagne	22910	DORESSAMY-SOUPRAMANIEN HELENE
Centre Val de Loire	14374	BUSSO FREDERIC
Centre Val de Loire	14370	MUNGUIA BRUNO
Centre Val de Loire	31517	FAVEREAU ANNE
DG Siege	29469	POLET VINCIANE
DG Siege	21934	CURTHELEY STEPHAN
DSI	20390	HOUDAN MARTIN
Grand Est	16132	RAMBAUD CORINNE
Grand Est	16245	NOUAR MALIK
Grand Est	15839	GONNY ANNE-PASCALE
Grand Est	16155	GEHIN SYLVIE

Grand Est	13787	GONZALES FRANCOISE
Grand Est	21904	POILPREZ-CARONNA AURELIE
Grand Est	30955	LAINTE FRANCOIS-XAVIER
Grand Est	28500	DEBIEF ISABELLE
Grand Est	21843	ANCELIN ANNE
Grand Est	14839	MONCLIN ISABELLE
Grand Est	28191	GEANT FLAVIE
Grand Est	14851	BOUVIER EDOUARD
Guadeloupe	19886	GERVELA GARRY
Guadeloupe	25532	FULRAD-DARIUS MARIE-ANNICK CAROLE
Guadeloupe	32791	MELISSE GWLADYS-MIRANDA
Guadeloupe	31112	GUILLAUME PASCAL
Guadeloupe	31934	JUDITH JEAN-YVES-GASTON
Guadeloupe	24762	THERESINE GUYLINE
Guadeloupe	32350	CENTIME JOHAN
Guyane	33891	GIMONDI ANTHONY
Hauts de France	21624	LAMBERT PHILIPPE
Hauts de France	26241	TERNOIS DAVID
Hauts de France	33197	VERNIER MARIE-LAURE
Hauts de France	22529	REIFFSTECK STEPHANIE
Hauts de France	33937	TOUZE NATHALIE
Hauts de France	35455	WERKIN AMELIE
Hauts de France	34841	GOBERT STEPHANIE
Hauts de France	30910	MAURICIO ISABEL
Hauts de France	27273	KESSI DJAMEL

Hauts de France	30381	MBA NKOTO ROGER
Hauts de France	31011	NIEL LAETITIA
Hauts de France	17202	NUNES NATHALIE
Hauts de France	22499	LECOMTE VERONIQUE
Hauts de France	22425	BEGHIN CHRISTELLE
Hauts de France	19619	BARTHELEMY CORINNE
Ile de France	24232	JONNEKIN OLIVIER
Ile de France	35032	MAMOUNI ZOUBIR-KARIM
Ile de France	30713	ATHIEL OLIVIER
Ile de France	26203	STAMBOULI JAMAL
Ile de France	29515	FOE-PAUL NATHALIE
Ile de France	29224	MAATI-BOUHAINÉ SOPHIE
Ile de France	34683	HAMMATI SAIDA
Ile de France	23430	MARY DAMIEN
Ile de France	28698	LECONTE PASCAL
Ile de France	19708	DONJON STEPHANIE
Ile de France	28850	DJOKIC ZORICA
Ile de France	34201	GODDE LAURENCE
Ile de France	27436	SALLE SOPHIE
Ile de France	18644	HARBOUCHE NABIL
Ile de France	27579	PANON TANIA
Ile de France	23506	BORISSOFF SOPHIE
Ile de France	33119	DERRIEN-MOUCHÉL SANDRA
Ile de France	29363	BARA NAWEL
Ile de France	19498	OGER GUILLAUME

Ile de France	24257	TRAN SOIZIC
Ile de France	25275	DREVET HUGUES
Ile de France	33873	COMBY KARINE
Ile de France	19962	LECHARPENTIER ISABELLE
Ile de France	26033	GUAIUMI ANGELA
Ile de France	27419	RONCO AUDREY
Ile de France	27421	RAKOTOMALALA HASINA
Ile de France	30060	HASSAM HANIA
Ile de France	35035	ES SALEH FATIMA
Ile de France	18521	TOMBAK SANDRA
Ile de France	18622	VOISIN KARINE
Ile de France	31496	MARTINEAU HENRIETTE
Ile de France	32013	FARHAT SIOIR
Ile de France	34387	DUPONT HELENE
Ile de France	29891	KADRAOUI HANANE
Ile de France	25239	MARIE NADEGE
Ile de France	25336	RICHARD CELINE
Ile de France	26084	LIDRISSI ZAHRA
Ile de France	35438	AMAOUZ MAGALIE
Ile de France	20023	DUCHESNE VERONIQUE
Ile de France	18481	TOUTAIN FRANCOISE
Ile de France	30076	COQUIO CHRISTELLE
Ile de France	34741	NEMDALI LOUIZA
Ile de France	34814	CUISINIER CATHERINE
Ile de France	23515	AUJOUX ROXANE

Ile de France	26453	ROYON FRANCINE
Ile de France	24244	SAINT LEGER MARIE
Ile de France	35493	VERCKEN VIRGINIE
Ile de France	18664	DUE LAURENT
Ile de France	28847	DO LAGO ISABELLE
Ile de France	32834	HABNOUN MILOUD
Ile de France	18669	SIMPLICE JEAN-MICHEL
Ile de France	35461	LECLERC BEATRICE
Ile de France	33875	BOUBCHEUR OUIDADE
Ile de France	16860	KOTTMANN VERONIQUE
Ile de France	24094	BAUDRILLART ISABELLE
Ile de France	26861	FURLEO-SEMERARO PAOLA
Ile de France	29225	GEIMER AURELIE
Ile de France	24122	DELOGU IGNAZIO
Ile de France	25262	SAADI KELTOUM
Ile de France	22493	HAMIEZ CHRISTINE
Ile de France	33575	SIDIBE INA
Martinique	27094	PHALIPPOU SABRINA
Martinique	20143	PIED HELENE
Martinique	37930	DORE BEATRICE
Martinique	20147	LAMPIN PASCAL
Martinique	30630	RENE LUDOVIC
Martinique	27934	ACHY MAUD
Martinique	20145	LOTAUT ISABELLE
Normandie	19762	LECLERC SOPHIE

Normandie	22122	POULIQUEN CECILE
Normandie	29701	TAVERNE STEPHANIE
Nouvelle Aquitaine	25719	VALMA BRUNO
Nouvelle Aquitaine	31377	BOUYSSOU ANNE-LAURE
Nouvelle Aquitaine	33308	MOUDENS MARIE-THERESE
Nouvelle Aquitaine	31772	GUILLET ARNAUD
Nouvelle Aquitaine	19767	DUFEIL PIERRE
Nouvelle Aquitaine	23731	CROUZET PHILIPPE
Nouvelle Aquitaine	29890	DELAHAYE WESLEY
Nouvelle Aquitaine	30638	LARUE CATHERINE
Nouvelle Aquitaine	34596	PIN ODILE
Nouvelle Aquitaine	18269	DIF VIRGINIE
Nouvelle Aquitaine	16620	JARDIN RAPHAEL
Nouvelle Aquitaine	25740	NINAUD FREDERIQUE
Nouvelle Aquitaine	12885	PESSANS CATHERINE
Nouvelle Aquitaine	23750	LATASTE FABIEN
Nouvelle Aquitaine	23611	LAMBERT SANDRINE
Nouvelle Aquitaine	33143	LEMUET KARINE
Nouvelle Aquitaine	23718	LACAUSSADE SANDRINE
Nouvelle Aquitaine	34921	SARAUDY HELENE
Nouvelle Aquitaine	31357	DUFFOUR SOPHIE
Nouvelle Aquitaine	23727	BOILEAU INGRID
Nouvelle Aquitaine	27670	HERROU ISABELLE
Nouvelle Aquitaine	32811	ANSELME MONIQUE
Nouvelle Aquitaine	34427	ABDEDDINE NORDINE HINDE

Nouvelle Aquitaine	36825	MARTINAIS LAURENCE
Nouvelle Aquitaine	25316	MACHADO MARGUERITE
Nouvelle Aquitaine	27584	ICHOUA SAIDA
Occitanie	19396	VINCENT CELINE
Occitanie	17382	ALBASIO ISABELLE
Occitanie	19411	VACCHER SEVERINE
Occitanie	19078	BARONNET ROCHE EVA
Occitanie	31644	CHAUVEL LOÃ•G
Occitanie	18983	DUPEY FRANCK
Occitanie	19040	AYMERIC AGNES
Occitanie	30860	SENTENAC JEROME
Occitanie	28849	CHARAMON XAVIER
Occitanie	32899	BOST HELENE
Occitanie	30483	BOUQUET SOPHIE
Occitanie	31315	AZNAR PHILIPPE
Occitanie	22805	BERARDO SEBASTIEN
Occitanie	23770	DE CUGNAC MURIEL
Occitanie	30864	MEILLON NATHALIE
Occitanie	19555	CHANDLER MARIE
Occitanie	23896	CASSAIGNEAU CECILE
Occitanie	24506	ROBERT CHRISTINE
Occitanie	19205	ROHOU FRANCK
Occitanie	19126	LARVENT CHRISTINE
Occitanie	24859	CHOPIN GHISLAINE
Pays de la Loire	38707	PENEAU JEREMY

Pays de la Loire	28053	CAILLAULT CHRISTELLE
Pays de la Loire	16614	COSTA FLORA
Pays de la Loire	22365	OBLE DIANE
Pays de la Loire	30410	RICHARD MAGALIE
Pays de la Loire	19865	COURAGE MAGUY
Provence Alpes Côte d'Azur	26829	BOULON PATRICIA
Provence Alpes Côte d'Azur	21318	VITAL FLORENCE
Provence Alpes Côte d'Azur	20561	MICHEL GERALDINE
Provence Alpes Côte d'Azur	22557	OLIVIER ROSE-MAY
Provence Alpes Côte d'Azur	22717	DUCHENE CELINE
Provence Alpes Côte d'Azur	35345	CHAINED EVE
Provence Alpes Côte d'Azur	30674	PTAK SOPHIE
Provence Alpes Côte d'Azur	29661	ROUSSEL FLORA
Provence Alpes Côte d'Azur	16427	RUBERT-FEDE NATHALIE
Provence Alpes Côte d'Azur	30944	FRAISSE KARINE
Provence Alpes Côte d'Azur	23973	THOMAS CHRISTOPHE
Provence Alpes Côte d'Azur	24482	CHARRIERE HERVE
Provence Alpes Côte d'Azur	24563	OCHOA JEAN-PIERRE
Provence Alpes Côte d'Azur	24491	LOGE CATHERINE
Provence Alpes Côte d'Azur	32242	DAMIANO ANDREA
Provence Alpes Côte d'Azur	20571	ATHENOUR PIERRE
Provence Alpes Côte d'Azur	24524	BIZZARI NADEGE
Provence Alpes Côte d'Azur	26634	BRASSEUR NATHALIE
Provence Alpes Côte d'Azur	27441	BRENN KARINE
Provence Alpes Côte d'Azur	33401	FOURNIER BARBARA

Réunion	20255	TECHER FLORENT
Réunion	34165	GAULOIS BENJAMIN
Réunion	20227	SAUTRON LENY
Réunion	31883	RAMIN-COUPIN SAMUELLA
Réunion	13911	OLIVIER GABRIELLE
Réunion	30680	ICOUTE REVOLTE MIARANA
Réunion	24419	CADET HENRI-PHILIPPE
Réunion	24460	ROBERT PRISCA
Réunion	20186	LEBON JOHNY
Réunion	31887	LEONARD GERARD
Réunion	24420	PAYET JEROME
Réunion	30220	ETHEVE EMMANUELLE
Réunion	20243	ROSALIE ERIC
Réunion	27827	HOAREAU SYLVIE
Réunion	24464	MINATCHY LAURENCE
Réunion	25093	AUBRY DIDIER-ARMAND
Réunion	25637	LEROY KARINE-SOPHIE
Réunion	29613	RANGAYEN JEAN-LUC
Réunion	20249	GRONDIN JEAN-CLEO
Réunion	20268	PITOU EVELYNE
Réunion	27631	DE FOIARD BROWN LOIC

---

Décision ARA n° 2025-15 DS DRTC du 3 avril 2025

## Délégation de signature du directeur régional ad intérim de France Travail Auvergne-Rhône-Alpes au sein de la direction régionale des traitements centralisés

Le directeur régional ad intérim de France Travail Auvergne Rhône-Alpes,

Vu le code du travail, notamment ses articles, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5412-1, L.5426-6, R.5312-25 et R.5312-26, R.5412-8,

Vu le code de justice administrative, notamment ses articles L.213-11 et suivants et R.213-10 et suivants,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'opérateur France Travail,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le règlement d'assurance chômage, notamment ses articles 46, 46 bis et 55 et les articles 46, 46 bis et 55 de ses annexes VIII et X,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2024-73 du 19 décembre 2024 du conseil d'administration de France Travail portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2024-35 du 24 avril 2024 du conseil d'administration de France Travail portant sur l'aide à la garde d'enfants,

Vu la décision n° 2024-82 du 15 novembre 2024 du directeur général de France Travail relative aux missions pour lesquelles France Travail services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

### **Article 1 - Placement et gestion des droits**

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 3 et § 4 de l'article 9 à l'effet de signer :

- 1) les décisions (à l'exception de celles relevant de la compétence de France Travail services) relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, ainsi que les décisions statuant sur les contestations et recours formés contre ces décisions,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations et recours formés contre ces décisions,
- 3) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi,
- 4) les bons SNCF.

### **Article 2 - Conventions locales de partenariat**

**§ 1** - Délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 9 § 1 de la présente décision à l'effet de, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, signer tout acte nécessaire à l'animation du service public local de l'emploi ainsi que :

- les conventions conclues dans le cadre des accords-cadres nationaux définissant des axes de coopération à la disposition du réseau avec une autonomie locale, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou sur la gestion des ressources humaines de France Travail ;
- les accords dont la direction de l'agence a pris l'initiative, à l'exception de ceux entraînant un impact financier ou politique ou sur le système d'information ou la gestion des ressources humaines de France Travail.

**§ 2** - Délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 9 § 1 de la présente décision à l'effet de, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions d'initier et signer les conventions locales de subvention.

### **Article 3 - Marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi**

Délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 9 § 1 de la présente décision à l'effet de signer les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi.

## Article 4 - Prestations en trop versées

**§ 1** - Délégation est donnée à monsieur Yann Métais directeur des traitements centralisés, à monsieur Christophe Simonin, directeur adjoint des traitements centralisés, à monsieur Jean-Marie Gay, responsable de service contentieux ainsi qu'aux personnes désignées au § 5 de l'article 9 à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou pour le compte d'un tiers et faire procéder à son exécution.

**§ 2** - Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées :

- dans la limite de 24 mois à l'ensemble des agents,
- dans la limite de 36 mois aux personnes désignées aux § 1, § 3, et § 4 de l'article 9,
- dans la limite de 60 mois aux personnes ci-après désignées :
  - o monsieur Yann Métais, directeur des traitements centralisés
  - o monsieur Christophe Simonin, directeur adjoint des traitements centralisés,
  - o monsieur Jean Marie Gay, responsable de service contentieux,
  - o monsieur Eddy Marron, adjoint au responsable de service contentieux.

**§ 3** - Délégation est donnée à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non-valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées :

- dans la limite de 5 000 euros lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers à :
  - o monsieur Yann Métais, directeur des traitements centralisés
  - o monsieur Christophe Simonin, directeur adjoint des traitements centralisés,
  - o monsieur Jean Marie Gay, responsable de service contentieux
  - o monsieur Eddy Marron, adjoint au responsable de service contentieux
- dans la limite de 650 euros pour accorder une remise lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage, aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 9,
- d'un montant inférieur à 1000 euros pour admettre en non-valeur lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage à :
  - o monsieur Yann Métais directeur des traitements centralisés
  - o monsieur Christophe Simonin, directeur adjoint des traitements centralisés

**§ 4** - Délégation est donnée à monsieur Yann Métais directeur des traitements centralisés, à monsieur Christophe Simonin, directeur adjoint des traitements centralisés, à monsieur Jean-Marie Gay, responsable de service contentieux ainsi qu'aux personnes désignées au § 5 de l'article 9 à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer la pénalité administrative.

## Article 5 - Demande de remboursement auprès des employeurs

**§ 1** - Délégation est donnée à monsieur Jean-Marie Gay, responsable de service contentieux ainsi qu'aux personnes désignées au § 5 de l'article 9 à l'effet de :

- 1) signer les décisions concernant le remboursement d'allocations chômage au paiement desquelles sont condamnés les employeurs fautifs en cas de requalification du licenciement sans cause réelle et sérieuse, conformément à l'article L.1235 4 du code du travail,
- 2) notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer des allocations chômage dues par ces employeurs fautifs et faire procéder à son exécution.

**§ 2** - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe à l'effet de signer, au nom du directeur régional de France Travail Auvergne-Rhône-Alpes, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, les décisions concernant le remboursement d'aides et mesure en faveur des employeurs.

Bénéficiaire de la délégation mentionnée au présent paragraphe :

- monsieur Christophe Rivier, directeur plateforme de services à distance
- madame Emmanuelle Montaurier, directrice plateforme Ouest
- monsieur Philippe Duluc, responsable d'équipe plateforme de services à distance
- madame Lucie Chavand, responsable d'équipe plateforme de services à distance
- monsieur Jean Louis Aranda, responsable d'équipe plateforme CRE 43 PAC
- monsieur Thierry Bion, responsable d'équipe plateforme Ouest
- madame Sandra Pereira-Gomes, responsable d'équipe plateforme Ouest

## Article 6 - Contentieux en matière de recouvrement

**§ 1** - Délégation est donnée à monsieur Jean-Marie Gay, responsable de service contentieux ainsi qu'aux personnes désignées au § 5 de l'article 9 à l'effet de signer tout acte nécessaire pour agir en justice au nom de France Travail ou d'un tiers qu'il représente (y compris constituer avocat ou avoué), devant toute juridiction en demande et en défense, dans tout litige en matière de recouvrement des prestations et sommes mentionnées aux articles 2 et 3.

**§ 2** - Délégation est donnée à monsieur Jean-Marie Gay, responsable de service contentieux à l'effet de signer les transactions prévoyant le versement d'une somme d'un montant total inférieur à 5 000 euros.

## Article 7 - Contrôle de la recherche d'emploi et recours

**§ 1** - Délégation est donnée à l'effet de signer les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement pour défaut de justification de l'accomplissement d'actes positifs et répétés en vue de retrouver un emploi, créer, reprendre ou développer une entreprise ou pour non-respect du projet de reconversion professionnelle.

Bénéficiaire de la délégation mentionnée au présent paragraphe :

- madame Isabelle Jauffret Triboulet, directrice plateforme CRE
- madame Yolande Sanchez, directrice adjointe plateforme CRE
- madame Solen Arnaud, responsable d'équipe plateforme CRE
- monsieur Antoine Darbeda, responsable d'équipe plateforme CRE
- madame Stéphanie Besson, responsable d'équipe plateforme CRE
- monsieur Jean Louis Aranda, responsable d'équipe plateforme CRE
- madame Isabelle Debernady, référente métier plateforme CRE
- madame Pascale Hay, référente métier plateforme CRE

§ 2 - Délégation est donnée à monsieur Yann Métais, directeur des traitements centralisés et à monsieur Christophe Simonin, directeur adjoint des traitements centralisés à l'effet de signer les décisions statuant sur les contestations et recours formés contre une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement prise sur le fondement du § 1.

## Article 8 - Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées aux paragraphes § 1, § 2 et § 3 de l'article 9 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance se rapportant aux activités de la plateforme, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les approbations hiérarchiques de déplacement ainsi que, sauf en ce qui concerne les déplacements hors du territoire national, les états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de France Travail, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

## Article 9 - Délégués

### § 1 - directeurs et directeurs adjoints

- monsieur Yann Métais, directeur des traitements centralisés
- monsieur Christophe Simonin, directeur adjoint des traitements centralisés
- monsieur Christophe Rivier, directeur plateforme de services à distance,
- madame Emmanuelle Montaurier, directrice plateforme Ouest
- madame Audrey Monaya, directrice plateforme Est
- madame Isabelle Jauffret Triboulet, directrice plateforme CRE
- madame Yolande Sanchez, directrice adjointe plateforme CRE
- monsieur Charles Henry Pierre, directeur plateforme Centre

### § 2 - responsables de service

- monsieur Jean Marie Gay, responsable de service contentieux

### § 3 - responsables d'équipe

- monsieur Philippe Duluc, responsable d'équipe plateforme de services à distance
- madame Lucie Chavand, responsable d'équipe plateforme de services à distance
- monsieur Pierre Laurent Pourchot, responsable d'équipe plateforme Centre
- madame Nathalie Morand, responsable d'équipe plateforme Centre
- madame Nathalie Gelas, responsable d'équipe plateforme Centre
- madame Valérie Millet, responsable d'équipe pôle prestations formations plateforme Centre
- madame Solen Arnaud, responsable d'équipe plateforme CRE
- monsieur Antoine Darbeda, responsable d'équipe plateforme CRE
- madame Stéphanie Besson, responsable d'équipe plateforme CRE
- monsieur Jean Louis Aranda, responsable d'équipe plateforme CRE 43
- madame Sandrine Pacheco, responsable d'équipe plateforme CRE
- madame Marie Catherine Biondi, responsable d'équipe plateforme Est

- madame Claire Jullien, responsable d'équipe plateforme Est
- madame Laëticia Budzki, responsable d'équipe plateforme Est
- madame Karine Blanc, responsable d'équipe plateforme Ouest
- monsieur Thierry Bion, responsable d'équipe plateforme Ouest
- madame Sandra Pereira Gomes, responsable d'équipe plateforme Ouest

#### § 4 - référents métier

- monsieur Bruno Guérintet, référent métiers plateforme Centre
- madame Stéphanie Zoubir, référente métiers plateforme Centre
- madame Anne Chantelove, référente métiers plateforme Est
- monsieur Stéphane Commun, référent métiers plateforme Est
- madame Magali Breuil, référente métiers plateforme Ouest
- monsieur Philippe Durieu, référent métiers plateforme Ouest
- madame Sophie Ravel, référente métiers plateforme de services à distance
- madame Isabelle Debernady, référente métier plateforme CRE
- madame Pascale Hay, responsable d'équipe plateforme CRE

#### § 5 - service contentieux

- monsieur Eddy Marron, adjoint au responsable de service contentieux
- madame Christine Bano, gestionnaire contentieux
- madame Sabrina Ben Jedla, gestionnaire contentieux
- madame Anne Marie Colantonio, gestionnaire contentieux
- monsieur Jérôme Collin, gestionnaire contentieux
- madame Marie Estelle Jacquemart, gestionnaire contentieux
- monsieur Cédric Longin, gestionnaire contentieux
- madame Géraldine Mallery Cozic, gestionnaire contentieux
- madame Marie Menue, gestionnaire contentieux
- madame Sylvie Moiraud-Benoit, gestionnaire contentieux
- madame Christina Nunes, gestionnaire contentieux
- monsieur Samuel Renaud, gestionnaire contentieux
- madame Christiane Rebmann, gestionnaire contentieux
- monsieur Philippe Serret, gestionnaire contentieux
- madame Nathalie Vaugier, gestionnaire contentieux

## Article 10 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées à titre permanent, pour l'ensemble du territoire couvert par la direction régionale, dans la limite des attributions du délégataire.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de France Travail Auvergne Rhône-Alpes. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

---

## Article 11 - Abrogation et publication

La décision ARA n° 2025-12 DS DRTC du 4 mars 2025 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de France Travail.

Fait à Lyon, le 3 avril 2025

Jacques-Alex Dorliat,  
directeur régional ad intérim  
de France Travail Auvergne Rhône-Alpes

---

## Décision ARA n° 2025-16 DS Agences du 3 avril 2025

# Délégation de signature du directeur régional ad intérim de France Travail Auvergne-Rhône-Alpes au sein des agences

Le directeur régional ad intérim de France Travail Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu le code du travail, notamment les articles L.1233-66, L.5131-6, L.5132-3, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5411-1, L.5411-2, L.5411-4, L.5411-5-1, L.5411-5-2, L.5411-6 et L.5411-6-1, L.5412-1, L.5422-4, L.5422-20, L. 5423-7, L.5424-26, L.5426-1-1, L.5426-1-2 et L.5426-2, L.5426-5 à L.5426-8, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5131-15 à R.5131-26, R.5312-4, R. 5312-19, R.5312-25 et R.5312-26, R.5411-1, R.5411-17 et R.5411-18, R.5412-1, R.5412-4, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8, R.5426-10, R.5426-15, R.5426-17, R.5426-18 et R.5426-20,

Vu le code de justice administrative, notamment les articles L.213-11 et suivants et R213-10 et suivants,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'opérateur France Travail,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le règlement d'assurance chômage, notamment ses articles 46, 46 bis et 55 et les articles 46, 46 bis et 55 de ses annexes VIII et X,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2024-73 du 19 décembre 2024 du conseil d'administration de France Travail portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2024-35 du 24 avril 2024 du conseil d'administration de France Travail portant sur l'aide à la garde d'enfants

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2024-82 du 15 novembre 2024 du directeur général de France Travail relative aux missions pour lesquelles France Travail services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

### **Article 1 – Inscription, orientation, accompagnement et gestion des droits**

**§ 1** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 à l'effet de signer l'ensemble des décisions et actes en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris l'inscription sur la liste et les décisions statuant sur les contestations formées contre les décisions de cessation d'inscription, de changement de catégorie ainsi que les décisions de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.

**§ 2** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les décisions (à l'exception de celles relevant de la compétence de France Travail services) relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat d'engagement jeune (CEJ), le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions,
- 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
- 4) les bons SNCF,
- 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

### **Article 2 - Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi**

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords-cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour France Travail,
- 2) les conventions locales de subvention,

- 3) les autres conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour France Travail,
- 4) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 40 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2 de l'article 5.

### Article 3 - Prestations en trop versées

§ 1 - Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées :

- dans la limite de 24 mois à l'ensemble des agents,
- dans la limite de 36 mois aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non-valeur lorsque qu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées dans la limite de 650 euros.

§ 3 - Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

### Article 4 - Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,
- 2) signer les congés, les autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, et les approbations hiérarchiques de déplacement ainsi que, sauf en ce qui concerne les déplacements hors du territoire national, les états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de France Travail, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 3 de l'article 5.

### Article 5 - Délégués

§ 1 - directeurs d'agence

- monsieur Christophe Vella, directeur au sein de l'agence d'Ambérieu
- monsieur Nicolas Gandin, directeur au sein de l'agence de Belley
- monsieur Ferréol Palau, directeur au sein de l'agence de Bourg-en-Bresse
- monsieur Philippe Zymek, directeur au sein de l'agence de Montluel
- madame Christelle Paul, directrice au sein de l'agence d'Oyonnax
- madame Chadia Limam, directrice au sein de l'agence de Thoiry
- madame Séverine Regnault, directrice au sein de l'agence de Trévoux

- madame Diéra Gonin, directrice au sein de l'agence de Montluçon
- monsieur Marc Bono, directeur au sein de l'agence de Moulins
- monsieur Yannick Vens, directeur au sein de l'agence de Vichy/Varennes
- madame Marie Agnès Rossignol, directrice au sein de l'agence d'Annonay
- monsieur Sébastien Point Rivoire, directeur au sein de l'agence d'Aubenas
- monsieur David Chabal, directeur au sein de l'agence de Privas
- monsieur Cédric Fayol, directeur au sein de l'agence de Tournon
- madame Aline Gayet, directrice au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac
- monsieur Karim Amirat, directeur au sein de l'agence de Saint-Flour
- madame Laurence Gaffiot, directrice au sein de l'agence de Crest
- madame Catherine Colas, directrice au sein de l'agence de Pierrelatte/Nyons
- monsieur Michel Duchamp, directeur au sein de l'agence de Romans
- madame Nathalie Lajouannique, directrice au sein de l'agence Valence Briffaut
- madame Soline Delineau, directrice au sein de l'agence de Valence Hugo
- monsieur Philippe Leclerc, directeur au sein de l'agence de Brioude
- madame Fatiha Nasri, directrice au sein de l'agence du Puy-en-Velay
- monsieur Patrick Vassal, directeur au sein de l'agence de Monistrol/Yssingeaux
- madame Sophie Passetemps, directrice au sein de l'agence d'Annecy
- monsieur Carlos Sanchez, directeur au sein de l'agence d'Annemasse/Saint Julien en Genevois
- madame Anne-Laure Gallon, directrice au sein de l'agence de Cluses
- madame Gaëlle Pelud, directrice au sein de l'agence de Meythet
- monsieur François Carillo, directeur au sein de l'agence de Sallanches/Chamonix
- madame Claudine Gruffy, directrice au sein de l'agence de Seynod
- madame Stéphanie Puaud, directrice au sein de l'agence de Thonon
- madame Nathalie De Beaurepaire, directrice au sein de l'agence de Bourgoin-Jallieu
- madame Nathalie Murat Mathian, directrice au sein de l'agence de Centre Isère
- madame Florence Turenne, directrice au sein de l'agence d'Echirrolles
- madame Florence Gode, directrice au sein de l'agence de Fontaine
- monsieur Frédéric Bramante, directeur au sein de l'agence Grenoble Europole
- madame Corinne Alberti Rochette, directrice au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- madame Véronique Rey, directrice au sein de l'agence de La Côte Saint André
- madame Christelle Berthelon-Viout, directrice au sein de l'agence de La Tour du Pin
- madame Isabelle Marin Lamellet, directrice au sein de l'agence de Pontcharra
- madame Anne Lise Ninet, directrice au sein de l'agence Pont de Claix
- madame Nadine Delage, directrice au sein de l'agence de Roussillon
- madame Naziha Miladi, directrice au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
- madame Marie Pierre Louis, directrice au sein de l'agence de Tignieu Jemezieu
- monsieur Saïd Lazizi, directeur au sein de l'agence de Vienne
- madame Mélinda Gineste, directrice au sein de l'agence de Villefontaine
- monsieur Patrice Nowaczyk, directeur au sein de l'agence d'Andrézieux
- monsieur Jean Christophe Gessen, directeur au sein de l'agence de Firminy
- monsieur Joël de la Torre, directeur au sein de l'agence de Montbrison
- madame Séverine Demore, directrice au sein de l'agence de Rive-de-Gier
- monsieur Jean Christophe David, directeur au sein de l'agence de Roanne
- madame Béatrice Bonnevie, directrice au sein de l'agence de Saint Chamond
- madame Corinne Neel, directrice au sein de l'agence de Saint Etienne Bellevue

- madame Corinne Ducreux, directrice au sein de l'agence de Saint Etienne Chateaucieux
- madame Florence De Carrière, directrice au sein de l'agence de Saint Etienne Clapier
- monsieur Joued Meguireche, directeur au sein de l'agence de Saint Etienne technopôle
- madame Lila Boudellal, directrice au sein de l'agence de Chamalières
- madame Nathalie Michaux, directrice au sein de l'agence de Clermont Flaubert
- monsieur Thierry Malatrait, directeur au sein de l'agence de Clermont Jouhau
- monsieur Christophe Hébrard, directeur au sein de l'agence de Clermont Pré la Reine
- madame Thérèse Carte, directrice au sein de l'agence de Cournon
- monsieur Olivier Nugues, directeur au sein de l'agence d'Issoire
- monsieur Christophe Mondière, directeur au sein de l'agence de Riom/Saint Eloy
- monsieur Julien Lalitte, directeur au sein de l'agence de Thiers/Ambert
- madame Laëtitia Escaich, directrice au sein de l'agence de Belleville
- madame Catherine Vial, directrice au sein de l'agence de Bron
- madame Estelle Elloh, directrice au sein de l'agence de Bron
- madame Viviane Pommerel, directrice au sein de l'agence de Caluire
- madame Nathalie Carette, directrice au sein de l'agence de Givors
- madame Amal Guergouz, directrice au sein de l'agence de Lyon Albert-Thomas
- madame Fabienne Provo, directrice au sein de l'agence de Lyon Confluence
- madame Claire Picard, directrice au sein de l'agence de Lyon Croix-Rousse
- madame Violaine Badin, directrice au sein de l'agence de Lyon Jean Jaurès
- madame Isabelle Blancardi, directrice au sein de l'agence de Lyon Part-Dieu
- madame Sabine Danquigny Handel, directrice au sein de l'agence de Lyon Scènes et Images
- monsieur Abdelkader Zennou, directeur au sein de l'agence de Lyon Vaise
- madame Corinne Merchat, directrice au sein de l'agence de Meyzieu/Saint-Exupéry
- monsieur Pierre Yves Garguil, directeur au sein de l'agence de Neuville
- madame Nadia El Boughanemi, directrice au sein de l'agence d'Oullins
- madame Véronique Mourisson, directrice au sein de l'agence de Rilleux La Pape
- monsieur Nadir Bouzemboua, directeur au sein de l'agence de Saint Fons
- madame Nathalie Comte, directrice au sein de l'agence de Saint Priest
- monsieur Ludovic Venet, directeur au sein de l'agence de Tarrare
- madame Patricia Félix, directrice au sein de l'agence de Tassin
- monsieur Mathieu Tournier, directeur au sein de l'agence de Vaulx-en-Velin
- madame Florence Sanfilippo, directrice au sein de l'agence de Vénissieux
- madame Nadine Prenas, directrice au sein de l'agence de Villefranche
- monsieur Lilian Trompille, directeur au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Christelle Cuvex-Combaz, directrice au sein de l'agence d'Aix-les-Bains
- madame Karine Blandino Coutantic, directrice au sein de l'agence d'Albertville
- madame Delphine Bonnel, directrice au sein de l'agence de Chambéry Mudry
- monsieur Christian Berthomier, directeur au sein de l'agence de Montmélian
- monsieur Philippe Bourget, directeur au sein de l'agence de Moutiers
- madame Cindy Dragnea, directrice au sein de l'agence de Saint Jean de Maurienne

## § 2 - directeurs adjoints

- madame Alexandra Pinault, directrice adjointe au sein de l'agence d'Ambérieu
- madame Cindy Dell Aquila, directrice adjointe au sein de l'agence de Bourg-en-Bresse

- madame Claude Jacquot, directrice adjointe au sein de l'agence de Thoiry
- madame Florence Soulier, directrice adjointe au sein de l'agence de Moulins
- monsieur Raoul Sanchez, directeur adjoint au sein de l'agence de Tournon
- monsieur Olivier Izard, directeur adjoint au sein de l'agence de Pierrelatte
- madame Sandrine Eymard, directrice adjointe au sein de l'agence de Romans
- monsieur Claude Habauzit, directeur adjoint au sein de l'agence de Valence Briffaut
- madame Violène Hoenig, directrice adjointe au sein de l'agence de Valence Hugo
- madame Amandine Burgard, directrice adjointe au sein de l'agence du Puy-en-Velay
- monsieur Philippe Perret, directeur adjoint au sein de l'agence de Monistrol/Yssingeaux
- madame Elsa Rousson, directrice adjointe au sein de l'agence d'Annecy
- madame Marie Roattino, directrice adjointe au sein de l'agence d'Annemasse/Saint Julien en Genevois
- monsieur Pierre Alexandre Decurey, directeur adjoint au sein de l'agence de Cluses
- madame Bérénice Croissant, directrice adjointe au sein de l'agence de Meythet
- madame Amandine Perroux-Daude, directrice adjointe au sein de l'agence de Seynod
- monsieur Gaël Lalys, directeur adjoint au sein de l'agence de Thonon
- madame Valérie Pèlerin Curcio, directrice adjointe au sein de l'agence Centre Isère
- madame Sandrine Vaz, directrice adjointe au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- monsieur Mathieu Bouttaz, directeur adjoint au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
- madame Fadella Galoul, directrice adjointe au sein de l'agence de Roanne
- monsieur Jean Michel Prunier, directeur adjoint au sein de l'agence de Saint Etienne Châteaueux
- monsieur Gilles Planat, directeur adjoint au sein de l'agence de Clermont Jouhaux
- madame Agnès Despalles Treille, directrice adjointe au sein de l'agence de Riom/Saint Eloy
- madame Cathia Ledu, directrice adjointe au sein de l'agence de Thiers/Ambert
- madame Cécile Campy, directrice adjointe au sein de l'agence de Givors
- madame Johanna Dolmadjian, directrice adjointe au sein de l'agence de Lyon Albert Thomas
- madame Florence Marin Pangaud, directrice adjointe au sein de l'agence de Lyon Jean Jaurès
- madame Véronique Beaudier, directrice adjointe au sein de l'agence de Lyon Part Dieu
- monsieur Florent Guérin, directeur adjoint au sein de l'agence de Lyon Scènes et Images
- madame Isabelle Belli, directrice adjointe au sein de l'agence d'Oullins
- monsieur Pascal Bergogne, directeur adjoint au sein de l'agence de Saint Priest
- madame Caroline Salmi Schatz, directrice adjointe au sein de l'agence de Tassin
- madame Sandra Bouyard, directrice adjointe au sein de l'agence de Vénissieux
- monsieur Sébastien Raynal Oliver, directeur adjoint équipe régionale cadres au sein de l'agence de Villeurbanne – Equipe régionale cadres
- monsieur Wilfrid Bristiel, directeur adjoint au sein de l'agence de Chambéry

### § 3 - responsables d'équipe

- monsieur Thomas Pelle, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Ambérieu
- madame Mélanie Lauvernier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Ambérieu

- madame Caroline Jean, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Ambérieu
- monsieur Mourtaza Badrou, responsable d'équipe au sein de l'agence de Belley
- madame Cécile Boyer, responsable d'équipe au sein de l'agence de Belley
- monsieur Sami Bouguerch, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- madame Elise Villa, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- madame Céline Juillard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- madame Elise Magurno, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- madame Sylvie Begué, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- madame Laurence Mahout, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- madame Michèle Margez, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- madame Christine Debarre, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montluel
- madame Stéphanie Ottonello, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montluel
- madame Farida Lamotte, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montluel
- madame Charlotte Coster, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oyonnax
- madame Sabrina Berthelard, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oyonnax
- madame Leïla Choubane, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oyonnax
- madame Nadège Nguyen Van Samcedil, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thoiry
- monsieur Sébastien Abram, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thoiry
- madame Anaïs Sapet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thoiry
- monsieur Grégory Millet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thoiry
- madame Aude Dumont, responsable d'équipe au sein de l'agence de Trévoux
- madame Isabelle Thiebaut, responsable d'équipe au sein de l'agence de Trévoux
- madame Cécile Delagneau, responsable d'équipe au sein de l'agence de Trévoux
- monsieur Philippe Bros, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montluçon
- madame Julie Hermann, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montluçon
- madame Magali Lucas, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montluçon
- madame Jennifer Gonzato, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montluçon
- monsieur Lionel Joachim, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montluçon
- madame Catherine Bernard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Moulins
- madame Nathalie Blety, responsable d'équipe au sein de l'agence de Moulins
- monsieur Laurent Marchand, responsable d'équipe au sein de l'agence de Moulins
- monsieur Christophe Blanchet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vichy/Varenes
- madame Hélène Bouillot, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vichy/Varenes
- monsieur Pierre Yves Montagnont, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vichy/Varenes
- madame Stéphanie Bard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vichy/Varenes
- madame Elise Houtteville, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vichy/Varenes
- madame Cécile Barbier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vichy/Varenes
- madame Sandra Finon, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annonay
- madame Nathalie Auclair, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annonay
- madame Audrey Quibier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annonay
- monsieur Jean-Paul Altobelli, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aubenas
- monsieur Maxime Beaudeau, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aubenas

- madame Véronique Faugier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aubenas
- madame Françoise Durieu, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aubenas
- madame Séverine Cousot, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aubenas
- madame Vanessa Miralles, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aubenas
- madame Sabrina Ledoux Cossalter, responsable d'équipe au sein de l'agence de Privas
- madame Claire Diols, responsable d'équipe au sein de l'agence de Privas
- monsieur Jean Claude Deveaux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tournon
- madame Marjorie Veyrat, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tournon
- madame Laura Iapteff, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tournon
- madame Jessica Rouabhi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tournon
- monsieur Romain Pothelune, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac
- madame Maud Leverger, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac
- monsieur Timothé Rigal, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac
- madame Amandine Carlut, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac
- madame Florence Boudou, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Flour
- madame Marie Pierre Pujalte, responsable d'équipe au sein de l'agence de Crest
- monsieur Frédéric Sibade, responsable d'équipe au sein de l'agence de Crest
- madame Valérie Mulet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Crest
- madame Julie Buisson, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montélimar
- madame Laurence Pigache, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montélimar
- monsieur David Vernet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montélimar
- madame Annouc Lagrange, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montélimar
- madame Magali Monat, Responsable d'équipe au sein de l'agence de Pierrelatte/Nyons
- monsieur Baptiste Amblard LÔ, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pierrelatte/Nyons
- madame Joanne Allegre, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pierrelatte/Nyons
- monsieur Sébastien Mondamert, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pierrelatte/Nyons
- madame Catherine Py, responsable d'équipe au sein de l'agence de Romans
- madame Aude Berger Dubosson, responsable d'équipe au sein de l'agence de Romans
- madame Sophie Schlupp, responsable d'équipe au sein de l'agence de Romans
- madame Morgane Halot, responsable d'équipe au sein de l'agence de Romans
- madame Clémence Quentin Froignant, responsable d'équipe au sein de l'agence de Romans
- monsieur Yann Piard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Briffaut
- monsieur Jean Luc Chamayou, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Briffaut
- monsieur David Valette, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Briffaut
- monsieur Bruno Zabe, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Briffaut
- monsieur Simon Belugou, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Briffaut
- madame Nathalie Fiancette, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Briffaut
- monsieur Florent Bastien, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Hugo

- madame Corinne Mouveaux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Hugo
- madame Mathilde Sylvestre, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Hugo
- madame Sandra Perez, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Hugo
- madame Fabienne Pencier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Hugo
- madame Sandrine Legrand, responsable d'équipe au sein de l'agence de Brioude
- madame Christelle Tixidre, responsable d'équipe au sein de l'agence de Brioude
- madame Sanae Nour, responsable d'équipe au sein de l'agence du Puy en Velay
- madame Carine Hermet, responsable d'équipe au sein de l'agence du Puy en Velay
- monsieur Thomas Py, responsable d'équipe au sein de l'agence du Puy en Velay
- madame Véronique Reboud, responsable d'équipe au sein de l'agence du Puy en Velay
- madame Anne Sophie Dos Santos Thiblier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Monistrol/Yssingaux
- madame Catherine Jurdie, responsable d'équipe au sein de l'agence de Monistrol/Yssingaux
- madame Touria Harmane, responsable d'équipe au sein de l'agence de Monistrol/Yssingaux
- madame Laurence Roulier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annecy
- monsieur Eric Vitiello, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annecy
- madame Catherine Maras, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annecy
- madame Sandrine Prat, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annecy
- madame Sabrina Kerkoub, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annemasse/Saint Julien en Genevois
- madame Jennifer Pescatori, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annemasse/Saint Julien en Genevois
- madame Louise Garnier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annemasse/Saint Julien en Genevois
- madame Anissa Abbassi Bouhnouch, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annemasse/Saint Julien en Genevois
- madame Catherine Hanras, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annemasse/Saint Julien en Genevois
- madame Lydie Decurey, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annemasse/Saint Julien en Genevois
- monsieur Loris Delhay, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annemasse/Saint Julien en Genevois
- madame Anne Sage, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annemasse/Saint Julien en Genevois
- madame Akima Bouzigh, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annemasse/Saint Julien en Genevois
- madame Géraldine Bastard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cluses
- madame Marlyse Micollier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cluses
- madame Christèle Gros, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cluses
- madame Claude Cousin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cluses
- madame Catherine Faure, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cluses
- madame Emily Altmayer Henzien, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meythet

- madame Guenaëlle Wavelet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meythet
- madame Delphine Labrosse, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meythet
- madame Nathalie Trequattrini, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meythet
- madame Anne Laure Tardy, responsable d'équipe au sein de l'agence de Sallanches/Chamonix
- monsieur Frédéric Derouard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Sallanches/Chamonix
- madame Christelle Filiot Faure, responsable d'équipe au sein de l'agence de Sallanches/Chamonix
- madame Corinne Lamoureux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Seynod
- madame Lucile Souquet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Seynod
- madame Chloé Seguin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Seynod
- monsieur Sébastien Voisin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Seynod
- madame Cécile Vulliez, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thonon
- madame Fabienne Bizzarri, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thonon
- madame Aurélie Boucon, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thonon
- monsieur Damien Sanchez, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thonon
- monsieur Roland Cimadomo, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourgoin Jallieu
- madame Tania Ovsec, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourgoin Jallieu
- madame Valérie Dremière, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourgoin Jallieu
- madame Laëtitia Ros, responsable d'équipe au sein de l'agence de Centre-Isère
- madame Yamina Archi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Centre Isère
- monsieur Frédéric Pomel, responsable d'équipe au sein de l'agence de Centre Isère
- madame Judicaëlle Laurens, responsable d'équipe au sein de l'agence de Centre Isère
- madame Cécile Ferrera, responsable d'équipe au sein de l'agence de Centre Isère
- monsieur Loïc Jalous, responsable d'équipe au sein de l'agence de Centre Isère
- madame Aziza Zidouri, responsable d'équipe au sein de l'agence de Centre Isère
- madame Catherine Lastella, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Echirolles
- madame Justine Commiaux, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Echirolles
- madame Audrey Marron, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Echirolles
- madame Anne Laure Masson, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Echirolles
- monsieur Frédéric Juquel, responsable d'équipe au sein de l'agence de Fontaine
- madame Mathilde Cazenave, responsable d'équipe au sein de l'agence de Fontaine
- madame Delphine Auvergne, responsable d'équipe au sein de l'agence de Fontaine
- madame Myriam Belarouci, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble Europole
- monsieur Jean Luc Spano, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble Europole
- madame Kadra Lattali, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble Europole
- madame Nadia Tairelil, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble Europole
- madame Florence Maillard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- madame Emmanuelle Robert, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère

- madame Marie Fabrier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- madame Isabelle Facomprez, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- madame Stéphanie Koltchak, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- madame Corinne Cervel, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- madame Cathy Czaplinski, responsable d'équipe au sein de l'agence de La Côte Saint André
- monsieur Abdellah Senhaji, responsable d'équipe au sein de l'agence de La Côte-Saint-André
- madame Laëtitia Bouly, responsable d'équipe au sein de l'agence de La Côte Saint André
- monsieur Thomas Colomb, responsable d'équipe au sein de l'agence de La Tour du Pin
- madame Véronique Grandjean, responsable d'équipe au sein de l'agence de La Tour du Pin
- madame Virginie Fabre, responsable d'équipe au sein de l'agence de La Tour du Pin
- madame Carole Mayelle, responsable d'équipe au sein de l'agence de La Tour du Pin
- madame Sandrine Ginot, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pontcharra
- madame Chrystelle Savio Bristel, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pontcharra
- madame Géraldine Badiane, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pontcharra
- madame Laurence Pabion, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pont de Claix
- madame Céline Suzant, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pont de Claix
- madame Pauline Nobili, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pont de Claix
- madame Mélanie Chorier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roussillon
- madame Nathalie Berger, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roussillon
- madame Madeline Ferlay, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roussillon
- madame Jessica Marcon, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
- madame Béatrice Cortes, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
- madame Emmanuelle Basset, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
- madame Salia Abed, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
- monsieur Pascal Mignot, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tignieu Jamezieu
- madame Sophie Coutier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tignieu Jamezieu
- madame Sylvie Girard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tignieu Jamezieu
- madame Aurélie Barrucand, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tignieu Jamezieu
- madame Corinne Achard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vienne
- madame Céline Bionnet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vienne
- madame Sihame Amirat, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vienne
- madame Nabila Hadadi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vienne
- madame Martine Andraud, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villefontaine

- monsieur Iheb Chaieb, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villefontaine
- madame Cécile Biermann, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villefontaine
- madame Amandine Hérard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villefontaine
- madame Pauline Merlaton-Francisco, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Andrézieux
- madame Sandrine Poinat, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Andrézieux
- monsieur Thomas Meyrieux, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Andrézieux
- madame Gaëlle Remillieux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Firminy
- monsieur Michel Pin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Firminy
- madame Sakina Latour, responsable d'équipe au sein de l'agence de Firminy
- madame Cathia Benziane, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montbrison
- monsieur Eric Rochard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montbrison
- monsieur Nicolas Markey, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montbrison
- madame Claire Fouletier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Rive de Gier
- madame Gaëlle Reynard-Valles, responsable d'équipe au sein de l'agence de Rive de Gier
- monsieur Patrice Gouy, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roanne
- monsieur Dominique Thevenet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roanne
- monsieur Raphaël Magnin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roanne
- madame Marie-Rosy Sisahayes, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roanne
- madame Hélène Paimblant, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roanne
- monsieur Olivier Fuvet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roanne
- madame Isabelle Bayet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roanne
- monsieur Julien Félix, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Chamond
- monsieur Ali El Bouzidi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Chamond
- madame Marie-Charlotte La Gréca, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Chamond
- monsieur Vincent Vicedo, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Etienne Bellevue
- madame Stéphanie Massacrier Rechagneux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Etienne Bellevue
- madame Annabelle Combier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Etienne Bellevue
- monsieur Eric Bravard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Etienne Bellevue
- monsieur Yves Cizeron, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Etienne Châteaueux
- monsieur Hervé Buzzi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Etienne Châteaueux
- madame Line Barrallon, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Etienne Châteaueux
- madame Emilie Alex, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Etienne Clapier
- madame Sarah Paulet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Etienne Clapier
- madame Emmanuelle Latona, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Etienne Clapier

- monsieur Patrick Viallon, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Etienne Technopôle
- monsieur Anthony Méli, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Etienne Technopôle
- madame Véronique Vérité, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Etienne Technopôle
- madame Julie Charvin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Etienne Technopôle
- madame Aminata Sangare Danthony, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chamalières
- monsieur Frédéric Bruneaud, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Flaubert
- monsieur François Duché, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Flaubert
- madame Véronique Marteau, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Flaubert
- madame Céline Chabrilat, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Flaubert
- madame Corinne Bonnefoi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Flaubert
- madame Virginie Cleret, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Jouhaux
- madame Marie Mélodie Hoarau, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Jouhaux
- madame Morgane Vellard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Pré la Reine
- madame Bérangère Viallfont, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Prè-la-Reine
- madame Aline Pouyet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cournon
- monsieur Jordi Andrieu, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cournon
- madame Hakima Boudellal, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cournon
- monsieur Gregory Delivert, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Issoire
- madame Marie Laure Massardier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Issoire
- madame Alexia Saint Narcisse, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Issoire
- madame Marie Claude Gibert, responsable d'équipe au sein de l'agence de Riom/Saint Eloy
- monsieur Jamel Zendaoui, responsable d'équipe au sein de l'agence de Riom/Saint Eloy
- monsieur Sébastien Eragne, responsable d'équipe au sein de l'agence de Riom/Saint Eloy
- madame Sylvie Coutard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Riom/Saint Eloy
- monsieur Nans Sepulveda, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thiers/Ambert
- madame Sylvie Brigoulet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thiers/Ambert
- madame Nathalie Danière, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thiers/Ambert
- madame Stéphanie Chanal, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thiers/Ambert
- madame Séverine Lesage, responsable d'équipe au sein de l'agence de Belleville

- madame Lemiae Bekkaoui, responsable d'équipe au sein de l'agence de Belleville
- madame Chloé Rubellat, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bron
- madame Nora Chikhoui, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bron
- madame Laure Forgeat Touzet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bron
- madame Anne Cécile Malanca, responsable d'équipe au sein de l'agence de Caluire
- madame Nadia Oussou, responsable d'équipe au sein de l'agence de Caluire
- monsieur Patrick Muraro, responsable d'équipe au sein de l'agence de Givors
- madame Stéphanie Saintemarie, responsable d'équipe au sein de l'agence de Givors
- madame Amandine Padou, responsable d'équipe au sein de l'agence de Givors
- madame Laëtitia Prigent, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Albert Thomas
- madame Carine Moreau, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Albert Thomas
- monsieur Michaël Amouyal, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Albert Thomas
- madame Marianne Perez Rochon, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Albert Thomas
- madame Anne Bergiron, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Confluence
- madame Christelle Domeneghetti, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Confluence
- madame Lauren Lenoble, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Confluence
- monsieur Mathieu Ragonneau, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Confluence
- madame Martine Laure, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Confluence
- madame Florence Renaud, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Confluence
- madame Estelle Jallut Marquet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Croix Rousse
- monsieur Matthieu Givet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Croix Rousse
- madame Katia Tahiri, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Jean Jaurès
- madame Nathalie Bonneau, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Jean Jaurès
- monsieur Abderrahim Lasri, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Jean Jaurès
- madame Dalila Boukerkra, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Jean Jaurès
- madame Sabrina Lallali, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Jean Jaurès
- monsieur Kemel Mjadri, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Jean Jaurès
- madame Rebecca Mantel, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Jean Jaurès
- madame Audrey Duvernay, responsable d'équipe au sein de l'agence de de Lyon Part Dieu
- monsieur Damien Stumpf, responsable d'équipe au sein de l'agence de de Lyon Part Dieu
- madame Sophie Braun, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Part Dieu

- madame Corinne Venturini, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Part Dieu
- madame Isabelle Schilt, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Part Dieu
- monsieur Tony Varvier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Part Dieu
- madame Laëttia Rodot, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Scènes et Images
- madame Nathalie Miara Gamblin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Scènes et Images
- madame Morgane Gassouma, , responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Vaise
- madame Perrine Bonnet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Vaise
- madame Laurence Venet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Vaise
- madame Fleurine Laubier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Vaise
- monsieur Laurent Morin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meyzieu : espace Saint-Exupéry
- monsieur Thierry Perello, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meyzieu/espace emploi Saint-Exupéry,
- madame Hayatte Souici, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meyzieu/espace emploi Saint-Exupéry
- madame Séverine Yaou, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meyzieu/espace emploi Saint-Exupéry
- madame Rachel Llorca, responsable d'équipe au sein de l'agence de Neuville
- monsieur Jérémy Bezat, responsable d'équipe au sein de l'agence de Neuville
- monsieur Olivier Rostan, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oullins
- monsieur David Bouvier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oullins
- madame Pascale Saunier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oullins
- madame Céline Mabilat, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oullins
- madame Corinne Ravel, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oullins
- madame Christelle Siboni, responsable d'équipe au sein de l'agence de Rilleux la Pape
- madame Valérie Matéra, responsable d'équipe au sein de l'agence de Rilleux la Pape
- monsieur Baptiste Defranchi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Rilleux la Pape
- monsieur Lofti Tbatou, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Fons
- madame Alexandra Blanchon, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Fons
- monsieur Jean François Pastel, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Fons
- madame Marine Fontaine, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Priest
- madame Nassima Lalmi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Priest
- madame Amandine Fry, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Priest
- madame Aurore Gomes, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Priest
- madame Marylin Guiral, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Priest
- madame Sandrine Lasfargues, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tarare/Sain Bel L'Arbresle
- madame Aurélie Laforet, responsable d'équipe au sein de l'agence de de Tarare/Sain Bel L'Arbresle
- monsieur Joël Bénédicto, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tarare/Sain Bel L'Arbresle
- monsieur Corentin Leaune, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tarare/Sain Bel L'Arbresle

- madame Géraude Debes, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tassin
- monsieur Philippe Jolivet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tassin
- monsieur Christophe Novent, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tassin
- madame Rajae El Masmoudi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tassin
- monsieur Thierry Crollet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tassin
- monsieur Nersès Derdérian, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tassin
- madame Houria Laimène, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tassin
- monsieur Bastien Céruti, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vaulx en Velin
- madame Christelle Blot, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vaulx en Velin
- madame Siham Ait-Ouabach, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vaulx-en-Velin
- monsieur Fabrice Raboutot, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vénissieux
- madame Nathalie Arnaud, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vénissieux
- monsieur Brice Degeorges, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vénissieux
- madame Christelle Bondeau, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vénissieux
- madame Aude Goupilleau, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villefranche
- madame Jeanne Richonnier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villefranche
- madame Valérie Mariadassou, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villefranche
- monsieur Simon Desplace, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villefranche
- madame Florence Marandat, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villefranche
- madame Isabelle Jérôme, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Cécile Poisson, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne
- monsieur Johann Roland, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Catherine Albout, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Meriem Taibi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Julia Crussy, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Elodie Rodriguez, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Lola Sauvinet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne
- monsieur Guillaume Vincent, responsable d'équipe régionale cadres au sein de l'agence de Villeurbanne– Equipe Régionale Cadres
- madame Nadia Bouguenna, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Marianne Saclier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aix les Bains
- madame Rachel Dakouri, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aix les Bains
- madame Sandrine Rolando, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aix les Bains
- madame Sylvie Matheret, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Albertville
- madame Valérie Jobert, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Albertville
- madame Muriel Cressend, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Albertville
- madame Françoise Delorme, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry
- madame Christine Large, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry
- madame Céline Moussière, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry
- madame Sylvie Gaheneau, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry
- monsieur Guillaume Tarabbo, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry
- madame Maud Wantier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry
- monsieur Arnaud Pean, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry
- madame Caroline Locatelli, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry
- madame Sylvie Prunier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montmélian
- monsieur Michaël Villard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montmélian

- madame Christina Giannone, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montmélian
- madame Catherine Bernard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Moutiers
- madame Aurélie Daignault, responsable d'équipe au sein de l'agence de Moutiers
- madame Valérie Huttiaux Hobler, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Jean de Maurienne
- madame Fanny Villemin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Jean de Maurienne

#### § 4 - référents métier

- monsieur Romain Gustiaux, référent métier au sein de l'agence d'Ambérieux
- madame Ludivine Bussa, référente métier au sein de l'agence de Belley
- madame Audrey Triomphe, référente métier au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- madame Marie-Estelle Jacquemart, référente métier au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- madame Marie-Anne Humbert, référente métier au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- monsieur Adrien Couvreur, référent métier au sein de l'agence de Montluel
- madame Martine Neyron, référente métier au sein de l'agence d'Oyonnax
- madame Gaëlle Chevret, référente métier au sein de l'agence de Thoiry
- madame Samia Mahamed Smaha, référente métier au sein de l'agence de Thoiry
- madame Clémentine Nicolas, référente métier au sein de l'agence de Trévoux
- monsieur Jérôme Perrin, référent métier au sein de l'agence de Montluçon
- monsieur Nicolas Houari, référent métier au sein de l'agence de Montluçon
- monsieur Guillaume Sartin, référent métier au sein de l'agence de Moulins
- monsieur Régis Gelt, référent métier au sein de l'agence de Vichy
- madame Estelle Deschamps, référente métier au sein de l'agence de Vichy/Varenes
- monsieur Thierry Romero, référent métier au sein de l'agence d'Annonay
- monsieur Vincent Le Pessot, référent métier au sein de l'agence d'Aubenas
- monsieur Jean Michel Mila Alonso, référent métier au sein de l'agence d'Aubenas
- madame Françoise Lalbin, référente métier au sein de l'agence de Privas
- madame Sylvie Ottone, référente métier au sein de l'agence de Tournon
- monsieur Julien Plumel, référent métier au sein de l'agence de Tournon
- monsieur Patrick Pijoulat, référent métier au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac
- monsieur Robert Manikham, référent métier au sein de l'agence de Saint-Flour
- monsieur Philippe Robin, référent métier au sein de l'agence de Crest
- madame Réjane Ménard, référente métier au sein de l'agence de Montélimar
- madame Daniella Boyer, référente métier au sein de l'agence de Montélimar
- monsieur Guillaume Rochette, référent métier au sein de l'agence de Montélimar
- madame Sandra Meffre, référente métier au sein de l'agence de Pierrelatte/Nyons
- monsieur Valéry Lecomte, référent métier au sein de l'agence de Pierrelatte/Nyons
- madame Elodie Auvergne, référente métier au sein de l'agence de Pierrelatte/Nyons
- madame Joëlle Bertholon, référente métier au sein de l'agence de Romans
- madame Nabila Monerrat, référente métier au sein de l'agence de Romans
- madame Caroline Rouveyrol, référente métier au sein de l'agence de Valence Briffaut
- madame Anne Villecourt, référente métier au sein de l'agence de Valence Briffaut
- madame Céline Sawrei, référente métier au sein de l'agence de Valence Hugo
- madame Jessica Lejczyk, référente métier au sein de l'agence de Brioude

- madame Bettina Chaudy, référente métier au sein de l'agence du Puy en Velay
- madame Christine Vallat, référente métier au sein de l'agence de Monistrol/Yssingeaux
- monsieur Romain Real, référent métier au sein de l'agence d'Annecy
- madame Agnès Goliard, référente métier au sein de l'agence d'Annecy
- monsieur Nicolas Hirschauer, référent métier au sein de l'agence d'Annemasse/Saint Julien en Genevois
- madame Emmanuelle Dufourd, référente métier au sein de l'agence d'Annemasse/Saint Julien en Genevois
- madame Aurore Dupuis, référente métier au sein de l'agence d'Annemasse/Saint Julien en Genevois
- madame Marilyn Picard, référente métier au sein de l'agence de Cluses
- madame Véronique Jacquemoire, référente métier au sein de l'agence de Cluses
- monsieur Serge Orset, référent métier au sein de l'agence de Meythet
- madame Ingrid Grether, référente métier au sein de l'agence de Sallanches/Chamonix
- madame Ghislaine Gras, référente métier au sein de l'agence de Seynod
- madame Anne Lise Birraux, référente métier au sein de l'agence de Thonon
- madame Sandrine Filliat, référente métier au sein de l'agence de Bourgoin Jallieu
- madame Stéphanie Meiller, référente métier au sein de l'agence de Centre Isère
- madame Véronique Nicaise, référente métier au sein de l'agence de Centre Isère
- madame Evelyne Borys, référente métier au sein de l'agence d'Echirolles
- madame Virginie Lehmann, référente métier au sein de l'agence d'Echirolles
- monsieur Jean Claude Galva, référent métier au sein de l'agence de Fontaine
- madame Raphaëlle Péguy, référente métier au sein de l'agence de Fontaine
- madame Astrid Saint Martin, référente métier au sein de l'agence de Grenoble Europole
- madame Sandra Moreau, référente métier au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- madame Gwenaëlle Vincent, référente métier au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- madame Valérie Colin, référente métier au sein de l'agence de La Côte Saint André
- madame Murielle Jan, référente métier au sein de l'agence de La Tour du Pin
- monsieur Joris Falla, référent métier au sein de l'agence de La Tour du Pin
- madame Radhia Jaziri, référente métier au sein de l'agence de Pontcharra
- madame Aurélie Ada, référente métier au sein de l'agence de Pont de Claix
- monsieur Olivier Maixandeu, référent métier au sein de l'agence de Roussillon
- monsieur Jean Michel Miard, référent métier au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
- madame Agnès Delran, référente métier au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
- madame Anne Lise Vachet, référente métier au sein de l'agence de Tignieu Jemezieu
- monsieur Nicolas Lollo, référent métier au sein de l'agence de Vienne
- madame Laëtitia Geny, référente métier au sein de l'agence de Villefontaine
- monsieur Christophe Martin, référent métier au sein de l'agence d'Andrézieux
- madame Fantine Relave, référente métier au sein de l'agence de Firminy
- monsieur Cyril Masson, référent métier au sein de l'agence de Montbrison
- monsieur Mickaël Vial, référent métier au sein de l'agence de Rive de Gier
- madame Magali Chaudagne, référente métier au sein de l'agence de Roanne
- madame Nathalie Ruy, référente métier au sein de l'agence de Roanne
- madame Audrey Kulma, référente métier au sein de l'agence de Roanne

- monsieur Gilles Richard, référent métier au sein de l'agence de Saint Chamond
- monsieur Fabrice Poinat, référent métier au sein de l'agence de Saint Etienne  
Châteaucreux
- madame Sandrine Carton, référente métier au sein de l'agence de Saint-Etienne  
Clapier
- madame Sandrine Berne, référente métier au sein de l'agence de Saint Etienne  
Technopôle
- monsieur Serge Martel, référent métier au sein de l'agence de Saint Etienne  
Technopôle
- madame Aline Girard Taillandier, référente métier au sein de l'agence de Chamalières
- monsieur Christophe Dif, référent métier au sein de l'agence de Clermont Flaubert
- madame Isabelle Preux Bernard, référente métier au sein de l'agence de Clermont  
Jouhaux
- madame Laurianne Rutkowski, référente métier au sein de l'agence de Clermont Pré-  
la-Reine
- madame Karine Brun Marques, référente métier au sein de l'agence de Cournon
- monsieur Guillaume Dallièrre, référent métier au sein de l'agence d'Issoire
- madame Elisabeth Léoty, référente métier au sein de l'agence de Riom/Saint Eloy
- monsieur Laurent Rodde, référent métier au sein de l'agence de Thiers/Ambert
- monsieur Sylvain Collet, référent métier au sein de l'agence de Belleville
- madame Alexandra Pras, référente métier au sein de l'agence de Bron
- monsieur Aziz Chelghoum, référent métier au sein de l'agence de Caluire
- madame Sophie Guirand, référente métier au sein de l'agence de Givors
- madame Annie Courbière, référente métier au sein de l'agence de Lyon Albert  
Thomas
- madame Céline Desroches, référent métier au sein de l'agence de Lyon Confluence
- madame Natacha Travert, référente métier au sein de l'agence de Lyon Croix Rousse
- monsieur El Hani Badreddine, référent métier au sein de l'agence de Lyon Jean Jaurès
- madame Véronique Mathieu, référente métier au sein de l'agence de Lyon Jean Jaurès
- madame Nassima Bougherara, référente métier au sein de l'agence de Lyon Jean  
Jaurès
- madame Karine Richert, référente métier au sein de l'agence de Lyon Part Dieu
- monsieur Jean Charles Thermo Borier, référent métier au sein de l'agence de Lyon  
Part Dieu
- madame Maud Vandewinckel, référente métier au sein de l'agence de Lyon Scènes et  
Images
- madame Fabienne Guttin, référente métier au sein de l'agence de Lyon Vaise
- madame Carole Trivery, référent métier au sein de l'agence de Lyon Vaise
- monsieur Phalla Medhi, référent métier au sein de l'agence de Meyzieu
- madame Maria Zymek, référente métier au sein de l'agence de Neuville
- monsieur Sébastien Calligaro, référent métiers au sein de l'agence d'Oullins
- madame Aurélie Couturat, référente métier au sein de l'agence d'Oullins
- madame Sandrine Rouillard, référente métier au sein de l'agence de Rillieux la Pape
- monsieur Xavier Demolin, référent métier au sein de l'agence de Rillieux la Pape
- madame Sonia Berrou, référente métier au sein de l'agence de Saint Fons
- monsieur Nicolas Koenig, référent métier au sein de l'agence de Saint-Priest
- monsieur Patrick Col, référent métier au sein de l'agence de Tarare/Sain Bel L'Arbresle

- madame Paula Bergantz-Jacquet, référent métier au sein de l'agence de Tarare/Sain Bel L'Arbresle
- madame Fanny Blaisot, référente métier au sein de l'agence de Tassin
- madame Nathalie Valente, référente métier au sein de l'agence de Tassin
- madame Sonia Mermouri, référente métier au sein de l'agence de Vaulx en Velin
- madame Marie Schirck, référente métier au sein de l'agence de Vénissieux
- monsieur Gaël Brancata, référent métier au sein de l'agence de Vénissieux
- madame Sandra Mullot, référente métier au sein de l'agence de Villefranche
- madame Sandrine Fresse, référente métier au sein de l'agence de Villefranche
- monsieur Olivier Saunier, référent métier au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Sabrina Souilah, référente métier au sein de l'agence de Villeurbanne
- monsieur Sidi Ould, référent métier équipe cadres au sein de l'agence de Villeurbanne – Equipe régionale Cadres
- madame Adeline Amdouni, référente métier au sein de l'agence d'Aix les Bains
- madame Coraline Boucharel, référente métier au sein de l'agence d'Albertville
- madame Stéphanie Faria, référente métier au sein de l'agence de Chambéry
- madame Myriam Chene, référente métier au sein de l'agence de Chambéry
- madame Anouk Vincent Falquet, référente métier au sein de l'agence de Montmélian
- madame Sandrine Roche, référente métier au sein de l'agence de Moutiers
- monsieur Christian Junet, référent métier au sein de l'agence de Saint Jean de Maurienne

## Article 6 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de France Travail Auvergne Rhône-Alpes. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

## Article 7 - Abrogation et publication

La décision ARA n° 2025-14 DS Agences du 4 mars 2025 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de France Travail.

Fait à Lyon, le 3 avril 2025.

Jacques-Alex Dorliat,  
directeur régional ad intérim  
France Travail Auvergne Rhône-Alpes